Pêches et Océans Canada | Fisheries and Oceans Canada

Pêches et Océans Canada

2014-2015 | Rapport ministériel sur le rendement

Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
représentée par le ministre des Pêches et des Océans Canada, 2015
Rapport ministériel sur le rendement de 2014-2015
N° de cat. Fs1-77F-PDF
ISSN 2368-3074

Message de la Ministre **1**

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation **3**

Profil de l'organisation 3

Contexte organisationnel 4

Dépenses réelles 16

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental 19

Tendances relatives aux dépenses du Ministère 20

Dépenses par crédit voté 21

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique **23**

Résultat stratégique n° 1 – Des secteurs maritimes et des pêches économiquement prospères 23

Programme 1.1 – Gestion intégrée des pêches 23

Sous-programme 1.1.1 – Pêches commerciales 25

Sous-programme 1.1.2 – Pêches récréatives 26

Sous-programme 1.1.3 – Programme de recherche conjointe en sciences halieutiques 27

Programme 1.2 – Stratégies et gouvernance autochtones 28

Sous-programme 1.2.1 – Stratégie relative aux pêches autochtones 29

Sous-programme 1.2.2 – Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques 31

Sous-programme 1.2.3 – Stratégies et Gouvernance 32

Programme 1.3 – Programme d'aquaculture durable 33

Sous-programme 1.3.1 – Gestion de l'aquaculture 34

Sous-programme 1.3.2 – Programme de réglementation de l'aquaculture en Colombie-Britannique 35

Sous-programme 1.3.3 – Programme des sciences de l'aquaculture durable 36

Programme 1.4 – Programme de mise en valeur des salmonidés 37

Sous-programme 1.4.1 – Opérations de mise en valeur des salmonidés 39

Sous-programme 1.4.2 – Programmes de contribution à la mise en valeur des salmonidés .. 40

Programme 1.5 – Santé des animaux aquatiques 41

Programme 1.6 – Biotechnologie et génomique 43

Programme 1.7 – Engagement à l'échelle internationale 44

Programme 1.8 – Navigation maritime 46

Programme 1.9 – Ports pour petits bateaux 47

Programme 1.10 – Délimitation du territoire 49

Programme 1.11 – Programme d'adaptation au changement climatique 50

Résultat stratégique n° 2 – Des écosystèmes aquatiques durables 53

Programme 2.1 – Conformité et application de la loi 53

Sous-programme 2.1.1 – Éducation et intendance partagée 54
Sous-programme 2.1.2 – Suivi, contrôle et surveillance 55
Sous-programme 2.1.3 – Cas majeurs et enquêtes spéciales 57
Sous-programme 2.1.4 – Capacité du programme de conformité et d'application des lois ... 58
Sous-programme 2.1.5 – Services de renseignement 59
Programme 2.2 – Protection des pêches 62
Sous-programme 2.2.1 – Examens réglementaires, normes et lignes directrices 63
Sous-programme 2.2.2 – Partenariats et arrangements réglementaires 65
Sous-programme 2.2.3 – Espèces aquatiques envahissantes 66
Programme 2.3 – Gestion des espèces en péril 68
Programme 2.4 – Services d'intervention environnementale 69
Programme 2.5 – Gestion des océans 71
Résultat stratégique n° 3 – Des eaux sécuritaires et sécurisées 73
Programme 3.1 – Services de recherche et sauvetage 73
Sous-programme 3.1.1 – Coordination et intervention en recherche et sauvetage 74
Sous-programme 3.1.2 – Garde côtière canadienne auxiliaire 75
Programme 3.2 – Services de communications et de trafic maritimes 77
Programme 3.3 – Sécurité maritime 78
Programme 3.4 – État de préparation opérationnelle de la flotte 79
Sous-programme 3.4.1 – Capacité opérationnelle de la flotte 80
Sous-programme 3.4.2 – Maintenance de la flotte 81
Sous-programme 3.4.3 – Acquisitions de la flotte 83
Programme 3.5 – État de préparation des actifs terrestres 85
Programme 3.6 – Collège de la Garde côtière canadienne 87
Programme 3.7 – Produits et services hydrographiques 88
Programme 3.8 – Prévisions océaniques 89
Services internes 90
Section III : Renseignements supplémentaires 93
Faits saillants des états financiers 93
États financiers 96
Tableaux de renseignements supplémentaires 96
Dépenses fiscales et évaluations 96
Section IV : Coordonnées de l'organisation 97
Annexe : Définitions 99
Notes de fin de document 102

Message du Ministre

Je vous présente le Rapport ministériel sur le rendement de 2014–2015 du ministère des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne. Ce rapport résume les mesures prises pour gérer les vastes ressources halieutiques, océaniques et d'eau douce du Canada tout en assurant également des voies de navigation sûres et sécuritaires aux activités commerciales et récréatives.

Le Canada a cette chance unique d'abonder en ressources d'eau douce et d'espaces maritimes et côtiers écologiquement variés et d'une grande richesse économique. En tant que nouveau ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne, j'ai le privilège de pouvoir guider, soutenir et promouvoir les programmes et services importants que le Ministère fournit au nom des Canadiens.

Le travail du ministère est guidé par trois grands résultats stratégiques :

- des secteurs maritimes et des pêches économiquement prospères;
- des écosystèmes aquatiques durables; et
- des eaux sécuritaires et sécurisées.

Afin d'atteindre ces résultats, le Ministère a établi quatre priorités organisationnelles pour 2014–2015, y compris :

- améliorer la gestion des pêches, au Canada et dans le monde, au moyen de réformes progressives de la gestion des pêches et en permettant l'accès des marchés étrangers au poisson et aux fruits de mer canadiens;
- renouveler les actifs et le mode de prestation des services de la Garde côtière canadienne;
- mettre en œuvre des changements visant les politiques et les programmes, en vue de les harmoniser étroitement à un cadre législatif et réglementaire solide, et consolider l'état de préparation et d'intervention environnementale de la Garde côtière canadienne, afin d'assurer la durabilité à long terme des écosystèmes aquatiques du Canada; et
- développer l'excellence en gestion et l'excellence opérationnelle pour moderniser et améliorer en permanence la conception et la prestation des programmes et des services afin d'optimiser l'utilisation des ressources tout en obtenant de meilleurs résultats pour les Canadiens.

À titre de ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne, j'éprouve un respect absolu pour ceux et celles qui tirent leur subsistance de la mer. En tant que premier Inuit à exercer ces fonctions, je suis particulièrement fier de représenter les innombrables familles de pêcheurs et collectivités côtières qui sont la clé de voûte de cette nation, du Pacifique à l'Atlantique en passant par l'Arctique. Je m'engage à travailler au nom de tous les Canadiens qui entretiennent un lien avec la mer, non seulement pour le bénéfice de notre génération actuelle, mais aussi pour les générations futures.

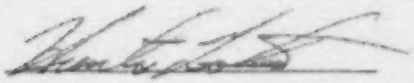

L'honorable Hunter Tootoo, c.p., député
Ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

Profil de l'organisation

Ministre de tutelle :

L'honorable Hunter Tootoo
L'honorable Gail Shea (ministre responsable en 2014–2015)

Premier dirigeant :

Matthew King, sous-ministre

Portefeuille ministériel :

Pêches et Océans Canada

Instruments habilitants :

- *Loi sur les pêches;*
- *Loi sur les océans;*
- *Loi sur les espèces en péril;*
- *Loi sur la protection des pêches côtières;*
- *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada* (administrée par Transports Canada).

Année d'incorporation ou de création :

1979

Contexte organisationnel

Raison d'être et responsabilités

Pêches et Océans Canada appuie la croissance économique vigoureuse de notre industrie des pêches et de notre secteur maritime. Il contribue également à une économie prospère axée sur le commerce mondial en soutenant les exportations et en favorisant un commerce maritime sécuritaire. Le ministère appuie l'innovation nécessaire à une économie fondée sur le savoir au moyen de la recherche dans des secteurs en expansion, tels que l'aquaculture et la biotechnologie. Les activités du ministère fournissent aux Canadiens et Canadiennes un environnement propre et sain ainsi que des écosystèmes aquatiques durables grâce à la protection de l'habitat, à la gestion des océans, ainsi qu'à la recherche sur les écosystèmes. L'édification d'un Canada sécuritaire et sécurisé repose sur la sécurité maritime, la navigation sécuritaire, une présence sur nos plans d'eau, et les services efficaces de recherche et de sauvetage que fournit la Garde côtière canadienne.

NOTRE MISSION

Grâce à une politique scientifique saine et proactive, ainsi que l'excellence des opérations et des services, les employés de Pêches et Océans Canada collaborent à la réalisation des résultats stratégiques suivants :

- Des secteurs maritimes et des pêches économiquement prospères;
- Des écosystèmes aquatiques durables;
- Des eaux sécuritaires et sécurisées.

NOTRE VISION

Favoriser des écosystèmes aquatiques durables et appuyer des eaux sécuritaires et protégées au Canada tout en encourageant la prospérité économique dans les secteurs maritimes et dans le domaine des pêches.

Les efforts du ministère sont régis par cinq lois essentielles :

- La *Loi sur les pêches*[i] confère, entre autres, des pouvoirs élargis permettant au ministre de gérer et de contrôler les pêches commerciales, autochtones, et récréatives, ainsi que les exploitations d'aquaculture liées aux pêches. En plus de divers accords de longue date, les provinces assument les responsabilités administratives de la gestion de la plupart des pêches intérieures.

- La *Loi sur les océans*[v], autorise, entre autres, le ministre à diriger l'élaboration et la mise en œuvre de plans pour la gestion intégrée des activités qui touchent les estuaires, les eaux côtières et marines, et la coordination des questions relatives aux océans. La *Loi* établit également la responsabilité du ministre à l'égard de services de la Garde côtière, ainsi qu'à l'égard de services des sciences de la mer, comme les cartes marines et les publications nautiques du Service hydrographique du Canada.
- Tandis que le ministre de l'Environnement est le principal responsable de l'administration de la *Loi sur les espèces en péril*[vi], le ministre de Pêches et Océans Canada est le ministre compétent pour les espèces aquatiques.
- La *Loi sur la protection des pêches côtières*[vii] réglemente l'accès des navires de pêche étrangers aux ports canadiens et aux eaux de pêche canadiennes. La *Loi* donne, entre autres, le pouvoir au ministre de délivrer des permis autorisant les navires de pêche étrangers à pénétrer dans les eaux de pêche canadiennes pour prendre part à des activités définies liées à la pêche.
- La *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*[viii] (administrée par Transport Canada) prévoit entre autres, dans le cadre du mandat du ministre pour la Garde côtière, la responsabilité de recherche et de sauvetage, ainsi que celle des phares (y compris les feux, les bouées de signalisation et les balises).

La Garde côtière canadienne, un organisme de service spécial au sein de Pêches et Océans Canada, est responsable des services et des programmes qui contribuent aux trois résultats stratégiques du Ministère et, de façon importante, à la sécurité, à la protection et à l'accessibilité des voies navigables du Canada. L'organisme contribue également à la réalisation des objectifs d'autres organisations gouvernementales par la prestation d'une flotte civile et d'une vaste infrastructure côtière.

Résultats stratégiques et architecture d'alignement des Programmes

- RÉSULTAT STRATÉGIQUE N° 1 - DES SECTEURS MARITIMES ET DES PÊCHES ÉCONOMIQUEMENT PROSPÈRES
  - Programme 1.1 : Gestion intégrée des pêches
    - Sous-programme 1.1.1 : Pêches commerciales
    - Sous-programme 1.1.2 : Pêches récréatives
    - Sous-programme 1.1.3 : Programme de recherche conjointe en sciences halieutiques
  - Programme 1.2 : Stratégies et gouvernance autochtones
    - Sous-programme 1.2.1 : Stratégie relative aux pêches autochtones
    - Sous-programme 1.2.2 : Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques
    - Sous-programme 1.2.3 : Stratégies et gouvernance
  - Programme 1.3 : Programme d'aquaculture durable
    - Sous-programme 1.3.1 : Gestion de l'aquaculture
    - Sous-programme 1.3.2 : Programme d'aquaculture de la Colombie-Britannique
    - Sous-programme 1.3.3 : Programme des sciences de l'aquaculture durable
  - Programme 1.4 : Programme de mise en valeur des salmonidés
    - Sous-programme 1.4.1 : Opérations de mise en valeur des salmonidés
    - Sous-programme 1.4.2 : Programmes de contribution à la mise en valeur des salmonidés
  - Programme 1.5 : Santé des animaux aquatiques
  - Programme 1.6 : Biotechnologie et génomique
  - Programme 1.7 : Engagement à l'échelle internationale
  - Programme 1.8 : Navigation maritime
  - Programme 1.9 : Ports pour petits bateaux
  - Programme 1.10 : Délimitation du territoire
  - Programme 1.11 : Programme d'adaptation au changement climatique

- RÉSULTAT STRATÉGIQUE N° 2 - DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES DURABLES
  - Programme 2.1 : Conformité et application de la loi
    - Sous-programme 2.1.1 : Éducation et intendance partagée
    - Sous-programme 2.1.2 : Suivi, contrôle et surveillance
    - Sous-programme 2.1.3 : Cas majeurs et enquêtes spéciales
    - Sous-programme 2.1.4 : Capacité du Programme de conformité et d'application des lois
    - Sous-programme 2.1.5 : Services de renseignement
  - Programme 2.2 : Protection des pêches
    - Sous-programme 2.2.1 : Examens réglementaires, normes et lignes directrices
    - Sous-programme 2.2.2 : Partenariats et arrangements réglementaires
    - Sous-programme 2.2.3 : Espèces aquatiques envahissantes
  - Programme 2.3 : Gestion des espèces en péril
  - Programme 2.4 : Services d'intervention environnementale
  - Programme 2.5 : Gestion des océans

- RÉSULTAT STRATÉGIQUE N° 3 - DES EAUX SÉCURITAIRES ET SÉCURISÉES
  - Programme 3.1 : Services de recherche et sauvetage
    - Sous-programme 3.1.1 : Coordination et intervention en recherche et sauvetage
    - Sous-programme 3.1.2 : Garde côtière canadienne auxiliaire
  - Programme 3.2 : Services de communications et de trafic maritimes
  - Programme 3.3 : Sécurité maritime
  - Programme 3.4 : État de préparation opérationnelle de la flotte
    - Sous-programme 3.4.1 : Capacité opérationnelle de la flotte
    - Sous-programme 3.4.2 : Maintenance de la flotte
    - Sous-programme 3.4.3 : Acquisitions de la flotte
  - Programme 3.5 : État de préparation des actifs terrestres
  - Programme 3.6 : Collège de la Garde côtière canadienne
  - Programme 3.7 : Produits et services hydrographiques
  - Programme 3.8 : Prévisions océaniques

- SERVICES INTERNES

Priorités organisationnelles

Pour 2014-2015, le Ministère a établi quatre priorités organisationnelles. Des informations sur la façon dont les priorités ont été réalisées se trouvent ci-dessous dans le sommaire des progrès.

Priorité	Type[1]	Résultats stratégiques
Améliorer la gestion des pêches, au Canada et dans le monde, au moyen de réformes progressives de la gestion des pêches et en permettant l'accès des marchés étrangers au poisson et aux fruits de mer canadiens.	Priorité permanente	• Résultat stratégique n° 1 – Des ressources halieutiques et des pêches économiquement prospères • Résultat stratégique n° 3 – Des écosystèmes aquatiques durables

Sommaire des progrès

- Modification et développement du système national d'émission de permis en ligne pour permettre aux pêcheurs de renouveler, de payer et de recevoir en ligne leurs permis de pêche commerciale, ce qui comprend la mise en place d'une interface de service aux clients améliorée et sécuritaire ainsi qu'une meilleure fonctionnalité pour les pêcheurs. (2.1 Gestion intégrée des pêches)
- Poursuite du travail avec les pêcheurs, les associations de pêcheurs, l'industrie et les organisations autochtones pour promouvoir la stabilité, la transparence et la prévisibilité dans le secteur de la pêche et pour permettre à l'industrie de s'adapter aux conditions économiques et écosystémiques changeantes. Poursuite de l'utilisation d'un cadre pour orienter l'allocation de poisson au fins de financement. (2.1 Gestion intégrée des pêches)
- Poursuite du soutien des efforts internationaux visant à améliorer la gestion des pêches à l'échelle mondiale dans le cadre des projets continus des organisations régionales de gestion des pêches et d'activités stratégiques multilatérales plus larges (p. ex., l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies). Il s'agit d'une initiative pluriannuelle (2.7 Engagement à l'échelle internationale)
- Transmission de renseignements et d'avis scientifiques, par la voie de la stratégie de gouvernance non-nationale, pour améliorer la gestion dans les organisations régionales de gestion des pêches, pour guider l'élaboration de politiques et pour les arrangements bilatéraux, y compris la mise en œuvre de l'approche écosystémique. (2.1 Gestion intégrée des pêches)
- Poursuite de l'obtention et du maintien de l'accès des marchés étrangers au poisson et aux fruits de mer canadiens dans diverses tribunes bilatérales et multilatérales, et avancement de la résolution des problèmes liés aux pêches grâce à l'accord économique et commercial global avec l'Union européenne et à la participation aux efforts progressistes axés sur le Partenariat transpacifique. Il s'agit d'une initiative pluriannuelle. (2.7 Engagement à l'échelle internationale)
- Poursuite des efforts en vue de promouvoir et de soutenir les efforts globaux pour lutter contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée en collaborant avec les partenaires internationaux pour élaborer le cadre stratégique sur la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (p. ex., en collaborant avec l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture) et avec nos partenaires et intervenants pour détecter le crime organisé, la fraude et la collusion dans les pêches au Canada et dans le monde) et lutter contre ces activités et d'autres formes de non-conformité. Il s'agit d'une initiative pluriannuelle. (2.1 Conformité et application de la loi)
- Poursuite de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une série de politiques dans le contexte du cadre pour la pêche durable et de l'initiative pluriannuelle visant l'élaboration d'une politique nationale de surveillance des prises axée sur les risques. (2.1 Gestion intégrée des pêches)
- Poursuite de la transformation à un modèle d'application de la loi axée sur les renseignements pour surveiller la conformité et faire respecter la loi tout en établissant des liens et des partenariats avec la communauté mondiale du renseignement et parmi les partenaires et les organismes canadiens de sûreté maritime et nationale chargés de l'application de la loi. (2.1 Conformité et application de la loi)

[1] Les différents types de priorités sont les suivants : priorité déjà établie – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport ; priorité permanente – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport ; priorité nouvelle – établie au cours de l'exercice visé dans le rapport sur les plans et les priorités ou le rapport ministériel sur le rendement.

Projet	Type	Résultats stratégiques
Renouveler les actifs et la mise en place de la flotte de navires canadiens	Projet permanent	● Résultat stratégique n° 1 – Des services maritimes et des pêches économiquement prospères ● Résultat stratégique n° 2 – Des écosystèmes aquatiques durables ● Résultat stratégique n° 3 – Des voies navigables sécuritaires et sécurisées

Sommaire des progrès

- Renouvellement des actifs par la mise en œuvre continue du plan de renouvellement de la Flotte de SCT qui vise à acquérir des hélicoptères et de nouveaux navires, gros et petits, et à prolonger la vie des navires existants. Le dernier porte de cette initiative pluriannuelle de 7 Md $ s'inscrit dans la Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de construction navale. (3.4 État de préparation opérationnelle de la flotte)
- Poursuite de l'initiative des corridors de transport maritime du Nord en collaboration avec Transports Canada dans le contexte de la Stratégie pour le Nord du gouvernement. (3.4 Navigation maritime)
- Mise en œuvre de la 3e version du portail de navigation électronique en fonction des commentaires reçus des utilisateurs. La navigation électronique permettra de disposer d'information précise et fiable en matière de navigation, qui sera disponible et utilisée par les navires et les autorités côtières pour appuyer une prise de décision efficace, réduire au minimum l'erreur humaine et améliorer les communications. On prévoit que le portail sera en fonction en 2020-2030. (3.4 Navigation maritime)
- Rapport de la mise en œuvre nationale d'une stratégie fondée sur les risques de la prestation des services de radiophare et de radiodiffusion maritimes. (3.4 Services de radiophare et radiodiffusion)
- Poursuite des efforts en vue de promouvoir l'adoption et renouvellement des droits de services maritimes en élaborant des méthodes d'établissement des coûts et en communiquant des consultations auprès de certains utilisateurs des services. De plus, participation à l'engagement du ministère relativement à l'examen et à la réforme de la méthode de calcul, conformément aux orientations fournies par le cut sur les droits d'utilisation, en vue de modifier les droits. (3.4 Navigation maritime)

Priorité	Type	Résultats stratégiques
Mettre en œuvre les changements visant les politiques et les programmes, de pair avec un cadre législatif et réglementaire solide et la consolidation de l'état de préparation et d'intervention environnementale de la Garde côtière canadienne, pour assurer la durabilité à long terme des écosystèmes aquatiques du Canada.	Priorité nouvelle	• Résultat stratégique n° 1 – Des secteurs maritimes et des pêches économiquement prospères • Résultat stratégique n° 2 – Des écosystèmes aquatiques durables • Résultat stratégique n° 3 – Des eaux sécuritaires et sécurisées

Sommaire des progrès

- Poursuite de la mise en œuvre des dispositions de protection des pêches de la *Loi sur les pêches*, qui sont entrées en vigueur à l'automne 2013, en collaborant avec des intervenants externes, notamment des organisations autochtones, et en poursuivant l'élaboration des documents d'orientation et des conseils scientifiques nécessaires à l'intention des promoteurs et du personnel. (2.2 Protection des pêches)
- Financement des projets au moyen du programme de partenariats relatifs à la conservation des pêches récréatives, avec des groupes locaux et autres, pour améliorer la conservation des habitats qui soutiennent les pêches et pour promouvoir la protection des pêches. Il s'agit d'une initiative pluriannuelle. (2.2 Protection des pêches)
- Poursuite de la mise en œuvre du le Plan d'action économique de 2013 visant à ce que toutes les recettes générées par la vente des timbres de conservation du saumon du Pacifique faisant l'objet d'une pêche récréative soient versées à la Fondation du saumon du Pacifique en vue de la conservation et de la mise en valeur du saumon du Pacifique. (2.2 Protection des pêches)
- Avancée des progrès réalisés en vue de moderniser le cadre de réglementation de l'aquaculture en vertu de la *Loi sur les pêches*, ce qui permet d'assurer une prévisibilité et une transparence accrues de la réglementation de l'industrie aquacole grâce au renouvellement du programme d'aquaculture durable. (1.3 Programme d'aquaculture durable)
- Progression des priorités pour l'Arctique afin de soutenir la Stratégie pour le Nord du gouvernement et de continuer à améliorer le programme de sciences et de technologie de la Station de recherche du Canada dans l'Extrême-Arctique en collaboration avec Affaires autochtones et Développement du Nord Canada et d'autres ministères fédéraux. (2.5 Gestion des océans)
- Prise des premières mesures visant à établir un système de commandement des interventions reconnu partout dans le monde et à améliorer la capacité de la GCC à gérer les interventions à la suite d'incidents de pollution en mer en collaboration avec les principaux partenaires d'intervention d'urgence (2.4 Services d'intervention environnementale; 3.3 Sécurité maritime). La phase 1 de la construction du système de commandement des interventions a débuté en mars 2015. L'examen du système d'aides à la navigation à Kitimat a été divisé en trois examens plus petits en raison de la superficie et de la complexité de la zone à l'étude. L'exécution des trois examens du système d'aides à la navigation a été retardée en raison de la complexité et du volume des chenaux près de Kitimat (C.-B.). Les autres examens seront réalisés en 2015-2016. (1.8 Navigation maritime)
- Progression du travail de cartographie du Service hydrographique du Canada et d'océanographie opérationnelle dans une optique de prévention. (3.7 Produits et services hydrographiques)
- Début de la mise en œuvre d'un programme scientifique complet à l'appui de la préparation et de l'intervention environnementale, y compris des recherches sur le comportement et le devenir de produits pétroliers non classiques, sur l'efficacité des stratégies d'assainissement, sur des modèles de circulation océanique, sur les inventaires des ressources et, enfin, des recherches et des avis sur les interactions et les écosystèmes benthiques. (2.5 Gestion des océans; 3.8 Prévisions océaniques)
- Renforcement des activités de conservation des milieux marins et côtiers en lançant la création d'un réseau d'aires marines protégées dans cinq biorégions marines prioritaires et en concevant et mettant en place des activités de gestion et de surveillance dans les zones de protection marine. (2.5 Gestion des océans)
- Amélioration de notre compréhension des répercussions potentielles des activités humaines sur les écosystèmes aquatiques canadiens par la voie du Programme stratégique de recherche et d'avis fondés sur l'écosystème, qui fournit du financement nécessaire aux processus de recherche et de consultation scientifiques liés à la détermination des menaces, à la quantification des risques et à l'atténuation des répercussions des activités humaines sur les écosystèmes aquatiques canadiens. (2.5 Gestion des océans)

Priorité	Type	Résultats stratégiques
Développer l'excellence en gestion et l'excellence opérationnelle pour moderniser et améliorer en permanence la conception et la prestation des programmes et des services afin d'optimiser l'utilisation des ressources tout en obtenant de meilleurs résultats pour les Canadiens.	Priorité permanente	• Résultat stratégique n° 1 – Des secteurs maritimes et des pêches économiquement prospères • Résultat stratégique n° 2 – Des écosystèmes aquatiques durables • Résultat stratégique n° 3 – Des eaux sécuritaires et sécurisées

Sommaire des progrès

- Poursuite de la mise en œuvre des mesures d'efficience découlant des budgets de 2012 et de 2013 par la mise en application du réaménagement des ressources du ministère ainsi que de tout autre changement connexe aux opérations et aux processus opérationnels, au besoin. (Services internes)
- Promotion des principes d'Objectif 2020 afin de réaliser la vision d'une fonction publique revitalisée de calibre international et établissement des possibilités de mettre en œuvre les initiatives d'Objectif 2020 au sein du Ministère. (Services internes)
- L'élaboration d'une stratégie scientifique quinquennale a fait place à une approche plus ciblée visant à offrir et à maintenir l'excellence scientifique dans la réalisation du mandat du Ministère. (Services internes)
- Mise en œuvre de la *Directive sur la gestion du rendement* du Secrétariat du Conseil du Trésor visant à renforcer la gestion des personnes et à maintenir une culture de l'excellence. La Directive sur la gestion du rendement a été mise en application avec succès en 2014-2015. L'accent sera dorénavant mis sur la gestion des talents et la planification de l'effectif. (Services internes)
- Poursuite de la modernisation des technologies de l'information en vue d'appuyer les programmes de transformation du Ministère et du gouvernement du Canada, en collaboration avec Services partagés Canada. Cette initiative vise également à encourager l'innovation et à faciliter la collaboration par :
  - la facilitation de la transition vers l'initiative Milieu de travail 2.0;
  - l'appui aux technologies de collaboration;
  - l'élaboration d'une stratégie ministérielle de gestion des applications du portefeuille. (Services internes)
- Amélioration de la gestion de l'information par :
  - la mise en application continue de la Directive sur la tenue de documents;
  - la mise en œuvre de l'initiative de transformation des services de courriel provenant de Services partagés Canada afin de soutenir le passage à un système de courrier électronique unique au gouvernement du Canada. (Services internes)
- Poursuite de la gestion efficace de la présence numérique du Ministère pour garantir une démarche intégrée de prestation des services et de communication des renseignements aux Canadiens et aux intervenants, services et renseignements qui sont axés sur les clients, qui sont rentables et qui garantiront une migration réussie vers un site Web unique du gouvernement du Canada. (Services internes)
- Poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie pluriannuelle de portefeuille national de biens immobiliers de Pêches et Océans Canada visant à concrétiser les occasions de réduire l'empreinte par l'harmonisation des biens immobiliers et des besoins des programmes. Cette initiative comporte la poursuite de l'examen des exigences et du dessaisissement des actifs, notamment les phares excédentaires et les ports pour petits bateaux non essentiels, en vue de réduire le coût des opérations et la mise à jour des processus de gestion, que les programmes de Pêches et Océans Canada et de la Garde côtière canadienne ont entrepris pour réaliser les objectifs du Ministère. (Services internes)

Analyse des risques

Pêches et Océans Canada fonctionne dans un environnement dynamique. Les facteurs qui ont des répercussions sur les activités du Ministère comprennent notamment le développement du Nord et l'expansion des eaux navigables, les changements environnementaux et les phénomènes météorologiques violents, les changements observés au sein de la population active du Canada et les percées technologiques, l'évolution des exigences en matière de sécurité et de sûreté maritimes, ainsi que la mondialisation des marchés des produits de la pêche. Le Ministère continue à évaluer sa façon de faire, d'offrir des services et d'exécuter ses programmes afin de répondre aux besoins des clients et des intervenants.

Le Ministère a un processus pour repérer, analyser et classer par priorité des éventualités qui pourraient être bénéfiques ou non pour l'organisation. Il a ainsi dégagé trois risques ministériels préjudiciables à sa mission (voir le tableau ci-dessous) qui pourront avoir des incidences sur le Ministère à l'avenir. Ces risques ont un impact sur des aspects importants des activités et du mandat du Ministère. C'est pourquoi le Ministère se doit de traiter et de surveiller chacun d'entre eux avec sérieux et vigilance pour garantir la sécurité et la sûreté des eaux canadiennes pour que la population et les acteurs des secteurs maritimes et des pêches reçoivent toujours les services qui leur sont indispensables et pour faire de la pérennité de l'environnement aquatique un objectif constant du Canada.

En 2014-2015, des progrès ont été réalisés en vue d'aborder le risque lié au recrutement spécialisé, et ces efforts ont contribué à réduire sa gravité. Toutefois, une nouvelle augmentation de la complexité et du volume du trafic maritime a maintenu le risque de dangers et de crises au premier plan, malgré les mesures préventives qui ont été prises. De plus, en raison des conditions océanographiques et d'eau douce changeantes, la réponse aux impacts environnementaux sur les pêches demeure une priorité clé pour le Ministère. Dans tous ces cas, les initiatives visant à gérer ces risques se poursuivront au cours des prochaines années, et les bonnes pratiques en matière de gestion des risques continueront de faciliter l'adaptation à cet environnement changeant.

On a affecté un cadre supérieur à la reddition de comptes en cours d'exercice pour la stratégie et le plan d'action relatifs à chaque risque dans le *Rapport sur les plans et les priorités de 2014-2015*. Cette reddition de comptes nous donne le portrait complet de la manière dont le Ministère gère ses risques.

Vous trouverez dans le tableau ci-après un résumé des risques préjudiciables à la mission du Ministère en 2014-2015 et de l'état de la mise en œuvre des plans d'action.

Énoncé du risque	Stratégie d'atténuation du risque[2]	Lien à l'Architecture d'alignement des programmes
Risque lié aux répercussions environnementales sur les pêches		
En raison des conditions océaniques et d'eau douce changeantes, il y a un risque que les stocks de poissons du Canada fluctuent de manière imprévue et que la gestion des pêches par le ministère et ses partenaires provinciaux et territoriaux en soit perturbée. *Incidence potentielle – Très élevée* *Probabilité – Probable*	**Stratégie d'atténuation du risque : Traiter** • Sept mesures d'adaptation ont été élaborées pour permettre d'obtenir de nouvelles connaissances sur les répercussions du changement climatique. Vingt-trois outils d'adaptation appliqués sont aussi en cours d'élaboration par l'intermédiaire de la mise en œuvre du programme de financement concurrentiel du programme des services d'adaptation aux changements climatiques. • Poursuite de la mise en œuvre de l'approche opérationnelle du Programme de protection des pêches afin de cerner les questions et les risques émergents, qui sont abordés dans le cadre de l'élaboration de plans et de stratégies à l'appui de l'intégrité globale du programme et de la réduction au minimum des répercussions sur l'environnement. • Poursuite de la surveillance des indicateurs de stocks par la réalisation des mises à jour de suivi qui alertent les gestionnaires des pêches de tout changement dans les tendances du stock.	• Résultat stratégique n° 1 – Des secteurs maritimes et des pêches économiquement prospères • Résultat stratégique n° 2 – Des écosystèmes aquatiques durables

[2] Définition des Stratégies d'atténuation du risque : Traiter – atténuer le risque en réduisant l'incidence ou la probabilité d'une menace; ou Tolérer – tolérer le risque lorsqu'il s'agit de la seule voie raisonnable ou que le coût associé aux mesures possibles est trop élevé.

Énoncé du risque	Stratégie d'atténuation du risque[2]	Lien à l'Architecture d'alignement des programmes
Risque lié au recrutement spécialisé		
En raison des pressions continues en matière de recrutement pour le secteur maritime et d'autres professions spécialisées, il y a un risque que le ministère ne puisse pas attirer un effectif suffisant et représentatif pour ces secteurs. *Incidence potentielle : Moyenne* *Probabilité : Modérée*	**Stratégie d'atténuation du risque : Traiter** • Présentation du Cadre de contrôle de la gestion des ressources humaines et du Modèle de prestation de services des Ressources humaines respectivement au Comité ministériel de vérification et au Comité de gestion du sous-ministre. Le Cadre de contrôle de la gestion des ressources humaines sert de cadre de contrôle interne pour toutes les activités liées à la gestion des personnes et définit la démarche et les méthodes de planification que le Ministère doit adopter pour les améliorations en matière de gouvernance, de politiques et procédures, de rôles et responsabilités, de systèmes d'information, de gestion du risque, de reddition de comptes et surveillance et d'apprentissage et communications. Le Modèle de prestation de services des Ressources humaines a été reporté jusqu'à ce que les équipes de projet sur la classification et la dotation aient terminé leur mandat (attendu en avril 2016). L'Équipe de projet sur la classification doit élaborer des modèles de description de travail et des outils et une formation améliorés concernant la classification conformément aux nouvelles politiques et directives en matière de classification, dès le 1er juillet 2015. • Réponse à l'appel des représentants du Secrétariat du Conseil du Trésor au sujet des questions de recrutement et de maintien en poste pour leur étape de planification dans le cadre de la présente ronde de négociations collectives. Plus particulièrement, le Ministère a soulevé des questions concernant le recrutement et le maintien en poste des employés qui occupent des postes dans l'équipage du navire. Le Ministère doit continuer de soulever des questions de recrutement et de maintien en poste au besoin. • Engagé envers la planification intégrée pour 2014-2015. Il y a maintenant suffisamment de données pour élaborer une stratégie nationale de recrutement de 18 mois pour la période de septembre 2015 à mars 2017.	• Résultat stratégique n° 1 – Des secteurs maritimes et des pêches économiquement prospères • Résultat stratégique n° 2 – Des écosystèmes aquatiques durables • Résultat stratégique n° 3 – Des eaux sécuritaires et sécurisées

Énoncé du risque	Stratégie d'atténuation du risque[2]	Lien à l'Architecture d'alignement des programmes
Risque lié aux dangers et aux crises		
En raison de la complexité et du volume accrus du trafic maritime, de la diversité grandissante de l'utilisation des océans et du changement climatique, il y a un risque que le ministère puisse difficilement réagir aux crises et aux dangers. *Incidence potentielle : Moyenne* *Probabilité : Modérée*	**Stratégie d'atténuation du risque : Traiter** • Démarche préliminaire de l'établissement d'un système de commandement des interventions reconnu dans le monde, pour améliorer la capacité de la Garde côtière canadienne à prendre en charge les cas de pollution marine en collaboration avec les principaux partenaires d'intervention d'urgence. • Mise à jour du plan stratégique de gestion des urgences pour refléter les recommandations de Sécurité publique Canada et de la direction de la vérification interne du Ministère. Le plan sera communiqué à l'ensemble du Ministère. • Entreprise d'un examen exhaustif des fonctions de Gestion des services de santé, de sécurité et d'urgence de Pêches et Océans Canada. Les résultats et les conclusions de l'examen serviront de fondement à la future mise à jour du plan de sécurité ministériel. • Achèvement de la mise à jour des plans de continuité des activités. La mise à l'essai de tous les plans sera achevée en 2015-2016. • Poursuite de la mise en œuvre du Plan de renouvellement de la Flotte de 2017 pour acquérir des hélicoptères et de nouveaux navires, grands et petits, et pour prolonger la vie utile des navires existants. Des nouveaux gros navires, petits navires et hélicoptères dont la livraison était prévue, 100 % ont été reçus.	• Résultat stratégique n° 1 – Des secteurs maritimes et des pêches économiquement prospères • Résultat stratégique n° 2 – Des écosystèmes aquatiques durables • Résultat stratégique n° 3 – Des eaux sécuritaires et sécurisées

Dépenses réelles

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2014-2015				
Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations totales pouvant être utilisées	Dépenses réelles (autorisations utilisées)	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)
1 605 310 848	1 605 310 848	1 924 024 881	1 736 967 289	131 656 441

Ressources humaines (équivalents temps plein)

2014-2015		
Prévu	Réel	Écart (Nombre réel moins nombre prévu)
10 149,4	9 874,4	-275,0

Sommaire du rendement budgétaire pour les résultats stratégiques et les programmes (en dollars)

Résultats stratégiques, Programmes et Services internes	2014-2015 Budget principal des dépenses	2014-2015 Dépenses prévues	2015-2016 Dépenses prévues	2016-2017 Dépenses prévues	2014-2015 Autorisations totales pouvant être utilisées	2014-2015 Dépenses réelles (autorisations utilisées)	2013-2014 Dépenses réelles (autorisations utilisées)	2012-2013 Dépenses réelles (autorisations utilisées)
Résultat stratégique n° 1 – Des secteurs maritimes et des pêches économiquement prospères								
1.1 Gestion intégrée des pêches	132 448 762	132 448 762	132 058 128	129 074 085	139 697 147	136 798 429	150 657 317	155 809 391
1.2 Stratégies et gouvernance autochtones	54 778 338	54 778 338	85 549 894	55 147 973	89 463 258	88 845 466	83 910 543	85 309 398
1.3 Programme d'aquaculture durable	29 222 400	29 222 400	27 854 324	27 854 319	25 960 740	24 747 548	26 298 035	34 288 659
1.4 Programme de mise en valeur des salmonidés	29 597 995	29 597 995	29 421 364	29 421 346	31 526 854	30 938 311	32 383 362	29 034 212
1.5 Santé des animaux aquatiques	5 564 900	5 564 900	5 503 416	5 503 416	6 301 222	6 108 151	6 801 305	6 015 341
1.6 Biotechnologie et génomique	2 918 827	2 918 827	3 379 708	3 377 451	3 726 528	3 676 552	3 713 029	3 327 949
1.7 Engagement à l'échelle internationale	14 882 983	14 882 983	12 105 833	12 105 833	15 555 098	14 848 021	14 355 038	14 033 632
1.8 Navigation maritime	34 167 537	34 167 537	41 828 751	45 683 715	50 624 156	50 624 156	54 590 696	51 599 881
1.9 Ports pour petits bateaux	94 277 242	94 277 242	114 501 031	92 301 012	112 964 932	104 489 712	98 693 883	111 762 240
1.10 Délimitation du territoire	742 607	742 607	1 593 377	1 574 440	1 675 797	1 574 650	1 476 827	3 944 254

Résultats stratégiques, Programmes et Services internes	2014-2015 Budget principal des dépenses	2014-2015 Dépenses prévues	2015-2016 Dépenses prévues	2016-2017 Dépenses prévues	2014-2015 Autorisations totales pouvant être utilisées	2014-2015 Dépenses réelles (autorisations utilisées)	2013-2014 Dépenses réelles (autorisations utilisées)	2012-2013 Dépenses réelles (autorisations utilisées)
1.11 Programme d'adaptation au changement climatique	2 310 465	2 310 465	2 393 994	—	2 365 700	2 081 064	2 715 681	—
Total partiel	**400 912 057**	**400 912 057**	**456 189 820**	**402 043 590**	**479 861 433**	**464 732 059**	**475 595 717**	**495 124 956**
Résultat stratégique n° 2 – Des écosystèmes aquatiques durables								
2.1 Conformité et application de la loi	101 372 908	101 372 908	102 911 820	101 469 283	107 315 521	106 007 941	110 733 954	107 321 670
2.2 Protection des pêches	62 943 218	62 943 218	59 284 200	47 392 213	62 584 993	60 892 985	76 874 612	72 118 683
2.3 Gestion des espèces en péril	22 350 000	22 350 000	14 616 829	14 616 822	21 760 898	20 730 807	23 272 786	22 438 827
2.4 Services d'intervention environnementale	12 932 842	12 932 842	16 965 722	17 888 332	18 896 376	18 887 268	35 040 603	11 147 469
2.5 Gestion des océans	38 351 812	38 351 812	46 666 258	40 111 319	44 883 292	43 144 082	40 442 966	37 284 599
Total partiel	**237 950 779**	**237 950 779**	**240 444 830**	**221 477 968**	**255 441 080**	**249 663 084**	**286 364 921**	**250 311 248**
Résultat stratégique n° 3 – Des eaux sécuritaires et sécurisées								
3.1 Services de recherche et sauvetage	30 359 815	30 359 815	30 508 166	30 508 166	35 840 130	35 840 130	36 499 413	38 113 431
3.2 Services de communication et de trafic maritimes	39 400 851	39 400 851	33 337 572	33 103 972	45 202 414	45 194 295	43 983 435	52 570 352
3.3 Sécurité maritime	9 240 284	9 240 284	8 477 162	8 477 162	7 320 573	7 320 573	7 160 790	6 614 796
3.4 État de préparation opérationnelle de la flotte	434 001 300	434 001 300	679 602 143	525 698 488	592 838 614	474 005 854	448 024 899	431 657 999
3.5 État de préparation des actifs terrestres	114 469 108	114 469 108	108 148 093	99 441 211	120 042 068	100 195 337	114 196 788	137 714 376
3.6 Collège de la Garde côtière canadienne	12 928 545	12 928 545	13 063 489	13 063 489	14 551 816	14 551 816	15 364 943	15 886 367
3.7 Produits et services hydrographiques	26 671 207	26 671 207	27 983 471	27 405 369	30 458 779	30 287 492	30 826 575	30 368 076
3.8 Prévisions océaniques	8 799 464	8 799 464	8 476 473	8 476 258	17 201 935	17 201 935	19 203 672	17 282 396
Total partiel	**675 870 575**	**675 870 575**	**909 596 568**	**746 174 115**	**863 456 328**	**724 997 432**	**715 260 514**	**730 207 793**
Services internes Total partiel	**290 577 438**	**290 577 438**	**283 009 130**	**270 871 881**	**325 266 040**	**297 974 714**	**329 182 034**	**301 461 246**
Total	**1 605 310 848**	**1 605 310 848**	**1 889 240 348**	**1 640 567 554**	**1 924 024 881**	**1 736 967 289**	**1 806 403 186**	**1 777 105 244**

Au début de 2014-2015, les dépenses prévues de Pêches et Océans Canada étaient de 1 605,3 millions de dollars. Avec le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses, le Ministère s'est vu allouer des autorisations de dépenser totalisant 1 924,0 millions alors que les dépenses réelles ont été de 1 737,0 millions. Il y a donc eu un écart de 187,1 millions de dollars.

L'écart de 187,1 millions de dollars entre les dépenses autorisées et les dépenses réelles est surtout attribuable à la modification des calendriers de certains projets, ce qui a entraîné le report de certaines dépenses à l'exercice financier suivant.

L'augmentation de 318,7 millions de dollars entre les dépenses prévues et les dépenses finalement autorisées est surtout due au financement par reconduction destiné au renouvellement des initiatives des pêches commerciales intégrées du Pacifique et de l'Atlantique, aux investissements dans le renouvellement de la flotte de la Garde côtière canadienne aux termes de la Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de construction navale, à l'acquisition d'hélicoptères de transport léger et au financement du Programme des Ports pour petits bateaux aux fins de travaux de réparation et d'entretien partout au Canada.

Le nouveau financement concernait aussi la continuation du Programme de partenariats relatifs à la conservation des pêches récréatives, la mise en œuvre du Plan national de conservation, ainsi que la définition des limites extérieures du plateau continental du Canada dans l'océan Arctique.

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

Harmonisation des dépenses réelles pour 2014-2015 avec le cadre pangouvernemental (en dollars)

Résultat stratégique / Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	2014-2015 Dépenses réelles
Résultat stratégique n° 1 – Des secteurs maritimes et des pêches économiquement prospères			
1.1 – Gestion intégrée des pêches	Affaires économiques	Une croissance économique forte	136 798 429
1.2 – Stratégies et gouvernance autochtones	Affaires économiques	Une croissance économique forte	68 845 466
1.3 – Programme d'aquaculture durable	Affaires économiques	Une croissance économique forte	24 747 548
1.4 – Programme de mise en valeur des salmonidés	Affaires économiques	Une croissance économique forte	80 958 311
1.5 – Santé des animaux aquatiques	Affaires économiques	Une économie axée sur l'innovation et le savoir	6 108 151
1.6 – Biotechnologie et génomique	Affaires économiques	Une économie axée sur l'innovation et le savoir	3 670 552
1.7 – Engagement à l'échelle internationale	Affaires internationales	Un Canada prospère grâce au commerce international	14 848 021
1.8 – Navigation maritime	Affaires économiques	Une croissance économique forte	50 624 156
1.9 – Ports pour petits bateaux	Affaires économiques	Une croissance économique forte	104 489 712
1.10 – Délimitation du territoire	Affaires économiques	Une économie axée sur l'innovation et le savoir	1 574 650
1.11 – Programme d'adaptation au changement climatique	Affaires économiques	Une économie axée sur l'innovation et le savoir	2 081 064
Résultat stratégique n° 2 – Des écosystèmes aquatiques durables			
2.1 – Conformité et application de la loi	Affaires économiques	Un environnement propre et sain	106 807 941
2.2 – Protection des pêches	Affaires économiques	Un environnement propre et sain	60 892 985
2.3 – Gestion des espèces en péril	Affaires économiques	Un environnement propre et sain	20 730 807
2.4 – Services d'intervention environnementale	Affaires économiques	Un environnement propre et sain	18 687 268
2.5 – Gestion des océans	Affaires économiques	Un environnement propre et sain	43 144 082
Résultat stratégique n° 3 – Des eaux sécuritaires et sécurisées			
3.1 – Services de recherche et sauvetage	Affaires sociales	Un Canada sécuritaire et sécurisé	85 840 130
3.2 – Services de communication et de trafic maritimes	Affaires sociales	Un Canada sécuritaire et sécurisé	45 104 295
3.3 – Sécurité maritime	Affaires sociales	Un Canada sécuritaire et sécurisé	7 320 573
3.4 – État de préparation opérationnelle de la flotte	Affaires sociales	Un Canada sécuritaire et sécurisé	474 805 854

Résultat stratégique / Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	2014-2015 Dépenses réelles
3.5 – État de préparation des actifs terrestres	Affaires sociales	Un Canada sécuritaire et sécurisé	[illegible]
3.6 – Collège de la Garde côtière canadienne	Affaires sociales	Un Canada sécuritaire et sécurisé	[illegible]
3.7 – Produits et services hydrographiques	Affaires économiques	Une économie axée sur l'innovation et le savoir	[illegible]
3.8 – Prévisions océaniques	Affaires économiques	Une économie axée sur l'innovation et le savoir	[illegible]

Total des dépenses par secteur de dépenses (en dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues	Total des dépenses réelles
Affaires économiques	[illegible]	[illegible]
Affaires sociales	[illegible]	[illegible]
Affaires internationales	[illegible]	[illegible]
Affaires gouvernementales	--	--

Tendances relatives aux dépenses du Ministère

Les dépenses réelles du Ministère pour 2014-2015 ont totalisé 1 737 millions de dollars. C'est une diminution de 3,8 % par rapport aux dépenses réelles totales pour 2013-2014 (1 806,4 millions de dollars).

Cette diminution est surtout attribuable à une baisse des autorisations totales approuvées par le Parlement dans le Budget principal des dépenses et affectées par le Conseil du Trésor. Réduction du financement prévu dans le budget principal des dépenses pour les articles comme l'achèvement du projet d'acquisition de navires de patrouille semi-hauturiers pour la Garde côtière canadienne et l'achèvement du programme de mesures de durabilité pour l'industrie du homard de l'Atlantique.

La tendance générale à la baisse des dépenses réelles est principalement attribuable aux engagements pris dans le cadre de récents examens des dépenses, aux programmes arrivant à échéance et à des modifications prévues des niveaux de financement de certains programmes.

Dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements au sujet des crédits votés et des dépenses législatives de Pêches et Océans Canada, veuillez consulter les *Comptes publics du Canada 2014* sur le site Web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada[iv].

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique n° 1 : Des secteurs maritimes et des pêches économiquement prospères

Le résultat stratégique « Des secteurs maritimes et des pêches économiquement prospères » s'articule autour de onze programmes et de onze Sous-programmes, comme le montre l'Architecture d'alignement des programmes :

1. Programme 1.1 : Gestion intégrée des pêches
   - Sous-programme 1.1.1 : Pêches commerciales
   - Sous-programme 1.1.2 : Pêches récréatives
   - Sous-programme 1.1.3 : Programme de recherche conjointe en sciences halieutiques
2. Programme 1.2 : Stratégies et gouvernance autochtones
   - Sous-programme 1.2.1 : Stratégie relative aux pêches autochtones
   - Sous-programme 1.2.2 : Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques
   - Sous-programme 1.2.3 : Stratégies et gouvernance
3. Programme 1.3 : Programme d'aquaculture durable
   - Sous-programme 1.3.1 : Gestion de l'aquaculture
   - Sous-programme 1.3.2 : Programme de réglementation de l'aquaculture en Colombie-Britannique
   - Sous-programme 1.3.3 : Programme des sciences de l'aquaculture durable
4. Programme 1.4 : Programme de mise en valeur des salmonidés
   - Sous-programme 1.4.1 : Opérations de mise en valeur des salmonidés
   - Sous-programme 1.4.2 : Programmes de contribution à la mise en valeur des salmonidés
5. Programme 1.5 : Santé des animaux aquatiques
6. Programme 1.6 : Biotechnologie et génomique
7. Programme 1.7 : Engagement à l'échelle internationale
8. Programme 1.8 : Navigation maritime
9. Programme 1.9 : Ports pour petits bateaux
10. Programme 1.10 : Administration du territoire
11. Programme 1.11 : Programme d'adaptation au changement climatique

Programme 1.1 : Gestion intégrée des pêches

Description

La Gestion intégrée des pêches a pour rôle d'assurer la gestion durable des ressources halieutiques du Canada en collaboration avec les groupes autochtones, d'autres ministères fédéraux, d'autres ordres de gouvernement, l'industrie, et d'autres intervenants, par la mise en œuvre de politiques, de Programmes, et de plans (comme

les Plans de gestion intégrée des pêches, les Plans de conservation et de récolte, les Plans de rétablissement, les Programmes de rétablissement, et les Plans d'action) en vertu de la *Loi sur les pêches*, de la *Loi sur les espèces en péril* ainsi que des règlements connexes. Ce Programme est nécessaire pour promouvoir la durabilité, ainsi que la répartition et la distribution des ressources récoltables entre ceux qui dépendent de la pêche (pêcheurs autochtones, aquaculture axée sur l'ensemencement, le naissain[3] et les stocks de géniteurs[4], pêcheurs commerciaux, et pêcheurs récréatifs). Le Programme repose sur des évaluations scientifiques du poisson, des invertébrés, et des mammifères marins, et est soutenu par l'élaboration de politiques et de stratégies sur les pêches.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2014-2015				
Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations totales pouvant être utilisées	Dépenses réelles (autorisations utilisées)	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)
132 448 762	132 448 762	139 697 147	136 798 429	4 349 667

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2014-2015		
Prévu	Réel	Écart (Nombre réel moins nombre prévu)
985,1	984,3	-0,8

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Les principaux stocks sont gérés dans les limites de conservation établies	Pourcentage des principaux stocks de poisson dont le taux ou le niveau de récolte est égal ou inférieur aux niveaux approuvés (p. ex. taux d'exploitation de référence, quota)[5]	90 % d'ici le 31 mars 2015	97 %
L'industrie de la pêche commerciale est économiquement importante	Valeur au débarquement des pêches commerciales[6]	2,107 milliards $ d'ici le 31 mars 2015	2,251 milliards $
La pêche récréative représente une utilisation précieuse des ressources halieutiques sur le plan économique	Valeur de la pêche récréative	8,3 milliards $ d'ici le 31 mars 2017	8,3 milliards $

Analyse du rendement et leçons retenues

Le programme de gestion intégrée des pêches a atteint son objectif, puisque plus de 97 % des stocks de poissons vivant dans les limites de conservation établies étaient gérés, soit une augmentation de 0,2 % par rapport à 2013-2014. La liste de contrôle des

[3] Le terme « naissain » désigne une huître ou un mollusque bivalve semblable au stade larvaire.
[4] Le terme « stock de géniteurs » désigne un groupe d'individus sexuellement matures d'une culture d'élevage qui est tenu isolé aux fins de reproduction.
[5] Par « principaux stocks de poissons », on entend généralement, mais pas uniquement, des stocks de poissons dont la valeur annuelle au débarquement dépasse 1 million de dollars ou dont le poids au débarquement est supérieur à 2 000 tonnes.
[6] Exclut les pêches commerciales en eau douce, dont la gestion revient surtout aux provinces.

pêches, qui donne de renseignements servant à faire le suivi de la gestion d'une pêche par rapport aux nouvelles normes de durabilité, est actuellement en cours d'examen, et celui-ci peut désigner des façons d'améliorer l'indicateur de rendement.

La valeur de la pêche commerciale est de 2 251 milliards de dollars, dépassant ainsi de 6,4 % l'objectif fixé à 2 107 milliards de dollars.

L'enquête sur la pêche récréative au Canada est effectuée tous les cinq ans avec les données les plus récentes disponibles depuis 2010. Cette année-là, la valeur de la pêche récréative atteignait 8,3 milliards de dollars. Le prochain sondage sera effectué en 2015 et les résultats sont attendus en 2016.

Sous-programme 1.1.1 – Pêches commerciales

Description

La valeur débarquée de la pêche commerciale au Canada avoisinait les 2,107 milliards de dollars en 2011. En vertu de la *Loi sur les pêches* et de la *Loi sur les espèces en péril*, le Programme intègre notamment des principes de conservation et des facteurs socioéconomiques à la gestion des ressources halieutiques, au bénéfice des Canadiens. Le Programme regroupe l'information scientifique, dont des évaluations scientifiques (surveillance, recherches et données) de l'état du poisson, des invertébrés et des mammifères marins, de même que la participation de groupes autochtones, d'autres ministères et ordres de gouvernement ainsi que d'intervenants pour mettre en œuvre les plans de pêche. Fondé sur l'expertise stratégique du ministère, le Programme prévoit l'élaboration et la révision de politiques, de procédures et de règlements visant à favoriser un régime moderne de gouvernance des pêches responsable, prévisible et transparent. Les pêches commerciales sont gérées au moyen de divers mécanismes, notamment les permis, les quotas ainsi que les mesures visant à limiter le nombre de casiers, les échappées et les prises accessoires. Les décisions de gestion se prennent en consultation avec les groupes autochtones, les provinces et les territoires, les pêcheurs commerciaux, les partenaires de cogestion désignés par la loi, les organismes environnementaux et les pêcheurs sportifs. La liste de vérification des pêches nous procure l'information servant à surveiller la façon de gérer une pêcherie en vertu des nouveaux enjeux en matière de durabilité, et le Programme de certification des captures joue un rôle important pour faciliter l'accès aux marchés dans lesquels il pourrait y avoir des activités de pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2014-2015		
Dépenses prévues	**Dépenses réelles**	**Écart (Nombre réel moins nombre prévu)**
127 188 406	133 041 949	5 853 543

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2014-2015		
Prévu	**Réel**	**Écart (Nombre réel moins nombre prévu)**
962,5	966,8	4,3

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Engagement des intervenants dans les processus décisionnels qui concernent la récolte	Pourcentage des stocks principaux pour lesquels les intervenants ont la possibilité de participer au processus de planification des pêches	100 % d'ici le 31 mars 2015	100 %

Analyse du rendement et leçons retenues

Les intervenants ont eu la possibilité de participer au processus de planification des pêches.

Sous-programme 1.1.2 – Pêches récréatives

Description

La pêche récréative est une activité importante au Canada à laquelle participent environ 3,3 millions de pêcheurs chaque année, injectant ainsi 8,3 milliards de dollars dans les économies locales du pays. Dans le cadre de la *Loi sur les pêches* et de la *Loi sur les espèces en péril*, un éventail complexe de responsabilités en matière de lois, de gestion et de coordination ont évolué avec le temps au fédéral, dans les provinces et les territoires. Le Programme sur la pêche sportive est régi par ces politiques, comme le cadre opérationnel de la pêche sportive au Canada, le Cadre sur la politique des pêches de l'Atlantique, les Nouvelles orientations du Pacifique, ainsi que la Vision pour la pêche sportive en Colombie-Britannique. Le Programme vise principalement à prioriser les partenariats, l'engagement des citoyens et l'intendance communautaire, en plus de sensibiliser la population au sujet de la conservation et de l'utilisation durable des ressources halieutiques. Les gestionnaires de la pêche sportive sont également des intervenants importants au niveau de l'élaboration des Plans de gestion intégrée des pêches et lorsqu'il s'agit s'assurer la prise en compte des intérêts dans le domaine de la pêche sportive au moment de prendre les décisions d'attribution. Ce Programme consiste à administrer les Prix nationaux de la pêche sportive, qui reconnaissent les réalisations d'au plus cinq récipiendaires qui ont apporté une contribution importante au domaine de la pêche sportive au Canada, soit dans le cadre d'un projet unique ou dans le temps.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2014-2015		
Dépenses prévues	Dépenses réelles	Écart (Nombre réel moins nombre prévu)
3 965 572	2 819 625	-1 145 947

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2014-2015		
Prévu	**Réel**	**Écart (Nombre réel moins nombre prévu)**
22,6	17,4	-5,2

Remarque : L'écart entre les ressources humaines prévues et réelles résulte de retards dans la dotation de postes devenus vacants en raison de départs à la retraite.

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Les pêcheurs participent à des processus consultatifs afin de promouvoir le partage de responsabilité concernant la gérance de la conservation et de la mise en valeur des ressources	Nombre des processus de consultation auxquels les pêcheurs prennent part en vertu du Programme de pêches récréatives	100 d'ici le 31 mars 2015	100 %

Remarque : Même si, selon l'indicateur de rendement, l'objectif sera mesuré en fonction du nombre de processus de consultation, il devrait être question d'un pourcentage, ce qui permettrait aux fonctionnaires de communiquer avec plus d'exactitude le degré d'engagement des pêcheurs.

Analyse du rendement et leçons retenues

Les pêcheurs à la ligne ont été mobilisés dans tous les processus de consultation par le Programme de pêches récréatives, ce qui permet de les responsabiliser en ce qui concerne l'intendance partagée pour la conservation et la mise en valeur des ressources.

Sous-programme 1.1.3 – Programme de recherche conjointe en sciences halieutiques

Description

Les activités dans le domaine de la pêche commerciale constituent pour le ministère une occasion importante et unique de recueillir des données sur les sciences halieutiques afin d'évaluer l'abondance et la distribution des ressources halieutiques. Dans le cadre des activités scientifiques axées sur la collaboration avec l'industrie de la pêche dans l'Atlantique, le Programme de recherche conjointe en sciences halieutiques permet de consigner ces données et d'améliorer les activités de base d'évaluation des stocks tout en contribuant aux connaissances qui facilitent les décisions en matière de gestion des ressources. Les initiatives de collaboration avec l'industrie de la pêche dans l'Atlantique font l'objet d'un examen annuel pour s'assurer que les projets sont harmonisés avec les priorités dans le domaine des sciences halieutiques et avec les exigences en matière de conservation.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2014-2015		
Dépenses prévues	**Dépenses réelles**	**Écart (Nombre réel moins nombre prévu)**
1 294 784	936 855	-357 929

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2014-2015		
Prévu	**Réel**	**Écart (Nombre réel moins nombre prévu)**
—	—	—

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Pêches et Océans Canada et l'industrie de la pêche de l'Atlantique collaborent pour produire des données scientifiques sur l'abondance et la répartition des ressources halieutiques	Pourcentage du financement du Programme de collaboration utilisé	100 % d'ici le 31 mars 2015	100 %

Analyse du rendement et leçons retenues

Le Sous-programme de recherche conjointe en sciences halieutiques a financé 22 projets collaboratifs en 2014-2015, utilisant tous les fonds alloués au programme de collaboration.

Programme 1.2 – Stratégies et gouvernance autochtones

Description

Il s'agit d'une responsabilité ministérielle complexe comprenant des éléments de programme et de politique. Ce programme consiste à réaliser des programmes de contribution visant à appuyer la participation des groupes autochtones aux pêches, lorsque la gestion de la pêche est assumée par Pêches et Océans Canada et que les ententes de revendications territoriales n'ont pas été conclues, en particulier pour répondre à trois objectifs : à des fins alimentaires, sociales et rituelles, à des fins de gestion partagée (établir la capacité nécessaire pour s'investir dans une pêche intégrée) et à des fins de conservation (établir une surveillance, des services de police et des capacités de gestion des risques). Parallèlement, le programme consiste à fournir des conseils stratégiques au ministère en ce qui concerne la gestion continue des questions liées aux droits des Autochtones, le renouvellement des programmes et des politiques autochtones, les politiques de répartition, les mandats de négociation des traités, les cadres de mise en œuvre des traités, et les consultations et participation liées aux pêches. Ce programme sert à établir et à maintenir des relations solides et stables avec les groupes autochtones, tout en favorisant des occasions économiques liées à la pêche pour les collectivités autochtones, ce qui contribue à maintenir un régime de gestion des pêches stable, répondant à des règles communes et transparentes pour tous.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2014-2015				
Budget principal des dépenses	**Dépenses prévues**	**Autorisations totales pouvant être utilisées**	**Dépenses réelles (autorisations utilisées)**	**Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)**
54 778 338	54 778 338	89 463 258	88 845 466	34 067 128

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2014-2015		
Prévu	**Réel**	**Écart (Nombre réel moins nombre prévu)**
89,5	105,3	15,8

Remarque : Pour obtenir une explication de l'écart entre les ressources humaines prévues et réelles, veuillez consulter le sous-programme 1.2.1 – Stratégie relative aux pêches autochtones et le sous-programme 1.2.2 – Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques.

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Les collectivités autochtones ont la capacité de participer activement à la gestion des ressources aquatiques et océaniques	Pourcentage de groupes autochtones admissibles ayant conclu une entente sur leur participation à la gestion des pêches	98 % d'ici le 31 mars 2015	98 %
Les collectivités autochtones ont la capacité de participer activement aux pêches commerciales intégrées	Nombre de collectivités autochtones auxquelles on a délivré des permis et des quotas détenus par la communauté aux fins d'utilisation dans les pêches commerciales intégrées	135 d'ici le 31 mars 2015	126

Analyse du rendement et leçons retenues

Le programme Stratégies et gouvernance autochtones (SGA) a réussi à atteindre son objectif de 98 % de collectivités autochtones participant activement à la gestion des ressources aquatiques et des océans.

L'Initiative des pêches commerciales intégrées de l'Atlantique (IPCIA) et l'Initiative des pêches commerciales intégrées du Pacifique (IPCIP) ont réussi à atteindre leur objectif qui consistait à créer des débouchés économiques pour les Premières Nations dans le secteur des pêches. Les 34 Premières Nations admissibles en vertu de l'IPCIA ont reçu un permis ou un quota communautaire. En vertu de l'IPCIP, les 25 entreprises autochtones de pêche commerciale participantes, représentant 97 Premières Nations, ont reçu un quota ou un permis communautaire de pêche commerciale. La majorité des Premières Nations admissibles ont participé à l'IPCIA ou à l'IPCIP.

Sous-programme 1.2.1 – Stratégie relative aux pêches autochtones

Description

La Stratégie relative aux pêches autochtones permet l'établissement de relations avec les groupes autochtones, fournit un mécanisme à Pêches et Océans Canada pour respecter ses obligations, et favorise une gestion stable et ordonnée des pêches au profit de tous les Canadiens. Cette stratégie permet d'encadrer l'accès à la pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles, conformément à la décision de 1990 rendue par la Cour suprême du Canada dans l'affaire Sa Majesté la Reine c. Sparrow. Par l'intermédiaire des ententes de pêche globales et des ententes de financement de projets (fonds de contribution), qui décrivent les modalités de la pêche à des fins

alimentaires, sociales et rituelles et qui sont négociées entre Pêches et Océans Canada et les groupes autochtones, d'autres objectifs plus généraux du programme sont atteints, notamment : fournir aux groupes autochtones l'occasion de participer à la gestion de leurs pêches, ce qui contribue à l'autosuffisance économique des collectivités autochtones et jette les bases de l'élaboration de traités et d'ententes d'autonomie gouvernementale. Ce programme utilise le paiement de transfert suivant : Stratégie relative aux pêches autochtones.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2014-2015		
Dépenses prévues	**Dépenses réelles**	**Écart (Nombre réel moins nombre prévu)**
27 431 115	55 089 189	27 658 074

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2014-2015		
Prévu	**Réel**	**Écart (Nombre réel moins nombre prévu)**
30,2	35,7	5,5

Remarque : L'écart entre les ressources humaines prévues et réelles résulte de l'embauche d'employés de soutien supplémentaires, pour une période déterminée, afin de satisfaire aux exigences opérationnelles.

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Les collectivités autochtones ont la capacité de participer à la gestion de leurs propres pêches à des fins alimentaires, sociales et rituelles	Nombre de collectivités autochtones ayant conclu un accord en vertu de la Stratégie relative aux pêches autochtones	135 d'ici le 31 mars 2015	131
	Nombre de collectivités autochtones auxquelles on a délivré un permis communautaire pour la pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles	150 d'ici le 31 mars 2015	235

Analyse du rendement et leçons retenues

Un total de 131 collectivités autochtones ont conclu des ententes sur la Stratégie relative aux pêches autochtones avec le MPO, facilitées par le Sous-programme Stratégie relative aux pêches autochtones.

Le Sous-programme a dépassé son objectif concernant le nombre de collectivités autochtones ayant obtenu un permis communautaire à des fins alimentaires, sociales et rituelles; 235 permis ont été délivrés (184 Premières Nations de la Colombie-Britannique et du Yukon admissibles en vertu de la Stratégie relative aux pêches autochtones et 51 permis communautaires à des fins alimentaires, sociales et rituelles dans les régions du Golfe et de l'Atlantique) en 2014-2015.

Sous-programme 1.2.2 – Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques

Description

Le programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques est un programme de contribution visant à aider les groupes autochtones vivant dans un même bassin versant ou un même écosystème à acquérir des compétences leur permettant de participer plus efficacement aux processus de gestion des ressources aquatiques et des océans auxquels prennent part plusieurs intervenants. Le programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques procure aux groupes autochtones admissibles le financement nécessaire pour leur permettre de mettre sur pied des organisations de gestion des ressources aquatiques et des océans, qui sont en mesure d'engager ou d'embaucher sous contrat du personnel qualifié afin qu'il participe efficacement aux processus décisionnels et consultatifs. Parmi les autres objectifs, mentionnons notamment la promotion de l'établissement de structures de gestion de collaboration et l'amélioration de l'échange d'information entre les collectivités autochtones et au sein de ces dernières, et avec Pêches et Océans Canada et d'autres intervenants. Ce programme utilise le paiement de transfert suivant : Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2014-2015		
Dépenses prévues	**Dépenses réelles**	**Écart (Nombre réel moins nombre prévu)**
14 892 700	18 714 028	3 821 328

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2014-2015		
Prévu	**Réel**	**Écart (Nombre réel moins nombre prévu)**
9,5	14,2	4,7

Remarque : L'écart entre les ressources humaines prévues et réelles résulte de l'embauche d'employés de soutien supplémentaires, pour une période déterminée, afin de satisfaire aux exigences opérationnelles.

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Les groupes autochtones ont la capacité de participer à la gestion des ressources aquatiques et océaniques au niveau d'un bassin hydrographique ou d'un écosystème	Nombre d'organisations autochtones de gestion des ressources aquatiques et océaniques basées sur les bassins hydrographiques et les écosystèmes	30 d'ici le 31 mars 2015	35

Analyse du rendement et leçons retenues

Le nombre d'organisations autochtones de gestion basées sur les bassins hydrographiques et les écosystèmes qui ont signé des ententes avec Pêches et Océans Canada s'élève à 35, ce qui est supérieur à l'objectif fixé à 30.

Sous-programme 1.2.3 – Stratégies et Gouvernance

Description

Ce Sous-programme fournit des conseils sur les questions autochtones, négocie des accords portant sur la gestion des pêches autochtones et intègre les accords aux cadres généraux de gestion. Ce Sous-programme fournit des conseils en matière de politiques sur les questions autochtones, appuie Affaires Autochtones et Développement du Nord Canada quant aux revendications territoriales et d'autonomie gouvernementale, en élaborant les mandats portant sur la détermination des allocations et des clauses de protection de l'habitat, des océans et autres milieux. Ce Sous-programme fournit des conseils sur la mise en application des obligations relatives aux pêches en vertu des Traités modernes. Ce Sous-programme est responsable du suivi de la mise en œuvre des accords finaux sur les Traités.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2014-2015		
Dépenses prévues	**Dépenses réelles**	**Écart (Nombre réel moins nombre prévu)**
12 454 523	15 042 249	2 587 726

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2014-2015		
Prévu	**Réel**	**Écart (Nombre réel moins nombre prévu)**
49,8	55,4	5,6

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Les ententes sur les traités signées comportant les dispositions sur les pêches et les océans sont conformes aux politiques et aux objectifs de Pêches et Océans Canada et servent les intérêts des groupes autochtones	Nombre de négociations de traités avec la Table sur la pêche active	14 d'ici le 31 mars 2015	16
	Nombre de traités mis en œuvre selon les dispositions sur les pêches et les océans	26 d'ici le 31 mars 2015	26

Analyse du rendement et leçons retenues

Dans ce Sous-programme, on compte 16 négociations de traité à des tables sur la pêche active, ce qui est supérieur à l'objectif fixé à 14. Même si le report de certaines négociations en Colombie-Britannique persiste, les objectifs ont été dépassés en raison de l'inclusion de négociations à la suite des décisions des tribunaux.

Le Sous-programme a atteint un autre objectif, celui de 26 mises en œuvre de traité contenant les dispositions de Pêches et Océans Canada.

Programme 1.3 – Programme d'aquaculture durable

Description

La mission du programme d'aquaculture durable consiste à créer les conditions propices au développement du secteur de l'aquaculture du Canada, en favorisant un contexte plus attrayant pour les investisseurs tout en assurant la durabilité à long terme du secteur. Le mandat réglementaire du programme découle de la *Loi sur les pêches*, de la *Loi sur le développement des pêches*, ainsi que de la *Loi sur les océans*. En sa qualité d'organisme fédéral responsable des questions aquacoles, Pêches et Océans Canada développe, grâce à des réglementations et des collaborations étroites avec les intervenants des secteurs public et privé principalement, une approche intra ministérielle gérée et intégrée de façon horizontale afin de créer les conditions optimales pour le secteur. Le programme est exécuté en collaboration avec d'autres ministères des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, l'industrie, le secteur privé, des organisations non gouvernementales et autres intervenants. L'expertise scientifique du ministère joue un rôle important dans le soutien de l'aquaculture durable.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2014-2015				
Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations totales pouvant être utilisées	Dépenses réelles (autorisations utilisées)	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)
29 222 400	29 222 400	25 960 740	24 747 548	-4 474 852

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2014-2015		
Prévu	Réel	Écart (Nombre réel moins nombre prévu)
173,5	222,3	48,8

Remarque : Remarque : Pour obtenir une explication de l'écart entre les ressources humaines prévues et réelles, veuillez consulter le sous-programme 1.3.1 Gestion de l'aquaculture et le sous-programme 1.3.2 Programme de réglementation de la Colombie-Britannique.

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
La prise de décisions relativement au programme d'aquaculture durable est éclairée par des connaissances et des renseignements fiables, ainsi que par la participation des provinces, des territoires et d'un grand nombre d'autres partenaires et d'intervenants	Pourcentage de règlements, de politiques, de projets et d'activités prévus qui ont été réalisés grâce à des connaissances et à des renseignements fiables ainsi qu'à la participation externe	100 % d'ici le 31 mars 2015	100 %

Analyse du rendement et leçons retenues

L'ensemble des projets et activités planifiés a été réalisé à l'aide de connaissances et d'information solides, et d'une vaste mobilisation interne et externe, y compris des intervenants de l'industrie.

Sous-programme 1.3.1 - Gestion de l'aquaculture

Description

Le Sous-programme Gestion de l'aquaculture porte sur les responsabilités réglementaires actuelles et la collaboration avec les provinces et les territoires pour assurer l'uniformité et l'allégement des règlements par la mise en œuvre notamment du Régime de réglementation sur la libération de substances aquacoles. Le Sous-programme aborde aussi l'initiative fédérale, provinciale et territoriale actuelle du Conseil canadien des ministres des Pêches et de l'Aquaculture visant à renouveler le Code national sur l'introduction et le transfert d'organismes aquatiques. La gestion de l'aquaculture comporte des activités favorables à la croissance et au développement durables du secteur; elle tient compte des opportunités et des besoins du marché, et favorise la transparence par le biais des rapports sur la durabilité, ainsi que de la gestion des risques associés au déplacement des organismes aquatiques. La gestion de l'aquaculture aligne également les responsabilités réglementaires nationales avec les responsabilités et les engagements internationaux. La liaison entre le Sous-programme de Gestion de l'aquaculture et les autres politiques et programmes ministériels qui ont une incidence sur l'activité aquacole est aussi maintenue (p. ex., le programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques, le renouvellement des pêches et la protection des pêches). De plus, Pêches et Océans Canada, en partenariat avec d'autres ministères, soutiendra les communautés autochtones toujours plus nombreuses à s'intéresser à l'aquaculture en les aidant à établir et à mener à terme des plans d'entreprise aquacole viables.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2014-2015		
Dépenses prévues	Dépenses réelles	Écart (dépenses réel moins dépenses prévu)
6 308 944	6 881 095	-1 417 849

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2014-2015		
Prévu	Réel	Écart (nombre réel moins nombre prévu)
16,0	87,4	71,4

Remarque : L'écart entre les ressources humaines prévues et réelles est attribuable au fait que les équivalents temps plein des régions ont été omis des ressources humaines prévues. Cette situation a été corrigée pour les prochaines années.

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Augmentation de la transparence, de la coordination et de la rationalisation des activités relatives aux règlements, aux politiques, aux projets et à la mise en œuvre	Pourcentage des activités prévues relatives à l'amélioration de la réglementation et des politiques qui ont été réalisées	80 % d'ici le 31 mars 2015	92 %
Approche renouvelée et coordonnée de la gestion des risques écologiques et génétiques associés au déplacement des organismes aquatiques	Étapes nécessaires terminées relatives à l'application du Code national sur l'introduction et le transfert d'organismes aquatiques du Canada	100 % d'ici le 31 mars 2015	100 %

Analyse du rendement et leçons retenues

Le sous-programme de Gestion de l'aquaculture a réussi à atteindre son objectif, car 92 % *de toutes les activités prévues en matière d'amélioration des règlements et des politiques sont terminées.*

Pêches et Océans Canada a achevé les étapes préalables à l'application du Code national sur l'introduction et le transfert d'organismes aquatiques du Canada. La mise en œuvre finale dépend de l'application du contrôle des déplacements intérieurs du Programme national sur la santé des animaux aquatiques par l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Pêches et Océans Canada et l'Agence canadienne d'inspection des aliments ont tenté à plusieurs reprises de simplifier davantage le processus d'autorisations fédérales nécessaire au déplacement des organismes aquatiques.

Sous-programme 1.3.2 – Programme de réglementation de l'aquaculture en Colombie-Britannique

Description

Le programme de réglementation de l'aquaculture en Colombie-Britannique a été établi par Pêches et Océans Canada en réponse à une décision rendue par la Cour suprême de la Colombie-Britannique en février 2009, stipulant que l'aquaculture des poissons à nageoires constitue une pêcherie et relève donc exclusivement de la compétence fédérale. Plus précisément, le programme vise à mettre en œuvre le Règlement du Pacifique sur l'aquaculture découlant de la Loi sur les pêches pour une aquaculture durable et menée de façon à minimiser les risques pour les stocks de poisson sauvage en Colombie-Britannique. Le programme de réglementation de l'aquaculture en Colombie-Britannique couvre une gamme de secteurs et d'activités, incluant la délivrance de permis d'introduction et de transfert, les conditions rattachées aux permis, la gestion de l'environnement et de celle de la santé du poisson, la conformité et l'application, la consultation et la mobilisation, et la production de rapports publics.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2014-2015		
Dépenses prévues	Dépenses réelles	Écart (dépenses réel moins dépenses prévues)
3 317 900	3 110 700	-207 200

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2014-2015		
Prévu	Réel	Écart (dépenses réel moins dépenses prévues)
32,2	31,8	-0,4

Remarque : L'écart entre les ressources humaines prévues et réelles découle du fait qu'un délai de 2 à 3 supplémentaires a d'autres sections de programmes ministériels en vertu de l'Architecture d'alignement des programmes (services internes et programme de conformité et d'application des lois). Le CEF est sur le même contribue au succès de la mise en œuvre du Programme de réglementation de l'aquaculture en Colombie-Britannique.

Mesure du rendement

Résultat prévu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Un régime de réglementation transparent pour l'aquaculture en Colombie-Britannique	Pourcentage des activités prévues relatives à l'amélioration de la réglementation et des politiques qui ont été réalisées	50 % d'ici le 31 mars 2015	100 %
Plans de gestion intégrée de l'aquaculture en eau douce tenant compte du processus consultatif en matière de gestion de l'aquaculture mis en place pour prendre les points de vue et les conseils des Premières Nations et d'autres groupes d'intervenants	Mesures nécessaires prises pour mettre en œuvre le Plan de gestion intégrée de l'aquaculture en eau douce	100 % d'ici le 31 mars 2015	70 %

Analyse du rendement et leçons retenues

Toutes les activités prévues en matière d'amélioration de la réglementation et des politiques sont terminées.

La priorité de 2014-2015 consistait à mettre en œuvre les plans de gestion intégrée de l'aquaculture pour les poissons et pour les mollusques et crustacés. Le Ministère est sur la bonne voie et continue de collaborer étroitement avec l'industrie pour mettre au point un processus de planification adapté à l'aquaculture en eau douce capable d'intégrer efficacement les caractéristiques particulières de l'industrie, des intervenants concernés et du mandat de Pêches et Océans Canada en eau douce.

Sous-programme 1.3.3 – Programme des sciences de l'aquaculture durable

Description

Le secteur des sciences joue un rôle important dans le soutien de l'engagement du ministère pour une aquaculture durable. Les efforts de Pêches et Océans Canada en matière de sciences, d'évaluation du risque et de prestation de conseils visent à comprendre les interactions environnementales et biologiques qui interviennent entre

les environnements aquacoles et aquatiques et à gérer la santé du poisson. Ces travaux s'inscrivent dans le soutien des décisions réglementaires, stratégiques et administratives du ministère. Ils contribuent à l'acquisition de connaissances qui appuient l'aquaculture durable au Canada. La recherche du ministère permet d'accroître la certitude scientifique en matière de croissance de l'aquaculture dans le respect de la capacité d'assimilation de l'environnement aquatique naturel et l'engagement du Canada en matière de développement durable, elle incarne l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de gestion intégrée et efficaces à l'échelle des zones/écosystèmes.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2016-2017		
Dépenses prévues	Dépenses réelles	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2016-2017		
Prévu	Réel	Écart (équivalent temps plein réel moins équivalent temps plein prévu)
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Les responsables de l'élaboration des politiques et les décideurs ont accès à des connaissances scientifiques fiables sur l'aquaculture	Pourcentage des principales questions prioritaires qui ont été jugées comme connues ou prises avec la haute direction	80 % d'ici le 31 mars 2017	100 %

Analyse du rendement et leçons retenues

Tous les projets et toutes les activités prévus ont été réalisés à l'aide de connaissances et d'information solides et d'une vaste mobilisation interne et externe qui a compris des intervenants de l'industrie.

Programme 1.6 : Programme de mise en valeur des salmonidés

Description

Le programme de mise en valeur des salmonidés favorise des pêches durables en améliorant les possibilités de récolte grâce à la production de poissons aux fins de récolte, à l'évaluation et à la conservation des stocks ainsi qu'au soutien à l'intendance assurée par les partenaires. Le programme contribue directement et indirectement aux possibilités de pêche durable grâce à l'élevage et à la mise en liberté de saumons du Pacifique à partir de ses écloseries et chenaux de frai. Les efforts d'amélioration visent les principaux stocks déployés dans le cadre du programme de mise en valeur des salmonidés contribuent directement à la capacité du Canada de répondre à ses obligations découlant du Traité sur le saumon du Pacifique et favorise l'atteinte des objectifs en matière d'accès aux marchés internationaux pour les produits du saumon

du Canada. Les activités de sensibilisation, de participation communautaire, de rétablissement et de maintien de l'habitat essentiel du saumon organisées dans le cadre du programme de mise en valeur des salmonidés ont permis de sensibiliser les collectivités et le grand public quant à l'intendance du saumon. Ce programme contribue à la gestion intégrée des pêches, en particulier dans les domaines comme la pêche commerciale et récréative; la protection des pêches, ainsi que le programme de réglementation de l'aquaculture en Colombie-Britannique, sans compter qu'il favorise la collaboration en matière de santé des animaux aquatiques, de biotechnologie et génomique. Les divers volets du programme sont coordonnés avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments, ainsi que les gouvernements des provinces, des territoires et des municipalités.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2014-2015				
Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations totales pouvant être utilisées	Dépenses réelles (autorisations utilisées)	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)
29 597 995	29 597 995	31 526 854	30 938 311	1 340 316

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2014-2015		
Prévu	Réel	Écar(Nombre réel moins nombre prévu)
212,1	203,7	-8,4

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
La mise en valeur des populations de saumon favorise la pêche	Pourcentage minimum de groupes de production des installations de mise en valeur dans les plans de gestion intégrée des pêches (PGIP) où la pêche ou l'évaluation des stocks constituent l'objectif de mise en valeur	50 % d'ici le 31 mars 2015	53,5 %

Analyse du rendement et leçons retenues

L'objectif du programme de mise en valeur des salmonidés a été atteint, la production ayant favorisé les occasions de pêche tant pour les espèces visées que les stocks mélangés. Cet objectif a été atteint grâce à l'efficacité des processus intégrés de planification de la production annuelle et aux activités permanentes de suivi, de surveillance et d'analyse des données de production servant à l'orientation des objectifs de gestion des pêches.

Sous-programme 1.4.1 – Opérations de mise en valeur des salmonidés

Description

Les opérations de mise en valeur des salmonidés comprennent la production de saumon du Pacifique à partir d'installations de mise en valeur et de l'habitat restauré, ainsi que grâce à des projets qui favorisent la participation des citoyens dans les activités de pêche et d'intendance des bassins hydrographiques. Les installations de mise en valeur comprennent les écloseries et les chenaux de frai qui produisent du poisson afin de procurer des occasions de récolte aux Premières Nations, ainsi que dans les domaines de la pêche commerciale et sportive, en plus d'appuyer les engagements en matière d'évaluation des stocks pris par le Canada dans le cadre du Traité international sur le saumon du Pacifique. Le programme favorise la participation des citoyens dans les activités de pêche et d'intendance des bassins hydrographiques ainsi que dans les projets de rétablissement et d'amélioration de l'habitat, auxquels prennent aussi part les partenaires des autres ordres de gouvernement, de l'industrie et des Premières Nations. Parmi les projets mis sur pied en collaboration avec des partenaires communautaires, on compte également le soutien à l'élaboration de plans intégrés relatifs aux bassins versants locaux et régionaux, et d'activités d'intendance. Les opérations de mise en valeur des salmonidés facilitent également les projets d'éducation à l'école et de sensibilisation auprès de la population.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2014-2015		
Dépenses prévues	**Dépenses réelles**	**Écart (Nombre réel moins nombre prévu)**
28 635 995	29 504 879	868 884

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2014-2015		
Prévu	**Réel**	**Écart (Nombre réel moins nombre prévu)**
212,1	203,7	-8,4

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Un soutien est apporté aux stocks de saumons vulnérables	Pourcentage minimum de groupes de production des installations de mise en valeur dans les plans de gestion intégrée des pêches où la conservation et le rétablissement des stocks vulnérables constituent l'objectif de mise en valeur	25 % d'ici le 31 mars 2015	33,4 %

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Les Premières Nations, les collectivités et les tiers participent à des activités de pêche et d'intendance des bassins hydrographiques à l'échelle locale	Nombre d'intendants communautaires (Premières Nations, bénévoles, étudiants, etc.) qui participent aux activités d'intendance soutenues par les Opérations de mise en valeur des salmonidés	15 000 d'ici le 31 mars 2015	17 450

Analyse du rendement et leçons retenues

L'objectif d'augmentation d'au moins 25 % de la production de poissons du Programme de mise en valeur des salmonidés, que les Plans de gestion intégrée des pêches fixent à des fins de conservation ou de rétablissement des stocks, a été atteint pour l'exercice 2014-2015. Cet objectif a été atteint grâce à la collaboration entre Pêches et Océans Canada et le Programme de mise en valeur des salmonidés, d'une part, et les partenaires internes et externes, d'autre part, visant la réalisation d'objectifs communs en matière de conservation et de rétablissement des stocks.

On a dépassé l'objectif immédiat des protecteurs communautaires participant aux opérations de mise en valeur des salmonidés soutenues par les activités d'intendance. Le Programme de mise en valeur des salmonidés a poursuivi ses efforts de mobilisation et de sensibilisation auprès de la communauté des bénévoles en Colombie-Britannique, ce qui lui a permis de bénéficier de la participation de nombreux bénévoles aux activités d'intendance du saumon dans la région du Pacifique.

Sous-programme 1.4.2 – Programmes de contribution à la mise en valeur des salmonidés

Description

Les programmes de contribution aux efforts de mise en valeur des salmonidés nous procurent un financement permettant de faciliter la mise en œuvre des projets communautaires sur le saumon et sur l'habitat du poisson. Pêches et Océans Canada a conclu des ententes de contribution prévoyant une collaboration à long terme avec la Fondation du saumon du Pacifique et la T. Buck Suzuki Environmental Foundation. La source du financement que Pêches et Océans Canada accorde à ces fondations est entièrement compensée par les recettes tirées de la vente de timbres de conservation et des frais supplémentaires de conservation de la pêche commerciale exigés pour les cartes d'enregistrement du pêcheur. Utilisant les contributions de Pêches et Océans Canada comme capitaux de départ, la Fondation du saumon du Pacifique finance des projets communautaires d'envergure sur le saumon et sur l'habitat du poisson afin de conserver, de rétablir et de mettre en valeur le saumon du Pacifique en partenariat avec les communautés, les autres gouvernements, les représentants des Premières Nations et les organismes sans but lucratif. La T. Buck Suzuki Environmental Foundation entreprend directement des projets pour les communautés de pêcheurs afin de protéger et conserver le poisson et son habitat. Cette activité du programme de mise en valeur des salmonidés est financée par un apport au programme de paiement de transfert à la Fondation du saumon du Pacifique.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2014-2015		
Dépenses prévues	**Dépenses réelles**	**Écart (Nombre réel moins nombre prévu)**
962 000	1 433 432	471 432

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2014-2015		
Prévu	**Réel**	**Écart (Nombre réel moins nombre prévu)**
—	—	—

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Les Premières Nations, les collectivités et les organisations ont des ressources pour participer à des activités coopératives de pêche et d'intendance des bassins hydrographiques	Pourcentage minimum des fonds reçus dans l'année précédente par Pêches et Océans Canada grâce au timbre de conservation du saumon qui sont affectés comme paiements de contribution à la Fondation du saumon du Pacifique et à la T Buck Suzuki Fondation pour soutenir les projets de mise en valeur, d'habitat et d'intendance du saumon	90 % d'ici le 31 mars 2015	90 %

Analyse du rendement et leçons retenues

La contribution du Programme de mise en valeur des salmonidés représente 90 % des fonds que Pêches et Océans Canada a reçus au cours de l'exercice précédent grâce au timbre de conservation du saumon, et ces fonds versés à la Fondation du saumon du Pacifique et à la T. Buck Suzuki Foundation permettent de soutenir la mise en valeur du saumon, l'habitat du poisson et les projets d'intendance. Cet objectif a été atteint grâce à la collaboration continue entre Pêches et Océans Canada et la Fondation du saumon du Pacifique.

Programme 1.5 – Santé des animaux aquatiques

Description

En collaboration avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Pêches et Océans Canada est chargé de mettre conjointement en œuvre le programme national sur la santé des animaux aquatiques. L'objectif de ce programme consiste à prévenir l'introduction et la propagation de maladies infectieuses graves chez les animaux aquatiques sauvages et cultivés. La détection et la déclaration des maladies d'importance nationale et internationale chez les animaux aquatiques sauvages et cultivés sont essentielles afin de prévenir ou de limiter les éclosions de maladies graves. Une approche intégrée de la santé des animaux aquatiques protège la santé des ressources aquatiques du Canada, sauvages et d'élevage, et assure une plus grande stabilité économique et un potentiel de croissance accru pour les industries et les

régions qui dépendent de ces ressources. Prévenir la propagation des maladies chez les animaux aquatiques au Canada et l'introduction de maladies infectieuses graves chez ceux-ci est une démarche essentielle à la protection des ressources aquatiques du Canada et à notre marché de l'exportation des poissons et fruits de mer. Les spécialistes du domaine scientifique de Pêches et Océans Canada donnent des conseils scientifiques, réalisent des diagnostics et effectuent du travail de recherche. Les connaissances découlant des efforts scientifiques contribuent à certifier la santé des animaux aquatiques dans le cadre du commerce des poissons et fruits de mer canadiens, de l'accès au marché et de la réalisation des responsabilités fédérales en vertu de la *Loi sur la santé des animaux* et de la *Loi sur les pêches*.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2014-2015				
Budget principal des dépenses	**Dépenses prévues**	**Autorisations totales pouvant être utilisées**	**Dépenses réelles (autorisations utilisées)**	**Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)**
5 564 900	5 564 900	6 301 222	6 108 151	543 251

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2014-2015		
Prévu	**Réel**	**Écart (Nombre réel moins nombre prévu)**
53,0	47,5	-5,5

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Les décideurs ont accès aux résultats des tests diagnostiques pour la réglementation de la santé des animaux aquatiques	Pourcentage de critères remplis afin d'obtenir l'accréditation du Conseil canadien des normes au regard de la norme 17025 de l'Organisation internationale de normalisation pour chacun des trois laboratoires du Système de laboratoire national pour la santé des animaux aquatiques de Pêches et Océans Canada	100 % d'ici le 31 mars 2015	100 %
	Pourcentage de tests effectués sur des échantillons de poissons soumis aux laboratoires du Système de laboratoire national pour la santé des animaux aquatiques de Pêches et Océans Canada	100 % d'ici le 31 mars 2015	70 %
Les décideurs ont accès aux avis et aux connaissances scientifiques pour appuyer la réglementation sur la santé des animaux aquatiques	Pourcentage de rapports de recherche à la disposition des décideurs	90 % d'ici le 31 mars 2015	92 %

Analyse du rendement et leçons retenues

Globalement, les trois laboratoires de diagnostic ont respecté l'ensemble de leurs critères respectifs pour l'accréditation ISO.

Le programme a effectué 70 % des tests sur des échantillons de poissons soumis à l'intérieur des délais d'exécution fixés. En raison d'un grand nombre de demandes provenant de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), notamment les essais non encore réalisés, une quantité importante de mises à l'essai a été reportée au prochain exercice financier. De plus, tant Pêches et Océans Canada que l'ACIA avaient pour priorité que les trois laboratoires de diagnostic issus du Système de laboratoire national pour la santé des animaux aquatiques (SLNSAA) demandent au Conseil canadien des normes leur accréditation ISO 17025 d'ici la fin du présent exercice financier. Cet objectif a été atteint, mais il a fallu y consacrer des ressources de laboratoire qui ont eu des répercussions négatives sur la capacité de diagnostic du SLNSAA. Ces retards ont été signalés à l'ACIA de façon à aborder les incidences potentielles et à les accepter.

En tout, 65 jalons étaient définis dans le cadre de neuf projets de recherche financés, et 60 d'entre eux ont été réalisés comme prévu. Cet indicateur offre un meilleur résultat que celui de l'exercice précédent en raison d'une meilleure planification et d'un meilleur suivi sur les projets de recherche.

Programme 1.6 – Biotechnologie et génomique

Description

Les connaissances et leur application dans le cadre de technologies innovatrices sont vitales afin de favoriser les progrès au niveau du développement durable des ressources aquatiques. Le ministère doit acquérir les connaissances nécessaires afin de pouvoir justifier la responsabilité du gouvernement fédéral en matière de réglementation et d'évaluation des risques associés aux produits du poisson issus de la biotechnologie. L'adoption d'outils et de techniques de recherche de pointe dans le domaine de la génomique et de la biotechnologie permet également au ministère d'accroître sa capacité de protéger les espèces en péril, de gérer l'ouverture et la fermeture des pêches, d'éviter la surexploitation des ressources, de poursuivre les braconniers, d'améliorer les pratiques aquacoles, de limiter les éclosions de maladies et d'assainir les sites contaminés.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2014-2015				
Budget principal des dépenses	**Dépenses prévues**	**Autorisations totales pouvant être utilisées**	**Dépenses réelles (autorisations utilisées)**	**Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)**
2 918 827	2 918 827	3 726 528	3 676 552	757 725

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2014-2015		
Prévu	**Réel**	**Écart (Nombre réel moins nombre prévu)**
21,0	18,1	-2,9

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Les décideurs de Pêches et Océans Canada et d'Environnement Canada ont accès à des avis et des connaissances en matière de biotechnologie pour la réglementation des produits du poisson issus de la biotechnologie	Pourcentage des réponses à des demandes d'avis et d'information en matière de biotechnologie qui ont été fournis aux décideurs dans les délais	100 % d'ici le 31 mars 2015	100 %
Les décideurs de Pêches et Océans Canada ont accès à des connaissances et à des avis en matière de génomique pour la gestion des pêches et des océans	Pourcentage des projets de l'Initiative de recherche et développement en génomique qui ont fourni des avis et des connaissances en matière de génomique aux décideurs	100 % dans les trois ans suivant l'achèvement d'un projet d'ici le 31 mars 2015	88 %

Analyse du rendement et leçons retenues

Le Programme de biotechnologie et de génomique a réussi à répondre à 100 % des demandes de connaissances en biotechnologie; onze demandes ont été reçues et pour chacune, une réponse a été envoyée dans les délais requis.

Le programme a réalisé sept des huit (88 %) projets de l'Initiative de recherche et développement en génomique qui ont fourni des avis et des connaissances en matière de génomique aux décideurs. En raison de circonstances imprévues, un projet sur huit a été retardé et est en cours de réalisation.

Programme 1.7 – Engagement à l'échelle internationale

Description

Grâce à des engagements multilatéraux et bilatéraux, ce programme favorise et protège les intérêts des Canadiens en leur assurant un accès à des ressources halieutiques faisant l'objet d'une gestion internationale, en encourageant et en influençant la gestion durable des pêches au niveau régional et des écosystèmes marins sains sur le plan mondial, ainsi qu'en contribuant à un régime commercial stable sur la scène internationale pour les poissons et fruits de mer du Canada. Pour ce faire, on fait appel à une approche coordonnée et proactive qui reflète les positions et les intérêts au pays, ainsi que les priorités internationales du gouvernement du Canada qui sont fondées sur l'expertise scientifique et les pratiques de gestion exemplaires du ministère. Les buts du programme bénéficient également de la création de relations vastes et constructives avec des partenaires internationaux, alors que ces relations reposent sur des stratégies et des buts communs. Plusieurs Canadiens profitent directement des stocks de poisson gérés à l'échelle internationale, mais le secteur canadien des poissons et fruits de mer

dans son ensemble repose en majeure partie sur le commerce international. Puisque le Canada partage trois océans, des relations et une collaboration efficaces avec les partenaires internationaux, régionaux et nationaux demeurent essentielles pour relever les défis dans les domaines des pêches et des écosystèmes, ainsi que pour favoriser les normes, les ententes et les décisions de gestion à l'échelle internationale qui reflètent les approches du Canada.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2014-2015				
Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations totales pouvant être utilisées	Dépenses réelles (autorisations utilisées)	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)
14 882 983	14 882 983	15 555 098	14 848 021	-34 962

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2014-2015		
Prévu	Réel	Écart (Nombre réel moins nombre prévu)
45,0	45,1	0,1

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Les décisions et les accords internationaux en matière de gestion des pêches reflètent les positions et les intérêts du Canada	Pourcentage d'attributions et de quotas canadiens de stocks de poisson de haute mer régis par des organisations régionales de gestion des pêches (ORGP), dont le Canada est membre, qui sont établis en conformité avec les avis scientifiques	100 % d'ici le 31 mars 2015	100 %
Influence exercée par Pêches et Océans Canada dans le cadre des accords de libre-échange pertinents qui favorisent l'accès aux marchés internationaux des produits canadiens du poisson et de la mer	Pourcentage des négociations commerciales en cours ou des nouveaux accords de libre-échange qui intègrent les opinions émises par Pêches et Océans Canada et le texte proposé par ce dernier	100 % d'ici le 31 mars 2015	100 %
Régimes internationaux de gouvernance qui permettent de garantir la gestion durable des ressources et la santé des écosystèmes marins et reflètent les intérêts canadiens	Renégociation du chapitre 4 – Saumon rouge du fleuve Fraser – de la Commission du saumon du Pacifique	100 % d'ici le 31 mars 2015	100 %

Analyse du rendement et leçons retenues

Le Programme d'engagement international a réussi à atteindre son objectif de 100 % s'appliquant aux attributions ou aux quotas canadiens de stocks de poisson en haute mer régis par les organisations régionales de gestion des pêches dont le Canada est membre qui sont établis par les avis scientifiques. Cet objectif a été atteint pour chacun des stocks gérés à l'échelle internationale. Toutefois, cette question demeurera un défi au cours des prochaines années, puisque le Ministère devra faire face à des pressions

(au pays et parmi ses partenaires à l'étranger) pour faire augmenter les occasions de pêche.

Toutes les négociations commerciales en cours et tous les nouveaux accords de libre-échange intègrent le texte proposé par Pêches et Océans Canada énonçant ses positions. Ces mêmes positions se retrouvent dans le projet du texte de négociation de chacune des négociations en cours. Lors de consultations précédant les négociations internationales portant sur les stocks importants, les fonctionnaires recueillent des points de vue différents et comprennent mieux la position des principaux intervenants sur les possibilités de pêche. De plus, ils apprennent les positions et les points de vue d'autres pays lors de réunions internationales. La participation de Pêches et Océans Canada aux négociations est essentielle, car elle permet de garantir que les ententes respectent les intérêts du Ministère et des intervenants.

Le Traité sur le saumon du Pacifique modifié (chapitre 4 sur le saumon rouge et le saumon rose du fleuve Fraser) a été ratifié par le Canada et les États-Unis par un échange de notes diplomatiques en mai 2014.

Programme 1.8 – Navigation maritime

Description

Le programme de navigation de la Garde côtière canadienne procure aux secteurs du transport maritime commercial national et international, aux pêcheurs et aux utilisateurs d'embarcations de plaisance des renseignements et des services qui facilitent le déplacement économique et efficace du commerce maritime pour ainsi favoriser la prospérité économique. Les services du programme consistent, entre autres, à fournir de l'information relative aux relevés et aux prévisions sur certains chenaux commerciaux afin de déterminer la profondeur d'eau disponible, les restrictions ou dangers pour la navigation; à procurer des services de dragage, des structures maritimes contribuant à l'entretien des chenaux de navigation dans certaines voies navigables; des systèmes d'aide à la navigation, y compris des aides maritimes à courte portée comme les bouées, des aides à la navigation fixes et le système mondial de localisation différentiel, ainsi que de l'information à l'intention des navigateurs; de l'aide aux navires emprisonnés dans la glace; l'ouverture de passage dans les glaces de rive; le déglaçage des ports; des conseils sur la navigation dans les glaces et des renseignements sur les glaces, et un service d'escorte aux navires pour traverser les eaux couvertes de glace; et gérer les risques lors d'inondations sur le fleuve Saint-Laurent en assurant la surveillance, la prévention et la destruction des embâcles. Les services du programme contribuent également à la souveraineté de l'Arctique en transportant des marchandises et des biens destinés aux communautés nordiques, en plus d'assurer une présence maritime visible du gouvernement fédéral dans le Nord canadien. La navigation maritime favorise la prospérité économique en assurant un accès économique, efficient et sécuritaire aux réseaux canadiens de transport maritime.

Ce programme est guidé par diverses organisations internationales telles que l'Association internationale de signalisation maritime, dont la Garde côtière canadienne est un membre actif.

Il est offert en coordination avec les programmes de la *Garde côtière sur l'état de préparation opérationnelle de la flotte* et *sur l'état de préparation des actifs terrestres*, le *Service hydrographique du Canada*, *Travaux publics et Services gouvernementaux Canada* et *Environnement Canada*. L'*autorité juridique de ce programme repose dans* la *Loi constitutionnelle de 1867*, la *Loi sur les océans* et la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2014-2015				
Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations totales pouvant être utilisées	Dépenses réelles (autorisations utilisées)	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)
34 167 537	34 167 537	50 624 156	50 624 156	16 456 619

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2014-2015		
Prévu	Réel	Écart (nombre réel moins nombre prévu)
231,0	222,0	-9,0

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
L'industrie de la navigation commerciale et les marins peuvent compter sur le soutien à la navigation maritime, ce qui facilite l'accès aux voies maritimes et les déplacements	La moyenne quinquennale du tonnage annuel intérieur et international total traité	Maintenir ou améliorer la moyenne quinquennale de 452 000 000 t (la période de cinq ans la plus récente - 2006-2010)* d'ici le 31 mars 2015	468 000 000t

* L'objectif devrait se lire comme suit : « Maintenir ou améliorer la moyenne quinquennale de 452 000 000 t (période la plus récente disponible – 2007-2011) ». Ces mises à jour n'étaient pas disponibles au moment de livrer le Rapport sur les plans et les priorités de 2014-2015.

Analyse du rendement et leçons retenues

Le programme a favorisé l'amélioration de la moyenne quinquennale indiquée dans Le transport maritime au Canada de Statistique Canada.

Programme 1.9 – Ports pour petits bateaux

Description

Le programme des Ports pour petits bateaux exploite et entretient un réseau national de ports qui répondent aux besoins essentiels et changeants de l'industrie de la pêche commerciale, et appuient les intérêts généraux des collectivités côtières. L'investissement dans l'infrastructure des ports pour petits bateaux est essentiel à la prospérité économique du secteur maritime et de l'industrie des pêches au Canada, et contribue à la sécurité publique. Le programme des Ports pour petits bateaux utilise ses

ressources pour maintenir ouverts et en bon état les ports essentiels à l'industrie de la pêche commerciale. Le programme des Ports pour petits bateaux est réalisé en collaboration avec les administrations portuaires, organismes sans but lucratif qui représentent les intérêts des pêcheurs commerciaux et de la collectivité en général, et gèrent les ports dans le cadre d'un accord de location conclu avec Pêches et Océans Canada. La propriété des ports à faible activité et des ports de plaisance est transférée aux collectivités locales par dessaisissement afin que les Ports pour petits bateaux puissent concentrer leurs ressources sur les ports de pêche commerciale jugés essentiels. Le programme des Ports pour petits bateaux est financé au moyen d'un crédit annuel et repose sur un programme de paiements de transfert à deux volets, soit le programme de subventions à des catégories de ports pour petits bateaux et le programme de contribution à des catégories de ports pour petits bateaux. Ce programme est régi par la Loi sur les ports de pêche et de plaisance et son règlement, ainsi que par la Loi sur les immeubles fédéraux et les biens réels fédéraux.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2014-2015				
Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations totales pouvant être utilisées	Dépenses réelles (autorisations utilisées)	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)
44 177 242	44 177 242	112 964 932	104 989 712	60 812 470

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2014-2015		
Prévu	Réel	Écart (Nombre réel moins nombre prévu)
144.0	141.8	-2.2

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Réseau de ports sécuritaires et accessibles qui contribuent à l'industrie de la pêche commerciale	Pourcentage des installations des ports de pêche essentiels en bonne condition ou mieux	80 % d'ici le 31 mars 2015	83 %
Les activités de Ports pour petits bateaux procurent des avantages économiques	Produit intérieur brut généré par les activités de Ports pour petits bateaux	80,0 M$ (point de référence des années visées pour 2013-2015) d'ici le 31 mars 2015	82 M$
Les administrations portuaires exploitent et gèrent les ports de pêche essentiels	Pourcentage des ports de pêche essentiels qui sont exploités et gérés par les administrations portuaires	>80 % d'ici le 31 mars 2015	45 %

Analyse du rendement et leçons retenues

Le programme des Ports pour petits bateaux est actuellement responsable de 141 ports de pêche essentiels, et 83 % des installations sur ces sites sont dans un état passable, bon ou très bon, soit plus que l'objectif fixé à 80 %.

Le produit intérieur brut généré par les activités du programme des Ports pour petits bateaux est évalué à 82 M$. Cet indicateur est fonction des dépenses de programmes (98 M$) et permet de mesurer l'incidence sur des activités de construction et d'entretien de Ports pour petits bateaux au cours d'une année donnée sur le produit intérieur brut.

Au 31 mars 2015, 95 % des ports de pêche essentiels étaient exploités et gérés par les administrations portuaires.

Programme 1.03 – Délimitation du territoire

Description

La définition et la description des frontières maritimes du Canada reposent sur les données hydrographiques et sur l'expertise en matière de géodésie marine. En 2003, le Canada a ratifié la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer; en décembre 2013, le pays a présenté des preuves soutenant l'établissement des limites extérieures du plateau continental du Canada au-delà de la zone économique exclusive actuelle de 200 milles. Pêches et Océans Canada est chargé de fournir les données hydrographiques et son expertise courante dans le domaine de la géodésie marine afin de défendre la thèse du Canada devant la Commission sur les limites du plateau continental. Dans le cadre de cet effort, le ministère continuera de travailler en étroite collaboration avec Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada et Ressources naturelles Canada. En plus de la contribution directe du programme à la présentation du Canada à la Commission, le programme définit les positions géographiques de toutes les limites maritimes et apporte les éléments de preuve géodésiques devant servir à résoudre les conflits frontaliers (comme la mer de Beaufort, l'île Hans), ainsi que les poursuites en rapport avec les infractions au droit maritime international (comme la pêche en eaux étrangères). En faisant reconnaître ces limites et ces frontières à l'échelle internationale, le Canada réussit à affirmer son droit de souveraineté et à assurer la sécurité de ses frontières maritimes. Il existe un lien entre ce programme, la sûreté maritime et l'application de la loi.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2014-2015				
Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations totales pouvant être utilisées	Dépenses réelles (autorisations utilisées)	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)
762 447	762 447	1 479 760	1 179 450	402 003

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2014-2015		
Prévu	Réel	Écart (nombre réel moins nombre prévu)
13,0	7,8	5,2

Remarque : L'écart entre les ressources humaines prévues et réelles résulte de retards dans la création

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Les limites et frontières maritimes du Canada sont définies selon les normes internationales, cette information est soutenue par des [illegible] et constitue la base juridique pour conseiller les décideurs et les organismes de réglementation.	Fournissage du matériel (documentation, modèles, logiciels, etc.) qu'on a mené à préparer pour la présentation du Canada à la Commission des limites du plateau continental des Nations Unies en décembre 2013	100 % d'ici le 31 mars 2015	100 %
	Fournissage des conseils et des rapports d'experts acceptés pour la définition ou la défense de la description géographique des limites et frontières maritimes du Canada	100 % d'ici le 15 mars 2015	100 %

Analyse du rendement et leçons retenues

Tous les documents de Pêches et Océans Canada ont bien été archivés et remis à jour en prévision de la présentation faite par le Canada en décembre 2013 à la Commission des limites du plateau continental des Nations Unies. Pour la première saison sur le terrain de la présentation sur l'Arctique, la collecte de certaines données a été une réussite. La planification de la saison 2015 est amorcée et on continue la tenue de finances des relevés pour une autre année afin d'assurer une collecte de données suffisante en vue de la présentation sur l'Arctique.

Tous les avis et rapports d'experts visant à définir et à défendre la description géographique des limites maritimes et des frontières ont été reçus, à l'entière satisfaction de la clientèle.

Programme 1.11 – Programme d'adaptation au changement climatique

Description

En tant que ministère qui contribue à la croissance et à la viabilité de nombreux secteurs maritimes, et étant donné les milliards de dollars investis dans l'infrastructure connexe, Pêches et Océans Canada doit se positionner et adapter ses décisions et ses activités afin de tenir compte des vulnérabilités, des risques, des répercussions et des occasions associés aux changements climatiques. Les évaluations des risques réalisées dans le cadre du programme, de même que l'acquisition de connaissances scientifiques et l'élaboration d'outils d'adaptation appliqués, permettront au programme d'adaptation aux changements climatiques d'intégrer les facteurs liés aux changements climatiques et des stratégies de gestion adaptative à la prise de décisions sur les domaines de responsabilité relevant de notre mandat. Qu'il s'agisse de la gestion des ressources halieutiques, des ports pour petits bateaux ou de la navigation maritime, le ministère et les Canadiens doivent tenir compte, dans leur prise de décisions, des changements climatiques pour que le Canada puisse continuer de tirer des avantages socioéconomiques de ses océans et de ses eaux intérieures. Ce programme s'inscrit

Dans le cadre d'un programme horizontal[1] auquel prennent part, en plus de Pêches et Océans Canada, Environnement Canada, Transports Canada, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Parcs Canada et l'Agence de la santé publique du Canada

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2018-2019				
Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations totales pouvant être utilisées	Dépenses réelles (autorisations utilisées)	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)
1 743 000	1 743 000	1 005 758	761 305	(1 0

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2018-2019		
Prévu	Réel	Écart (équivalent temps plein réel moins équivalent temps plein prévu)
7,0	5,2	(1,8

Remarque : L'écart entre les ressources humaines prévues et réelles découle de l'initiative d'engagement à durée déterminée pour mener à bien les projets.

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Pêches et Océans Canada possède les connaissances et les outils nécessaires pour répondre aux répercussions et aux possibilités qui sont liées aux changements climatiques.	Nombre global de mesures d'adaptation prises par Pêches et Océans Canada qui démontrent qu'on a tenu compte des possibilités et des répercussions liées aux changements climatiques sur les actifs et les voies navigables intérieures.	7 (résultat prévu 2022-2023) utilisé comme point de comparaison (n'a pas été mesuré en 2018-2019)	12
	Pourcentage de programmes, partenaires de l'Architecture d'alignement des programmes de Pêches et Océans Canada pour lesquels on a identifié les risques et mis en point des mesures d'adaptation pour la gestion/mise en programme, en tenant compte des possibilités et des répercussions liées aux changements climatiques.	100 % (n'a pas été mesuré en 2018-2019)	100 %

Analyse du rendement et leçons retenues

Le Programme des services d'adaptation aux changements climatiques a atteint son objectif, à savoir d'élaborer plus de sept mesures d'adaptation, ce qui prouve que les

[1] Pour obtenir plus de renseignements sur l'engagement continu de l'accès et soutien d'adaptation aux changements climatiques, veuillez consulter le site Web d'Environnement Canada. Pour en savoir plus sur les contributions de Pêches et Océans Canada au Progrès de l'adaptation aux changements climatiques et celles connexes, consultez le site Web des services d'adaptation aux changements climatiques et celles connexes.

répercussions des changements climatiques sur les océans et les voies navigables intérieures ont été prises en compte, de même que les possibilités qui en découlent. Vingt-trois outils d'adaptation appliqués sont en cours d'élaboration grâce à la mise en œuvre du programme de financement concurrentiel. En vue d'assurer le financement des projets les plus pertinents et les plus rigoureux sur le plan scientifique, le programme a utilisé une approche concurrentielle, axée sur les priorités et les risques pour choisir et financer ces projets. Les fonds provenant des enveloppes budgétaires concurrentielles ont tous été alloués pour le reste de la durée du programme.

On a cerné les risques associés au climat pour 100 % des programmes pertinents de l'Architecture d'alignement des programmes. Les outils d'adaptation à l'usage des gestionnaires de programme sont en cours d'élaboration dans environ 65 % des secteurs pertinents de l'Architecture d'alignement des programmes du Ministère.

Nous procédons à l'acquisition de connaissances pour réagir aux répercussions et aux possibilités présentées par un changement climatique, et ce, dans environ 65 % des programmes pertinents. Le programme a utilisé une approche concurrentielle, axée sur les priorités et les risques pour choisir et financer les projets de recherche en vue d'assurer le financement des projets les plus pertinents et les plus rigoureux sur le plan scientifique. Les fonds provenant des enveloppes budgétaires concurrentielles ont tous été alloués pour le reste de la durée du programme.

Résultat stratégique n° 2 – Des écosystèmes aquatiques durables

Le résultat stratégique « Des écosystèmes aquatiques durables » s'articule autour de cinq programmes et de huit Sous-programmes, comme le montre l'Architecture d'alignement des programmes :

- Programme 2.1 – Conformité et application de la loi
  - Sous-programme 2.1.1 – Éducation et intendance partagée
  - Sous-programme 2.1.2 – Suivi, contrôle et surveillance
  - Sous-programme 2.1.3 – Cas majeurs et enquêtes spéciales
  - Sous-programme 2.1.4 – Capacité du programme de conformité et d'application des lois
  - Sous-programme 2.1.5 – Services de renseignement
- Programme 2.2 – Protection des pêches
  - Sous-programme 2.2.1 – Examens réglementaires, normes et lignes directrices
  - Sous-programme 2.2.2 – Partenariats et arrangements réglementaires
  - Sous-programme 2.2.3 – Espèces aquatiques envahissantes
- Programme 2.3 – Gestion des espèces en péril
- Programme 2.4 – Services d'intervention environnementale
- Programme 2.5 – Gestion des océans

Programme 2.1 – Conformité et application de la loi

Description

Le programme favorise et entretient la conformité à la loi, aux règlements et aux mesures de gestion mises en œuvre pour assurer la conservation et l'utilisation durable des ressources aquatiques du Canada, ainsi que la protection des espèces en péril, de l'habitat du poisson et des océans. Ce programme repose sur une approche équilibrée en matière de gestion et d'application des règlements, incluant la promotion de la conformité grâce à l'éducation et à une intendance partagée; les activités de surveillance et de contrôle; et la gestion des cas importants, des enquêtes spéciales liées aux questions de conformité complexes. En outre, ce programme fonctionne en étroite collaboration avec le Secteur des écosystèmes et de gestion des pêches, la Gendarmerie Royale du Canada et les partenaires de l'industrie pour assurer une activité de pêche paisible et ordonnée, en plus d'apporter une contribution importante, avec la Garde côtière canadienne, à la protection de la souveraineté canadienne, d'aider la Défense nationale à identifier les menaces possibles à la sécurité maritime grâce à des activités intenses de surveillance maritime. Il joue un rôle de premier plan avec Écosystèmes et de gestion des pêches, Environnement Canada et l'Agence canadienne d'inspection des aliments lorsqu'il s'agit d'administrer le Programme canadien de contrôle sanitaire des mollusques pour contribuer à assurer à la population une protection contre les produits de la pêche contaminés.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2014-2015				
Budget principal des dépenses	**Dépenses prévues**	**Autorisations totales pouvant être utilisées**	**Dépenses réelles (autorisations utilisées)**	**Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)**
101 372 908	101 372 908	107 315 521	106 007 941	4 635 033

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2014-2015		
Prévu	**Réel**	**Écart (Nombre réel moins nombre prévu)**
724,6	680,3	-44,3

Remarque : L'écart entre les ressources humaines prévues et réelles est expliqué dans le Sous-programme 2.1.2 Suivi, contrôle et surveillance.

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Les particuliers et les organisations, canadiens et étrangers, agissent en conformité avec les lois, les règlements et les autres cadres de gestion régissant les voies navigables, les pêches, les océans et l'habitat au Canada	Pourcentage du taux de conformité de divers secteurs de la communauté réglementée (p. ex. pêches commerciales, pêches récréatives, projets de développement ayant une incidence sur l'habitat du poisson, etc.)	90 % d'ici le 31 mars 2015	95,9 %
	Indice de gravité des infractions (mesure pondérée de la répartition de toutes les infractions détectées annuellement)	Il s'agissait d'un nouvel indicateur pour 2014-2015 avec une cible qui devait être définie en 2014-2015. Les données ne sont pas disponibles (voir l'explication ci-dessous).	

Analyse du rendement et leçons retenues

Le Programme de conformité et d'application de la loi a dépassé son taux de conformité de divers secteurs de la communauté réglementée.

En raison des considérations coûts-avantages, l'indicateur de l'indice de gravité des infractions est remplacé par un nouvel indicateur pour 2015-2016 et, par conséquent, les données n'ont pas été recueillies pour 2014-2015. Le nouvel indicateur se lit comme suit : La proportion d'infractions présumées à risque moyen ou élevé qui ont été sanctionnées par des mesures de répression formelles et dont fera état le rapport ministériel sur le rendement de 2015-2016.

Sous-programme 2.1.1 – Éducation et intendance partagée

Description

Le programme d'éducation et d'intendance partagée comprend l'éventail des activités essentielles visant à promouvoir la conformité en faisant appel à des stratégies, comme l'éducation, les campagnes de promotion, ainsi que l'engagement des partenaires et des intervenants. Les activités d'éducation sensibilisent le public et les utilisateurs de la

ressource et leur permettent de mieux comprendre, rehaussant ainsi leur capacité de se conformer aux exigences réglementaires. Les campagnes de promotion contribuent à faire naître un sens de l'éthique chez les intervenants et dans la population en général, puisqu'elles les encouragent à accroître leur degré de conformité volontaire. L'engagement des Premières Nations, des clients et des autres groupes d'intérêts lorsqu'il s'agit de gérer la conformité du processus décisionnel et de réaliser les fonctions de conformité contribue à accroître le sentiment d'appartenance et la responsabilité du point de vue de l'intendance dans les régimes de gestion des ressources aquatiques. Les activités prévues dans le cadre de ce Sous-programme passeront de visites uniquement en milieu scolaire et autres activités destinées au grand public à des activités visant à favoriser une plus grande participation de groupes ciblés d'utilisateurs de la ressource et de la chaîne d'approvisionnement en produits de la mer. Ensemble, les activités du programme d'étude et d'intendance partagée favorisent la conformité et contribuent à accroître le soutien en vue de l'avenir.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2014-2015		
Dépenses prévues	**Dépenses réelles**	**Écart (Nombre réel moins nombre prévu)**
8 352 681	6 746 581	-1 606 100

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2014-2015		
Prévu	**Réel**	**Écart (Nombre réel moins nombre prévu)**
59,0	60,0	1,0

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Les utilisateurs des pêches et des océans canadiens ont accès à des renseignements pertinents et sont informés de la réglementation liée à la protection du poisson et de son habitat au Canada	Pourcentage d'heures consacrées à des activités de sensibilisation par les agents des pêches	10 % d'ici le 31 mars 2015	12 %

Analyse du rendement et leçons retenues

Les agents des pêches consacrent aux activités de rayonnement 12 % de leur temps, soit plus que l'objectif de 10 %.

Sous-programme 2.1.2 – Suivi, contrôle et surveillance

Description

Le programme de suivi, contrôle et surveillance comprend un certain nombre d'activités traditionnelles de conformité et d'exécution visant à détecter et à contrer les activités illégales. La surveillance de la pêche et des autres activités constitue une fonction de surveillance visant à déterminer la mesure dans laquelle les participants se conforment à la loi, aux règlements et aux mesures de gestion en vigueur. La surveillance sur la

terre, sur l'eau et dans les airs repose sur le recours à la technologie moderne, comme les systèmes de surveillance des navires et la surveillance vidéo, de même que sur la surveillance au moyen de radars et de satellites afin de détecter les activités illégales. Les services de tiers offerts dans le cadre des programmes de gardien, d'observateur en mer et de surveillance à quai, ainsi que des partenariats et des opérations conjointes avec la police et d'autres organismes d'exécution apportent une contribution importante à ce programme. La population en général collabore en déclarant les violations dans le cadre des programmes Observer, Noter et Signaler. Pour contrer les activités illégales, on procède à des activités d'exécution, incluant des avertissements, des saisies, des arrestations, des directives, des ordres, des diversions, l'émission de contraventions, des accusations, ainsi que des poursuites.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2014-2015		
Dépenses prévues	**Dépenses réelles**	**Écart (Nombre réel moins nombre prévu)**
48 633 081	50 484 855	1 851 774

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2014-2015		
Prévu	**Réel**	**Écart (Nombre réel moins nombre prévu)**
353,0	298,6	-54,4

Remarque : L'écart entre les ressources humaines prévues et réelles découle du réinvestissement de ressources humaines dans le Sous-programme Suivi, contrôle et surveillance (2.1.2) et le Sous-programme Cas majeurs et enquêtes spéciales (2.1.3) pour appuyer le Sous-programme Services de renseignement (2.1.5), car les postes ont été classés et pourvus tout au long de l'année.

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Les utilisateurs des pêches et des océans canadiens connaissent leurs obligations et s'engagent à les respecter	Pourcentage d'infractions à risque élevé qui sont traitées	>95 % d'ici le 31 mars 2015	97 %
	Taux de réussite des poursuites	>80 % d'ici le 31 mars 2015	95 %

Analyse du rendement et leçons retenues

Le Sous-programme Suivi, contrôle et surveillance est intervenu dans 97 % des infractions à risque modéré à haut risque de 2014-2015. La méthodologie a été modifiée en 2014-2015 de façon à répertorier les infractions à risque modéré et à risque élevé.

Le Sous-programme a atteint un taux de poursuite réussie de 95 %. Malgré une baisse du nombre total de poursuites, le taux de poursuite s'est amélioré de 6 % par rapport à l'année précédente.

Sous-programme 2.1.3 – Cas majeurs et enquêtes spéciales

Description

Les efforts déployés dans le cadre du programme des cas majeurs et des enquêtes spéciales visent principalement à résoudre les problèmes de conformité complexes et à risque élevé qui posent une menace importante pour la durabilité des ressources aquatiques du Canada et qu'on ne peut contrer par l'éducation ou au moyen des activités régulières de suivi, contrôle et surveillance. Les techniques d'enquête spéciales, incluant les opérations secrètes, la surveillance technique, le recours à des mandats de perquisition et les technologies de l'information médico-légales s'utilisent afin de résoudre les difficultés uniques qu'on rencontre lorsqu'on s'attaque à la pêche et aux autres activités illégales. Les opérations de collecte et d'analyse des renseignements officiels, la coopération et le réseautage entre les divers organismes, ainsi que l'harmonisation et l'intégration des systèmes de données aux outils d'analyse visuelle permettent d'identifier avec plus de précision les objectifs d'exécution et contribuent à la mise sur pied de dossiers importants sur les analyses de rentabilisation pour assurer ainsi le dénouement concluant des poursuites. Ce programme correspond aux engagements, tant au pays qu'à l'étranger, ayant pour but de lutter contre la pêche illégale, non déclarée, non réglementée, ainsi que de protéger l'habitat et les espèces en péril, de contribuer aux écosystèmes aquatiques durables, d'appuyer les activités économiques légitimes et de protéger les consommateurs contre les produits de la pêche qu'on a récoltés illégalement.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2014-2015		
Dépenses prévues	**Dépenses réelles**	**Écart (Nombre réel moins nombre prévu)**
12 394 141	8 084 581	-4 309 560

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2014-2015		
Prévu	**Réel**	**Écart (Nombre réel moins nombre prévu)**
78,0	56,4	-21,6

Remarque : L'écart entre les ressources humaines prévues et réelles découle du réinvestissement de ressources humaines dans le Sous-programme Suivi, contrôle et surveillance (2.1.2) et le Sous-programme Cas majeurs et enquêtes spéciales (2.1.3) pour appuyer le Sous-programme Services de renseignement (2.1.5), car les postes ont été classés et pourvus tout au long de l'année.

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Tous ceux qui ne se conforment pas à la législation, aux règlements et aux autres cadres de gestion régissant les voies navigables, les pêches, les océans et les habitats canadiens sont tenus responsables de leurs actes	Pourcentage de cas majeurs qui ont abouti à des condamnations	90 % d'ici le 31 mars 2016	100 %

Analyse du rendement et leçons retenues

Le Sous-programme Cas majeurs et enquêtes spéciales a réussi à poursuivre 100 % des cas majeurs. Cinq cas majeurs de poursuite devant un tribunal se sont terminés entre le 1er avril 2014 et le 31 mars 2015, et les cinq cas ont débouché sur une ou plusieurs déclarations de culpabilité pour des infractions aux termes du cadre législatif de Pêches et Océans Canada.

Sous-programme 2.1.4 – Capacité du programme de conformité et d'application des lois

Description

La capacité des programmes implique, entre autres, le perfectionnement et le soutien d'effectifs compétents, munis de l'équipement nécessaire, bien informés, protégés et efficaces. La pierre angulaire de ce programme de conformité et d'exécution repose sur le recrutement d'agents des pêches dans le cadre du Programme de développement de carrière des agents des pêches. La formation continue, incluant une formation très spécialisée en matière d'exécution et de renseignements, constitue un autre volet essentiel qui doit faire l'objet d'investissements réguliers. Un cadre juridique et politique efficace, ainsi que des systèmes de collecte et d'analyse de l'information sont également des aspects importants de la structure de soutien. Les normes, les vérifications et les codes de conduite nous assurent que l'exécution des lois et des règlements se déroulent de manière équitable, prévisible, impartiale et uniforme, et ce, conformément à la *Charte canadienne des droits et libertés*. L'acquisition et la gestion d'équipement, de véhicules et de navires sont essentielles pour assurer une main-d'œuvre efficace et dotée de l'équipement nécessaire. Enfin, on fait appel à la planification stratégique et à l'évaluation intégrée des risques pour identifier les priorités opérationnelles et pour assurer l'équilibre idéal entre les outils et les approches employés pour réaliser les objectifs des programmes.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2014-2015		
Dépenses prévues	**Dépenses réelles**	**Écart (Nombre réel moins nombre prévu)**
31 274 722	38 830 758	7 556 036

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2014-2015		
Prévu	**Réel**	**Écart (Nombre réel moins nombre prévu)**
234,6	253,1	18,5

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Le Canada est en mesure d'administrer et d'appliquer efficacement les lois, la réglementation et les autres cadres de gestion qui régissent les voies navigables, les pêches, les océans et l'habitat au Canada d'une façon juste, prévisible et cohérente	Pourcentage des élèves-officiers des pêches qui ont réussi la formation pratique de 30 mois et qui sont toujours rattachés au Programme de conformité et d'application des lois après cinq ans de service	75 % d'ici le 31 mars 2015	88 %

Analyse du rendement et leçons retenues

Le Programme de conformité et d'application des lois a dépassé son objectif, qui consistait à ce que 75 % des élèves-officiers des pêches réussissent leur programme d'étude, terminent leur formation pratique de 30 mois et soient toujours au service du Programme après cinq années de service. Sur l'ensemble des 576 agents des pêches, la majorité (88 %), soit 507 agents, cumule cinq ans de service ou plus.

Voici la répartition démographique des taux de recrutement et de maintien en poste selon le nombre d'années de service :

- plus de 30 années – 12 %
- plus de 20 années – 21 %
- plus de 10 années – 28 %
- plus de 5 années – 27 %
- moins de 5 années – 12 % (nouvelles recrues)

Sous-programme 2.1.5 – Services de renseignement

Description

L'objectif premier des Services de renseignement est de recueillir et d'analyser les renseignements provenant de toutes sources[8], en vue de produire des renseignements qui guideront les décideurs dans la prise de décisions judicieuses et éclairées. En substance, les renseignements fournissent des conseils sur les aspects de l'environnement opérationnel sur lesquels les décideurs devraient se concentrer. À mesure que le programme Conservation et Protection évoluera vers un organisme « axé sur le renseignement », la collecte de renseignements précis et utilisables ainsi que la capacité de fixer les priorités et d'élaborer des plans de suivi aideront à contrôler, à réduire et, plus important encore, à atténuer à l'avance les menaces et les risques, ce qui est essentiel au succès du programme et à la responsabilisation ministérielle. L'établissement d'un modèle de renseignement à titre de pratique opérationnelle

[8] Le terme « information de toutes sources » renvoie à l'ensemble de l'information provenant des sources ouvertes, ou l'OSINT (Internet, documents publics, médias, etc.), des sources secrètes, ou l'HUMINT (sources humaines confidentielles, agents), des renseignements par imagerie, ou l'IMINT (p. ex. information géospatiale), et des renseignements d'origine électromagnétique, ou le SIGINT (p. ex., l'information provenant du Centre de la sécurité des télécommunications Canada).

essentielle au sein du programme Conservation et Protection permettra d'analyser la gestion des pêches et les pratiques de surveillance de la conformité, afin d'aller au-delà des interventions en cas d'urgence et de cibler stratégiquement les ressources sur les domaines comportant les risques les plus élevés et d'assurer ainsi une efficacité maximale du programme.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2014-2015		
Dépenses prévues	**Dépenses réelles**	**Écart (Nombre réel moins nombre prévu)**
718 283	1 861 167	1 142 884

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2014-2015		
Prévu	**Réel**	**Écart (Nombre réel moins nombre prévu)**
—	12,3	12,3

Remarque : L'écart entre les ressources humaines prévues et réelles découle du réinvestissement de ressources humaines dans le Sous-programme Suivi, contrôle et surveillance (2.1.2) et le Sous-programme Cas majeurs et enquêtes spéciales (2.1.3) pour appuyer le Sous-programme Services de renseignement (2.1.5), car les postes ont été classés et pourvus tout au long de l'année.

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Progrès réalisés dans la mise en œuvre d'un Service national de renseignements sur les pêches qui permet d'obtenir de l'information exacte et significative aux fins du processus décisionnel sur la conformité et l'application de la loi, de l'établissement des priorités et de l'atténuation du risque et de la prévention au moyen du programme de Conservation et Protection afin d'améliorer la sûreté maritime et d'aider à détecter et à combattre le crime organisé, la fraude et la collusion dans le secteur des pêches (à l'échelle nationale et internationale) et toute autre forme de non-conformité	Nombre de renseignements par type	Année 1 - 15 Année 2 - 30 Année 3 - 45 Année 4 - 60 Année 5 – 75 (31 mars 2015 ou 31 mars 2019) Prévisions en fonction de la capacité du programme	8
	Nombre de vérifications annuelles de certificats de capture réalisées par rapport au nombre total de certificats de capture délivrés annuellement au Canada	100 sur le nombre total de certificats de capture délivrés (nombre total à déterminer à la fin de 2014-2015)	164
	Taux de conformité à la suite de la vérification nationale des certificats de capture délivrés l'année civile précédente	45 % de conformité à la vérification (non-conformité ou problèmes techniques); 85 % de conformité à la *Loi sur les pêches*	17 % de conformité à la vérification (non-conformité ou problèmes techniques); 82 % de conformité à la *Loi sur les pêches*

Analyse du rendement et leçons retenues

L'objectif de 15 par année est une estimation, répartie également, des réalisations annuelles par rapport à la cible finale de 75 d'ici 2019. Bien que le MPO en ait atteint moins de 15 cette année, on espère que les réalisations de l'année prochaine et des années suivantes amèneront le programme à atteindre la cible de 75 d'ici 2019.

Les vérifications de certificats de capture effectuées en 2014-2015 s'élèvent à 164, alors que l'objectif était de 100.

Les résultats des audits sont transmis au Programme de certification des captures de Pêches et Océans Canada (MPO) du Bureau d'intégration de planification qui assurera le suivi de certains enjeux directement auprès du détenteur du certificat afin de régler toute question technique ou liée à la conformité relevée par le personnel de Conservation et Protection au cours d'un audit. Des mesures ont été mises en place afin de mieux gérer la délivrance de certificats d'exportation à des entités non autorisées. Les infractions présumées en vertu de la Loi sur les pêches sont transmises au bureau de Conservation et Protection du MPO à des fins d'enquête et de prise de mesures d'application qui s'imposent.

Programme 3.3 – Protection des pêches

Description

Les espèces de poissons d'eau douce et de mer, ainsi que l'habitat du poisson, jouent un rôle important dans l'écosystème aquatique durable et la prospérité économique du Canada. Bon nombre d'activités entreprises dans les eaux de pêche douces ou marines, ou à proximité de celles-ci, notamment l'exploration et l'exploitation pétrolières et gazières, la foresterie, l'exploitation minière, la production d'énergie hydroélectrique et l'agriculture, peuvent nuire aux pêches en causant de graves dommages aux poissons et à leurs habitats. L'objectif stratégique du programme de protection des pêches est de contribuer au maintien de la durabilité et de la productivité des pêches commerciales, récréatives et autochtones du Canada en réduisant au minimum les menaces découlant d'ouvrages, d'entreprises ou d'activités qui ont lieu dans les eaux canadiennes ou près de celles-ci. Dans la mesure où le mandat du programme de protection des pêches le permet, cet objectif stratégique contribuera au maintien des ressources halieutiques qui soutiennent ces pêches, afin d'assurer la durabilité et la productivité de celles-ci ainsi que la continuation de l'utilisation de ces ressources par les Canadiens, maintenant et dans le futur. En retour, on prévoit que cela assurera le maintien des avantages économiques, sociaux et autres qui découlent des efforts liés aux pêches et à leur développement. Les objectifs immédiats du programme sont les suivants : veiller à ce que les personnes qui effectuent les examens réglementaires des projets de développement reçoivent l'orientation, les conseils et la formation nécessaires pour répondre aux demandes conformément au cadre législatif et réglementaire; s'assurer que les personnes qui entreprennent des activités de développement dans des eaux de pêches commerciales, récréatives ou autochtones, ou à proximité de telles eaux, ont reçu l'orientation nécessaire pour respecter les exigences de la *Loi sur les pêches*; fournir aux organisations, en coopération avec d'autres partenaires financiers, les ressources nécessaires pour prendre des mesures correctives, dans les habitats touchés, qui permettraient d'améliorer les pêches récréatives au Canada.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2014-2015				
Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations totales pouvant être utilisées	Dépenses réelles (autorisations utilisées)	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)
62 943 218	62 943 218	62 564 993	60 892 985	-2 050 233

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2014-2015		
Prévu	Réel	Écart (nombre réel moins nombre prévu)
396,5	365,5	-31,0

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Des progrès concernant la transformation de la gestion de l'habitat du poisson visant à assurer la durabilité et la productivité à long terme des pêches commerciales, récréatives et autochtones	Un nouveau cadre stratégique national de protection des pêches est en place	100 % d'ici le 31 mars 2019	100 %

Analyse du rendement et leçons retenues

Le Programme de protection des pêches a réussi à mettre en œuvre un nouveau cadre stratégique national de protection des pêches. L'énoncé de politique sur la protection des pêches, la Politique d'investissement en matière de productivité des pêches, le guide pour soumettre une demande d'autorisation visée à l'alinéa 35(2)(b) de la Loi sur les pêches et une interface Web qui comprend un outil d'autoévaluation et des mesures visant à éviter de causer des dommages aux poissons sont tous accessibles au public à la section « Projets près de l'eau » du site Web de Pêches et Océans Canada; ce sont là les éléments constitutifs du cadre stratégique national de protection des pêches. La mise au point de politiques et d'outils supplémentaires en vue d'appuyer la prise de décisions réglementaires au sein du Programme de protection des pêches est un processus permanent. D'autres directives venant appuyer la prise de décisions réglementaires, la création d'une réserve d'habitat et l'application des normes et des lignes directrices sont en cours d'élaboration.

Sous-programme 3.2.1 – Examens réglementaires, permis et lignes directrices

Description

Le programme de protection des pêches de Pêches et Océans Canada est un programme fédéral de réglementation des projets de développement qui sont mis en œuvre dans des eaux qui soutiennent les pêches commerciales, récréatives et autochtones, ou à proximité de ces eaux, partout au pays. Les activités du programme contribuent à réduire le plus possible les menaces qui pèsent sur la productivité des pêches commerciales, récréatives et autochtones. Dans le contexte des initiatives pangouvernementales en matière de développement durable et de rationalisation de la réglementation, ce programme aide les Canadiens à éviter, à atténuer ou à gérer les dommages sérieux aux pêches commerciales, récréatives ou autochtones. Le programme s'appuie sur des connaissances scientifiques pour élaborer des règlements et des politiques, pour fournir une orientation et des conseils officiels, pour participer à des évaluations environnementales (Agence canadienne d'évaluation environnementale et régimes nordiques) ainsi que pour échanger avec des particuliers, des organisations et d'autres paliers de gouvernement afin de gérer la conformité en appui à ses objectifs de protection des pêches, et fournit un soutien d'expert aux gardiens dans le cadre du Plan d'action relatif aux sites contaminés fédéraux.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2016-2017		
Dépenses prévues	Dépenses réelles	Écart (dépenses réel moins dépenses prévues)
30 613 240	30 965 711	352 471

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2016-2017		
Prévu	Réel	Écart (dépenses réel moins dépenses prévues)
328.3	275.4	(52.7)

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Les projets concernant la transformation de la gestion de l'habitat du poisson en vue d'assurer la durabilité et la productivité à long terme des pêches commerciales, récréatives et autochtones	Un nouveau cadre stratégique national de protection des pêches est en place	100 % d'ici le 31 mars 2017	100 %
Les promoteurs de projet déposent des renseignements nécessaires pour éviter ou atténuer les dommages importants aux poissons et à leurs habitats qui sont visés par la pêche commerciale, récréative ou autochtone ou qui la soutiennent	Pourcentage du nombre total de projets soumis à Pêches et Océans Canada pour lesquels l'examen propre au site n'est pas requis	25 % d'ici le 31 mars 2017	68,1 %

Analyse du rendement et leçons retenues

Le Sous-programme Examens réglementaires, normes et lignes directrices a mis en œuvre avec succès le nouveau cadre stratégique du Programme de protection des pêches. Ce cadre a été communiqué à grande échelle aux partenaires et aux intervenants à l'interne et à l'externe. Le déroulement des examens réglementaires est conforme à l'orientation stratégique du programme, et l'analyse et la mise au point de normes et de lignes directrices venant appuyer les programmes se poursuivent. La communication continue, la formation et la coordination seront d'une importance capitale pour maintenir le rythme de progression lors de la transformation. Pour que cela se continue, on veille à la mise en œuvre et au perfectionnement des processus de gouvernance et de prise de décisions du programme.

L'examen propre au site n'était pas requis pour 1 911 (68,1 %) des 3 058 projets soumis à Pêches et Océans Canada. Dans le cas de cet indicateur particulier, il est préférable d'obtenir un résultat plus bas. Bien que l'objectif de 25 % n'ait pas été atteint, les données recueillies jusqu'à présent indiquent que le pourcentage a tendance à diminuer et à se rapprocher de cet objectif. Il importe de noter que, pour l'année 2015-2016, des modifications ont été apportées à l'indicateur afin de le rendre plus clair. Le nouvel indicateur, Pourcentage des projets soumis à Pêches et Océans Canada pour lesquels

l'examen propre au site est requis, s'accompagne d'un objectif de 15 %. Les résultats souhaités sont les mêmes.

Sous-programme 3.3.3 : Partenariats et arrangements réglementaires

Description

Le programme de partenariats pour la conservation des pêches récréatives favorise les initiatives à partenaires multiples et soutient des projets dirigés par des groupes de pêche récréative et de pêche à la ligne, de même que par des organismes de conservation, et qui visent à améliorer les pêches récréatives au Canada. Ces groupes possèdent une expertise établie et ont mis en place des approches de collaboration en matière de conservation des pêches. Ils sont bien placés pour assurer la promotion de projets de restauration de l'habitat qui profitent aux pêches récréatives. Le financement du programme permet aux bénéficiaires d'relié et de prendre des mesures pour restaurer, reconstruire et accroître l'habitat du poisson qui est soit composé, soit menacé dans des secteurs importants pour la durabilité et la productivité des pêches récréatives du Canada. En outre, le personnel chargé du programme établit des relations avec d'autres autorités réglementaires des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec des administrations municipales et d'autres parties qui sont les mieux placées pour offrir ou appuyer des services de protection des pêches à l'intention des Canadiens. L'objectif stratégique de haut niveau du cadre du programme intègre à la fois les aspects réglementaires et non réglementaires de la protection des pêches. Le cadre offre ainsi une combinaison de stratégies réglementaires conçues pour réduire au minimum les menaces qui pèsent sur les poissons et leur habitat qui font partie des pêches commerciales, récréatives et autochtones ou les appuient, et de stratégies non réglementaires qui pourraient notamment comprendre la collaboration avec des partenaires en vue d'appuyer la conservation de l'habitat. Le programme de protection des pêches utilise le financement du gouvernement du travaillot suivant : Programme de partenariats relatif à la conservation des pêches récréatives.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2019-2020		
Dépenses prévues	Dépenses réelles	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)
3 124 748	3 141 173	16 425

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2019-2020		
Prévu	Réel	Écart (réel moins prévu)
20,0	21,0	1,0

Remarque : Il n'est pas fait mention de données précises à l'appui de l'écart. Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter aux tableaux et aux priorités.

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Mise en œuvre des projets de partenariat	Nombre de projets financés	150 d'ici le 31 mars 2015	284
	Nombre de partenaires	300 d'ici le 31 mars 2015	559
Habitat ciblé des poissons visés par les pêches récréatives rétabli	Aire de l'habitat des poissons visés par des pêches rétablie	90 % de ce qui est prévu d'ici le 31 mars 2015	90 %

Analyse du rendement et leçons retenues

Le Sous-programme Partenariats et ententes réglementaires a financé 284 projets, soit plus que son objectif de 150 en raison de l'augmentation du financement dans le cadre du *Plan d'action économique de 2014*.

Le Sous-programme compte 599 partenaires, soit plus que son objectif de 300. Ce dépassement s'explique de deux façons : le nombre de partenariats établis dans le cadre de ce programme par projet dépasse les prévisions et le budget de 2014 a augmenté de quinze millions de dollars, y compris une somme supplémentaire de cinq millions de dollars pour l'exercice 2014-2015.

Selon les renseignements dont on dispose pour le moment, le programme parviendra à réaliser son objectif de restaurer 90 % des habitats des pêches récréatives, tant sur le plan de la superficie (mètres carrés) que de la mesure linéaire (kilomètres).

Sous-programme 2.2.3 – Espèces aquatiques envahissantes

Description

Dans le cadre du Plan d'action canadien de lutte contre les espèces aquatiques envahissantes, Pêches et Océans Canada est en train d'élaborer une nouvelle réglementation visant à empêcher l'introduction d'espèces aquatiques envahissantes, à détecter tôt de nouveaux envahisseurs et à réagir rapidement à leur présence, et, au besoin, à gérer les espèces envahissantes établies et en voie de propagation. Lorsque la nouvelle réglementation entrera en vigueur, le ministère travaillera de concert avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour l'administrer et l'appliquer. L'administration de la réglementation sera soutenue par des activités scientifiques continues, comme la recherche sur les voies d'invasion, les méthodes permettant de détecter les nouvelles invasions, les évaluations des risques et les mesures de contrôle.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2014-2015		
Dépenses prévues	Dépenses réelles	Écart (Nombre réel moins nombre prévu)
14 194 270	13 764 005	-430 265

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2014-2015		
Prévu	**Réel**	**Écart Nombre réel moins nombre prévu)**
74,0	76,2	2,2

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Les décideurs et les autorités législatives possèdent les données scientifiques et les outils nécessaires pour gérer les espèces aquatiques envahissantes à l'échelle nationale et internationale	Nombre d'évaluations des risques des espèces aquatiques envahissantes pour lesquelles on a donné des conseils scientifiques	Maintenir la moyenne quinquennale de 2 d'ici le 31 mars 2015	2
L'abondance des lamproies marines dans les Grands Lacs se situe à l'intérieur des cibles de chaque lac	Nombre de Grands Lacs où l'abondance des lamproies marines est égale ou inférieure aux quantités de lamproies marines déterminées par la Commission des pêcheries des Grands Lacs pour le lac en question	5 d'ici le 31 mars 2015	4
Les gestionnaires de programme ont les outils nécessaires pour prévenir ou gérer la propagation de la carpe asiatique dans les Grands Lacs	Pourcentage d'outils demandés (p. ex. rapports scientifiques, publications, documents de sensibilisation) fournis aux gestionnaires dans les délais exigés	Maintenir la moyenne quinquennale de 80 % d'ici le 31 mars 2015	85 %

Analyse du rendement et leçons retenues

Des avis scientifiques ont été fournis, au besoin, pour toutes les évaluations des risques en cours.

La lutte contre la lamproie marine a été une réussite dans quatre des cinq Grands Lacs au cours de l'exercice 2014-2015, soit le meilleur rendement obtenu en 20 ans. L'abondance des lamproies marines est estimée à partir des prises de lamproies marines adultes dans des casiers en période de frai. En 2014, les estimations de l'abondance de la lamproie marine étaient égales ou inférieures aux cibles fixées pour tous les Grands Lacs, sauf le lac Érié, où la population non contrôlée de la rivière Sainte-Claire influe négativement sur les résultats. Les estimations réalisées aux lacs Ontario et Huron ont été les plus faibles en respectivement 35 et 34 ans. L'accroissement de l'investissement en vue de lutter contre la lamproie marine a été une réussite.

Des outils essentiels ont été fournis pour empêcher l'arrivée et la propagation de la carpe asiatique dans les Grands Lacs. Il s'agit notamment de relevés exhaustifs de détection précoce et de produits efficaces de sensibilisation et d'éducation pour amener les citoyens à pratiquer la prévention. Par ailleurs, des améliorations ont été apportées au service de signalement. Ces relevés exhaustifs de détection précoce ont été réalisés dans plus de 500 sites dans les eaux canadiennes des Grands Lacs en étroite collaboration avec l'Ontario et les États-Unis. Grâce à une étroite collaboration avec l'Ontario Federation of Anglers and Hunters et le Centre des espèces envahissantes, nous avons livré de nouveaux produits d'information et de sensibilisation dont l'effet a

été positif. Ces collaborations ont permis d'établir de nouvelles voies de communication, notamment des ateliers et la participation à environ 200 événements communautaires et expositions commerciales, où des messages portant sur la façon de prévenir l'introduction de la carpe asiatique ont été diffusés. Les efforts déployés pour protéger les eaux canadiennes contre la carpe asiatique sont une réussite. La collaboration et la coordination avec la province de l'Ontario et nos partenaires situés aux États-Unis représentent la clé de ce succès.

Programme 2.3 – Gestion des espèces en péril

Description

La *Loi sur les espèces en péril* constitue le fondement législatif de la stratégie de protection des espèces sauvages en péril du gouvernement du Canada. La *Loi sur les espèces en péril* établit un processus pour la réalisation des évaluations scientifiques sur l'état des populations de chaque espèce sauvage et un mécanisme pour l'inscription des espèces sauvages disparues du pays, en voie de disparition, menacées ou préoccupantes. La *Loi sur les espèces en péril* prévoit également des dispositions sur la protection, le rétablissement et la gestion des espèces sauvages inscrites, de leur résidence et de leur habitat essentiel. En tant qu'un des deux ministres compétents en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*, le ministre de Pêches et Océans Canada a la responsabilité et la mission de protéger et de rétablir toutes les espèces aquatiques au Canada (hormis celles qui se trouvent sur les biens fonciers fédéraux sous la responsabilité de l'Agence Parcs Canada). La gestion du programme respecte les principes essentiels de la *Loi sur les espèces en péril*, à savoir : l'intendance et la participation, la consultation et la coopération, ainsi que l'observation et l'application de la loi. Le programme s'appuie sur des recherches scientifiques solides et tient compte des données socioéconomiques, ainsi que des connaissances des intervenants et des collectivités, pour appuyer les activités du cycle de conservation des espèces en péril, y compris : l'évaluation et l'inscription des espèces; le rétablissement et la protection d'espèces en péril par l'élaboration de programmes de rétablissement, de plans d'action et de plans de gestion; la détermination et la protection de l'habitat essentiel de ces espèces; la mise en œuvre de mesures de rétablissement et la production de rapports sur les progrès réalisés pour assurer la survie ou le rétablissement des espèces. Le programme sur les espèces en péril aide à améliorer l'intégrité écologique des écosystèmes aquatiques afin que ceux-ci demeurent sains et productifs pour les générations futures de Canadiens.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2014-2015				
Budget principal des dépenses	**Dépenses prévues**	**Autorisations totales pouvant être utilisées**	**Dépenses réelles (autorisations utilisées)**	**Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)**
22 350 000	22 350 000	21 760 898	20 730 807	-1 619 193

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2014-2015		
Prévu	**Réel**	**Écart (Nombre réel moins nombre prévu)**
115,5	147,5	32,0

Remarque : L'écart entre les ressources humaines prévues et réelles est le résultat d'un éventail de dispositions en matière de dotation, en fonction des besoins et des priorités

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Les autorités publiques disposent de l'information nécessaire pour protéger les espèces aquatiques en péril inscrites et leur habitat essentiel	Pourcentage d'espèces en voie de disparition ou menacée inscrites dont l'habitat essentiel a été identifié	85 % d'ici le 31 mars 2016	43 %
Prévention de la disparition du Canada ou de l'extinction des espèces aquatiques en péril et soutien de leur rétablissement	Pourcentage des espèces aquatiques en péril inscrites pour lesquelles la catégorie de risque s'est améliorée ou n'a pas changé après leur réévaluation par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada	85 % d'ici le 31 mars 2018	83 %

Analyse du rendement et leçons retenues

Pêches et Océans Canada a publié les programmes de rétablissement proposés de 67 espèces; l'habitat essentiel a été déterminé pour 29 de ces espèces (43 %). Des avancées ont été réalisées en 2014-2015 vers l'objectif de mars 2016 de déterminer l'habitat essentiel des espèces aquatiques inscrites qui sont menacées et ou en voie de disparition. Sur les 38 espèces pour lesquelles l'habitat essentiel reste à déterminer, 13 ont déjà un document provisoire en matière de rétablissement.

En 2014-2015, le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada a réévalué six des 111 espèces aquatiques inscrites à Pêches et Océans Canada. Après réévaluation, la catégorie de risque de cinq de ces six espèces est restée inchangée ou s'est améliorée par rapport à la désignation de la LEP.

Programme 2.4 – Services d'intervention environnementale

Description

La Garde côtière canadienne est l'organisme fédéral responsable de garantir une intervention appropriée lors de tous les déversements provenant de navires ou de sources mystérieuses dans les eaux canadiennes, en plus d'apporter son appui aux pays faisant l'objet d'ententes internationales. Le programme des services d'intervention environnementale a pour objectif de réduire au minimum les répercussions des incidents de pollution marine sur l'environnement, l'économie et la sécurité publique. Par l'entremise du programme des services d'intervention environnementale, la Garde côtière canadienne établit un niveau approprié et uniforme à l'échelle nationale en ce qui concerne la préparation et les services d'intervention en eaux canadiennes; surveille et enquête sur tous les signalements de pollution marine au Canada conjointement avec

les autres ministères fédéraux; et entretient des communications avec les partenaires du programme, dont Transports Canada et Environnement Canada, afin d'assurer une approche uniforme pour l'intervention en cas d'incidents de pollution marine. L'état de préparation opérationnelle de la flotte de la Garde côtière contribue essentiellement à la mise en œuvre de ce programme. Celui-ci est offert en collaboration avec d'autres ministères fédéraux en ce qui concerne l'information sur la surveillance et les avis scientifiques. Les ententes sur la capacité d'intervention entre les propriétaires de navires et les organismes d'intervention commerciaux constituent un facteur essentiel pour appuyer le Régime canadien de préparation et d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures. Le fondement juridique et l'autorité du programme des services d'intervention environnementale sont présentés dans la *Loi sur les océans*, la *Loi sur la marine marchande du Canada de 2001*, la *Loi constitutionnelle de 1867* et, en vertu d'une entente avec Transports Canada, dans la *Loi sur la prévention de la pollution dans les eaux arctiques*.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2014-2015				
Budget principal des dépenses	**Dépenses prévues**	**Autorisations totales pouvant être utilisées**	**Dépenses réelles (autorisations utilisées)**	**Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)**
12 932 842	12 932 842	18 896 376	18 887 268	5 954 426

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2014-2015		
Prévu	**Réel**	**Écart (Nombre réel moins nombre prévu)**
107,0	74,7	-32,3

Remarque : L'écart entre les ressources humaines prévues et réelles est le résultat du retard de certaines initiatives dans le cadre du système de sécurité de classe mondiale pour les navires-citernes en 2014-2015.

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Atténuation des répercussions des incidents de pollution marine sur l'environnement, l'économie et la sécurité publique	Pourcentage de cas signalés dans lesquels l'intervention était appropriée par rapport au polluant, à la menace et à l'impact	100 % d'ici le 31 mars 2015	100 %

Analyse du rendement et leçons retenues

Le programme Services d'intervention environnementale a atteint son objectif en donnant suite à 100 % des cas signalés au moyen d'une intervention adaptée au polluant, à la menace ou à l'incident. Les cas ont tous été évalués en fonction de leur gravité et de leur degré d'impact et les interventions ont toutes été examinées au moyen d'un processus systématique. Les résultats confirment que les services d'intervention environnementale continuent de donner suite aux rapports d'incidents de pollution marine de la façon la plus efficace et la plus efficiente possible compte tenu des niveaux de financement actuels.

Programme 2.5 – Gestion des océans

Description

La *Loi sur les océans* et la politique correspondante, soit la Stratégie sur les océans du Canada, viennent confirmer le mandat et le rôle de Pêches et Océans Canada en tant qu'autorité fédérale responsable des océans, en plus de présenter un cadre moderne de gestion des écosystèmes estuariens, côtiers et marins. La gestion des océans repose sur une approche intégrée des décisions et des mesures ayant trait aux océans et est également fondée sur des données. La gestion des océans est d'une nature interdisciplinaire et doit donc être effectuée en collaboration avec d'autres ministères du fédéral, les autres paliers de gouvernement, les groupes autochtones, les utilisateurs et d'autres intervenants qui ne font pas partie du gouvernement. Reposant sur des principes scientifiques, la gestion des océans vise à relever certains défis auxquels on est confronté dans le domaine des océans, comme la santé des océans, la perte de l'habitat marin, la biodiversité en déclin et les demandes croissantes en matière d'accès à l'espace et aux ressources océaniques. La mise en œuvre des décisions intégrées, qui considèrent les impacts écologiques, sociaux et économiques, mènera à la protection, à la conservation et à l'utilisation durable des ressources océaniques du Canada.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2014-2015				
Budget principal des dépenses	**Dépenses prévues**	**Autorisations totales pouvant être utilisées**	**Dépenses réelles (autorisations utilisées)**	**Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)**
38 351 812	38 351 812	44 883 292	43 144 082	4 792 270

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2014-2015		
Prévu	**Réel**	**Écart (Nombre réel moins nombre prévu)**
285,5	276,2	-9,3

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Intégration des décisions et des mesures concernant les océans et prise en compte de la santé des océans du Canada	Pourcentage du territoire côtier et marin protégé par des Zones de Protection Marine établies par la *Loi sur les océans* et d'autres mesures de conservation efficaces qui relèvent du mandat de Pêches et Océans Canada	3 % (contribuant à la cible nationale de 10 % d'ici 2020)	1,2 %

Analyse du rendement et leçons retenues

Le programme de gestion des océans continue à promouvoir la désignation des zones d'intérêt existantes en tant que zones de protection marines (ZPM) lorsque les ZPM constituent le bon outil pour atteindre les objectifs de conservation. Si la démarche fondée sur les risques mène à la conclusion que les ZPM de la *Loi sur les océans* ne constituent pas l'outil approprié, il faut alors envisager d'autres outils (p. ex., fermetures

de pêches). Le programme étudie actuellement cinq zones d'intérêt en vue de les désigner comme ZPM au cours des prochaines années.

Le programme continue sa collaboration avec des partenaires pour planifier le réseau d'AMP afin d'élaborer des modèles de réseau. Ces modèles permettent de relever les zones d'intérêt futures pouvant être désignées comme ZPM en vertu de la *Loi sur les océans*. Les consultations et la compilation de données sont bien engagées dans cinq biorégions précises.

Le programme continue également d'élaborer des critères de sélection pour les « autres mesures de conservation efficaces selon la zone » sous la responsabilité de Pêches et Océans Canada. L'inventaire de ces mesures facilitera la production de rapports et ces mesures contribueront à l'objectif de rendement précité. L'objectif de 3 % inclut des mesures prises uniquement en vertu du pouvoir de Pêches et Océans Canada (p. ex., désignation de ZPM en vertu de la *Loi sur les océans*, fermetures de pêches, habitat essentiel des espèces en péril).

Résultat stratégique n° 3 – Des eaux sécuritaires et sécurisées

Le résultat stratégique « Des eaux sécuritaires et sécurisées » s'articule autour de huit programmes et de cinq Sous-programmes, comme le montre l'Architecture d'alignement des programmes :

- Programme 3.1 – Services de recherche et sauvetage
  - Sous-programme 3.1.1 – Coordination et intervention en recherche et sauvetage
  - Sous-programme 3.1.2 – Garde côtière canadienne auxiliaire
- Programme 3.2 – Services de communications et de trafic maritimes
- Programme 3.3 – Sécurité maritime
- Programme 3.4 – État de préparation opérationnelle de la flotte
  - Sous-programme 3.4.1 – Capacité opérationnelle de la flotte
  - Sous-programme 3.4.2 – Maintenance de la flotte
  - Sous-programme 3.4.3 – Acquisitions de la flotte
- Programme 3.5 – État de préparation des actifs terrestres
- Programme 3.6 – Collège de la Garde côtière canadienne
- Programme 3.7 – Produits et services hydrographiques
- Programme 3.8 – Prévisions océaniques

Programme 3.1 – Services de recherche et sauvetage

Description

Les responsables du programme de recherche et sauvetage en mer de la Garde côtière canadienne dirigent, offrent et entretiennent l'état de préparation de 5,3 millions de kilomètres carrés du réseau fédéral de recherche et sauvetage en mer, et ce, avec l'aide de nombreux intervenants et partenaires, dont la Garde côtière canadienne auxiliaire et la Défense nationale. Grâce à la communication, à la coordination et à la réalisation des interventions de recherche et sauvetage, ainsi qu'à la sensibilisation des gens aux opérations, le programme augmente la probabilité de sauvetage des personnes qui se retrouvent dans des situations périlleuses sur l'eau. L'état de préparation opérationnelle de la flotte et les Services de communications et de trafic maritimes de la Garde côtière apportent une contribution essentielle à la réalisation de ce programme. Le fondement juridique ou l'autorité du programme des services de recherche et sauvetage sont présentés dans la *Loi constitutionnelle de 1867*, dans la *Loi sur les océans*, ainsi que dans la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2014-2015				
Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations totales pouvant être utilisées	Dépenses réelles (autorisations utilisées)	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)
30 359 815	30 359 815	35 840 130	35 840 130	5 480 315

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2014-2015		
Prévu	**Réel**	**Écart (Nombre réel moins nombre prévu)**
106,0	127,7	21,7

Remarque : L'écart entre les ressources humaines prévues et réelles est attribuable au fait que l'augmentation du contingent annuel d'étudiants du Service d'embarcations de sauvetage côtier n'a pas été prise en compte dans les prévisions d'équivalents temps plein.

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Les pertes de vie ou les blessures chez les marins en détresse sont réduites au minimum	Pourcentage de vies sauvées par rapport au nombre total de vies en péril signalées en milieu marin	>90 % d'ici le 31 mars 2015	99 %

Analyse du rendement et leçons retenues

Le système de recherche et sauvetage (qui comprend des ressources de la GCC, les partenaires auxiliaires et les navires de passage) fonctionne efficacement partout au Canada. Notre objectif idéal est de sauver 100 % des vies en péril. Compte tenu de la grande diversité et de l'immensité de l'environnement maritime du Canada, ce n'est pas toujours possible.

Sous-programme 3.1.1 – Coordination et intervention en recherche et sauvetage

Description

Le programme de coordination et d'intervention de la Garde côtière canadienne lors des missions de recherche et sauvetage procure les services de coordination et d'intervention ayant pour but d'accroître la probabilité de survie des gens qui risquent de perdre la vie ou de subir des blessures dans l'environnement maritime en les assurant d'un accès à l'aide : en assurant la coordination et la conduite des interventions sur l'eau dans les cas de recherche et sauvetage en mer, ainsi qu'en contribuant à protéger la vie en mer; en aidant le ministère de la Défense nationale à intervenir dans les cas devant faire appel aux capacités aéronautiques et dans les cas humanitaires; en procurant une capacité d'intervention lors des missions de recherche et sauvetage; et en gérant les partenariats essentiels pour assurer une coordination efficace des activités. Grâce aux efforts de communication, de coordination et de réalisation des missions de recherche et sauvetage en mer, ainsi qu'en sensibilisant les gens aux opérations, le programme de recherche et sauvetage de la Garde côtière canadienne augmente les chances que soient rescapés les gens qui se retrouvent dans des situations périlleuses sur l'eau. Les services de l'état de préparation opérationnelle de la flotte et les Services de communications et de trafic maritimes de la Garde côtière apportent une contribution inhérente à la réalisation de cette activité. Le fondement ou l'autorité juridique du programme de coordination et d'intervention lors des opérations de recherche et sauvetage est décrit dans la *Loi constitutionnelle de 1867*, dans la *Loi sur les océans*, ainsi que dans la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2014-2015		
Dépenses prévues	**Dépenses réelles**	**Écart (Nombre réel moins nombre prévu)**
25 338 815	30 819 130	5 480 315

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2014-2015		
Prévu	**Réel**	**Écart (Nombre réel moins nombre prévu)**
106,0	127,7	21,7

Remarque : L'écart entre les ressources humaines prévues et réelles est attribuable au fait que l'augmentation du contingent annuel d'étudiants du Service d'embarcations de sauvetage côtier n'a pas été prise en compte.

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Les personnes en situation de détresse maritime reçoivent de l'aide	Moyenne sur trois ans (la période de trois ans la plus récente est de 2008-2010) du nombre d'incidents de recherche et sauvetage en mer coordonnés par la Garde côtière canadienne (M1, M2 et M3 uniquement. M4 correspond aux "fausses alertes)[*]	6 000 d'ici le 31 mars 2015	4 819

Analyse du rendement et leçons retenues

Notre cible représente une moyenne historique d'incidents sur trois ans coordonnés par la Garde côtière canadienne. Le résultat réel est positif et pourrait être un reflet de nombreuses améliorations apportées au programme de recherche et de sauvetage (p. ex. activités de prévention et utilisation accrue de l'équipement de sécurité). Il s'agit d'une réduction du nombre de personnes en détresse en mer.

Sous-programme 3.1.2 – Garde côtière canadienne auxiliaire

Description

La Garde côtière canadienne auxiliaire (GCCA) est répartie entre des organisations de bénévoles sans but lucratif et incorporées au fédéral. Le ministre des Pêches et des Océans entretient une entente de contribution officielle avec chacune des sociétés de la GCCA en ce qui concerne les coûts connexes. Les sociétés sont des entités juridiques distinctes du gouvernement du Canada qui travaillent dans le cadre d'un partenariat étroit avec la Garde côtière canadienne (GCC). La majorité des membres de la GCCA sont des pêcheurs commerciaux et des navigateurs de plaisance qui offrent leur temps et prêtent leurs navires afin de contribuer ainsi au programme de recherche et

[*] La Garde côtière canadienne utilise les descriptions suivantes quand elle fait référence à des incidents de recherche et de sauvetage en mer : M1 pour les incidents de détresse; M2 pour les incidents de détresse potentiels; M3 pour les incidents révélés au cours de la phase d'incertitude; et M4 pour les fausses alertes et les canulars.

sauvetage de la GCC. Les autres membres de la GCC sont des bénévoles des communautés locales qui prennent place à bord des navires d'intervention communautaire spécialisés, et ce 24 heures par jour et 7 jours par semaine. La GCCA compte tout près de 4 000 membres et bénéficie d'un accès à environ 1 100 navires. Les connaissances locales, l'expérience en mer, les talents de navigateur et le comportement professionnel de ses membres en font un des plus grands atouts du Canada en mer. Cette activité est régie par une entente de contribution et réalisée en coordination avec les services de recherche et sauvetage et les Services de communications et de trafic maritimes de la Garde côtière. L'autorité particulière de ce programme de contribution repose sur une directive du Cabinet. Le fondement juridique général du programme de contribution de la GCCA est décrit dans la Loi constitutionnelle de 1867. Ce Sous-programme utilise le financement du programme de contribution de la Garde côtière canadienne auxiliaire.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2014-2015		
Dépenses prévues	Dépenses réelles	Écart (Nombre réel moins nombre prévu)
5 023 000	5 023 000	—

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2014-2015		
Prévu	Réel	Écart (Nombre réel moins nombre prévu)
—	—	—

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur du rendement	Cible	Résultat réel
Les membres de la Garde côtière canadienne auxiliaire (GCCA) sont disponibles pour intervenir en cas d'incident de recherche et sauvetage en mer	Pourcentage des interventions de recherche et sauvetage en mer de la GCCA par rapport au nombre total d'incidents de recherche et sauvetage en mer	20 % d'ici le 31 mars 2015	21,3 %

Analyse du rendement et leçons retenues

Le Sous-programme a dépassé son objectif de 20 %. L'effort d'intervention de la Garde côtière canadienne auxiliaire est un élément important de la recherche et du sauvetage en mer dans les Maritimes et offre un excellent rapport qualité-prix dans notre programme de contribution avec la Garde côtière canadienne auxiliaire. La croissance de la Garde côtière canadienne auxiliaire, constituée d'organisations bénévoles, a un effet bénéfique sur les opérations de recherche et de sauvetage maritimes menées dans l'ensemble du Canada.

Programme 3.3 - Services de communications et de trafic maritimes

Description

Le programme des Services de communications et de trafic maritimes est offert par la Garde côtière canadienne. La sécurité des marins et la protection du milieu marin dans les eaux canadiennes dépendent toutes deux de la diffusion efficace et opportune de l'information. Le programme des Services de communications et de trafic maritimes veille à ce qu'un système de communication fiable soit disponible jour et nuit afin de contribuer à protéger la vie en mer, en plus de protéger le milieu marin, d'assurer la navigation sécuritaire et efficace dans les voies navigables canadiennes, ainsi que la sensibilisation au domaine maritime. Les services consistent, entre autres, à assurer la communication de détresse et la communication radio générale en mer, la diffusion de renseignements sur la sécurité maritime, le contrôle des navires entrant en eaux canadiennes, la réglementation du trafic maritime dans certaines étendues d'eau canadiennes, ainsi que la prestation de renseignements maritimes à d'autres ministères et organismes du gouvernement fédéral, ainsi que de services d'appels téléphoniques en mer en fonction du recouvrement des coûts. L'état de préparation des actifs terrestres de la Garde côtière et les programmes du Collège de la Garde côtière canadienne apportent une contribution essentielle à la mise en œuvre de ce programme. Le fondement juridique et l'autorité du programme des Services de communications et de trafic maritimes sont présentés dans la *Loi constitutionnelle de 1867*, dans la Loi sur les océans, ainsi que dans la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada* et en vertu d'une entente avec Transports Canada.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2014-2015				
Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations totales pouvant être utilisées	Dépenses réelles (autorisations utilisées)	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)
34 402 851	34 402 851	35 102 414	35 106 246	3 703 395

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2014-2015		
Prévu	Réel	Écart (nombre réel moins nombre prévu)
266.2	301.2	35.1

Remarque : L'écart entre les ressources humaines prévues et réelles est le résultat de la consolidation des services de communications et de trafic maritime en 2014-15.

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Les navires reçoivent le soutien des Services de communication et de trafic maritimes dont ils ont besoin pour traverser les eaux canadiennes en toute sécurité	Pourcentage du nombre total de collisions, de hauts violents et d'échouements par rapport au nombre total de déplacements de navires dans les zones de services de trafic	<1 % d'ici le 31 mars 2015	0,05 %

Analyse du rendement et leçons retenues

Le pourcentage obtenu est de beaucoup inférieur à l'objectif fixé, ce qui montre l'efficacité des services de communications et de trafic maritimes dans la prévention des accidents en mer.

Programme 3.0 – Sécurité maritime

Description

Le programme de la sécurité maritime est dirigé par la Garde côtière canadienne. Les responsables de ce programme collaborent avec les ministères et organismes fédéraux qui assument certaines responsabilités en matière de sécurité maritime, dont le Gendarmerie royale du Canada, les Forces canadiennes, l'Agence des services frontaliers du Canada, Sécurité publique Canada et Transports Canada en facilitant la prestation de l'expertise dans le domaine maritime, d'un soutien aux navires et d'information. Le programme de sécurité maritime procure à ces organisations des renseignements pertinents pour la Garde côtière pour l'aider ainsi à réaliser son mandat de sécurité en mer et à l'échelle nationale. L'état de préparation opérationnelle de la flotte de la Garde côtière, les services de communications et de trafic maritimes et l'état de préparation des actifs terrestres apportent une contribution essentielle à la réalisation de ce programme. Celui-ci est d'ailleurs offert en collaboration avec le programme de conformité et application de la loi du ministère. Le fondement juridique et l'autorité du programme de sécurité maritime sont présentés avant tout dans la Loi sur les océans.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2014-2015				
Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations totales pouvant être utilisées	Dépenses réelles (autorisations utilisées)	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2014-2015		
Prévu	Réel	Écart (nombre réel moins nombre prévu)
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Les organismes fédéraux d'application de la loi et de renseignement disposent de l'information et de soutien nécessaires pour accroître leur connaissance des déplacements des navires et répondre aux activités maritimes.	Pourcentage des demandes d'information qui sont traitées en moins de 30 minutes	[illegible] d'ici le 31 mars 2015	[illegible]
	Pourcentage des rapports publiés dans le temps	[illegible] d'ici le 31 mars 2015	[illegible]
	Pourcentage de satisfaction des clients qui ont eu besoin de services	[illegible] d'ici le 31 mars 2015	[illegible]

Analyse du rendement et leçons retenues

Toutes les demandes d'information ont été traitées en moins de 30 minutes.

Le personnel responsable de la sûreté maritime a dépassé l'objectif prévu et a fourni plus de 95,0 % des rapports prêts à temps, ce qui démontre l'efficience et l'efficacité de son travail.

De même, un sondage indique que 85,0 % des clients qui ont besoin du service en sont satisfaits.

Programme 3.0 : État de préparation opérationnelle de la flotte

Description

Le programme sur l'état de préparation opérationnelle de la flotte de la Garde côtière canadienne procure des navires, des aéroglisseurs, des hélicoptères et de petites embarcations sécuritaires, fiables, disponibles et capables sur le plan opérationnel, avec à leur bord des équipages compétents et professionnels prêts à répondre aux besoins sur l'eau et en mer. Ce programme comprend la gestion et les opérations de la flotte, l'entretien de la flotte, ainsi que l'achat des biens de la flotte. Grâce au programme sur l'état de préparation opérationnelle, la Garde côtière canadienne veille à ce que la flotte civile du gouvernement du Canada réponde aux priorités et aux besoins actuels et nouveaux des Canadiens et du gouvernement du Canada. Ce programme sur l'état de préparation opérationnelle favorise les programmes de la Garde côtière, les activités scientifiques et les activités de gestion des pêches et de l'aquaculture de Pêches et Océans Canada, ainsi que les activités d'autres ministères du gouvernement qui ont besoin de services sur l'eau afin de pouvoir ainsi réaliser leurs mandats. La College de la Garde côtière canadienne apporte une contribution importante à la mise en œuvre de ce programme. Le fondement juridique et l'autorité du programme de sécurité maritime sont présentés dans la Loi constitutionnelle de 1867 et dans la Loi sur les océans.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2018-2019				
Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations totales pouvant être utilisées	Dépenses réelles (autorisations utilisées)	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2018-2019		
Prévu	Réel	Écart (nombre réel moins nombre prévu)
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Une flotte fonctionnelle qui répond aux besoins et aux exigences du gouvernement du Canada	Pourcentage de missions des clients achevées par rapport au nombre prévu et approuvé par le client	90 % d'ici le 31 mars 2015	92,6 %
	Pourcentage de jours opérationnels perdus en raison de pannes	3 % d'ici le 31 mars 2015	2,26 %
	Pourcentage de la vie opérationnelle restante de la flotte de gros navires, de petits navires et d'hélicoptères	50 % d'ici le 31 mars 2015	Gros navires 27 % Petits navires 26 % Hélicoptères -3 %

Analyse du rendement et leçons retenues

La Flotte a su démontrer l'efficacité de ses services en menant à terme 92,6 % des missions qu'elle avait prévues. La planification de l'entretien régulier de la flotte contribue à limiter au pourcentage cible le nombre de jours opérationnels perdus à cause de bris mécaniques. Il convient de noter que l'utilisation prévue de la flotte est basée sur sa capacité, et non sur les exigences des clients ou des marins.

La cible de pourcentage de durée de vie opérationnelle restante de la flotte de navires et d'hélicoptères n'a pas été atteinte. Toutefois, le résultat pour les hélicoptères s'améliorera considérablement dans l'année à venir à mesure que les nouveaux hélicoptères seront livrés.

Sous-programme 3.4.1 – Capacité opérationnelle de la flotte

Description

Le programme de la capacité opérationnelle de la flotte de la Garde côtière canadienne concerne les opérations de la flotte, la gestion de la flotte, ainsi que la fourniture du personnel de la flotte. Ce programme nous assure que les professionnels certifiés peuvent exploiter de façon sécuritaire, efficace et adéquate les navires, les aéroglisseurs, les hélicoptères et les petits bateaux qui sont prêts à intervenir afin de répondre aux besoins du gouvernement du Canada sur l'eau et dans le domaine maritime. Le Collège de la Garde côtière canadienne apporte une contribution importante à la réalisation de cette activité. Les activités associées au programme sur la capacité opérationnelle de la flotte sont régies par différentes conventions internationales, ainsi que par des règlements intérieurs dans le domaine maritime. Par exemple, le Système de gestion de la sûreté et la sécurité de la flotte de la Garde côtière reprend le Code international de gestion des navires (que le Canada a ratifié en tant que pays membre de l'Organisation maritime internationale des Nations unies), le Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires, ainsi que le Code international du travail (applicable aux marins). Le Système de gestion de la sûreté et la sécurité de la flotte est aussi grandement influencé par la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, par les constatations contenues dans les rapports d'enquête maritime du Bureau de la sécurité des transports du Canada, par

les enquêtes internes sur la sécurité, par les règlements sur la santé et la sécurité au travail, ainsi que par les règlements de la *Loi sur la marine marchande du Canada* régissant la certification des marins, l'inspection des navires, les exigences en matière d'équipement maritime, ainsi que les aspects touchant la réglementation des opérations. Le fondement juridique et l'autorité de ce programme, ainsi que la capacité sont énoncés dans la *Loi constitutionnelle de 1867* et dans la *Loi sur les océans*.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2014-2015		
Dépenses prévues	**Dépenses réelles**	**Écart (Nombre réel moins nombre prévu)**
218 915 939	253 363 629	34 447 690

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2014-2015		
Prévu	**Réel**	**Écart (Nombre réel moins nombre prévu)**
2 586,0	2 571,1	-14,9

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Une flotte fonctionnelle est capable de répondre aux exigences et aux besoins opérationnels actuels du gouvernement du Canada	Pourcentage de jours opérationnels livrés par rapport aux prévisions	95 % d'ici le 31 mars 2015	98 %

Analyse du rendement et leçons retenues

La Flotte a livré 98 % des jours opérationnels planifiés. Elle a donc surpassé sa cible de 95 % et démontré l'efficacité de ses services.

Sous-programme 3.4.2 – Maintenance de la flotte

Description

Le programme d'entretien de la flotte de la Garde côtière canadienne comprend la gestion et la prestation des services d'entretien au cours de la durée de vie opérationnelle des navires, des aéroglisseurs, des hélicoptères et des petits bateaux pour assurer ainsi leur disponibilité et leur fiabilité afin d'offrir les services de la flotte. La sous-activité d'entretien de la flotte assure la disponibilité et la fiabilité des navires grâce aux services de planification des investissements du cycle de vie, de génie, d'entretien et d'aliénation. Le Collège de la Garde côtière canadienne apporte une contribution importante à la mise en œuvre de ce programme. Au besoin, cette activité est offerte en coordination avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Les activités associées aux opérations d'entretien et de radoub de la flotte sont régies par différentes ententes commerciales internationales et nationales, par des instruments juridiques, comme la *Loi sur la gestion des finances publiques* et les Règlements sur les marchés de l'État, ainsi que par des politiques, des directives et des

lignes directrices provenant du Conseil du Trésor, du Secrétariat du Conseil du Trésor, d'Industrie Canada, ainsi que de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. L'autorité de base en matière d'acquisition des compétences au niveau de la flotte repose sur la *Loi constitutionnelle de 1867*, ainsi que la *Loi sur les océans*.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2014-2015		
Dépenses prévues	**Dépenses réelles**	**Écart (Nombre réel moins nombre prévu)**
148 098 300	137 528 954	-10 569 346

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2014-2015		
Prévu	**Réel**	**Écart (Nombre réel moins nombre prévu)**
153,0	161,5	8,5

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Une flotte fiable est capable de répondre aux exigences et aux besoins opérationnels du gouvernement du Canada	L'évaluation[10] de l'état de la flotte de gros navires demeure à un niveau acceptable de tolérance au risque pour ce qui est de la fiabilité, de la disponibilité et de la possibilité d'entretien	64,4 d'ici le 31 mars 2015	56
	L'évaluation de l'état de la flotte de petits navires demeure à un niveau acceptable de tolérance au risque pour ce qui est de la fiabilité, de la disponibilité et de la possibilité d'entretien	65,8 d'ici le 31 mars 2015	64,9

Analyse du rendement et leçons retenues

La note pour les grands navires (56) indique que le niveau d'entretien a été stable avec un écart acceptable au cours des deux dernières années. La note au cycle précédent de production de rapports était de 57,5. Avec le prolongement de la durée de vie des navires prévue, nous nous attendons à une amélioration notable.

La stabilité peut également être observée dans la note pour les petits navires (64,9). La note au cycle précédent de production de rapports était de 67.

[10] Notes d'évaluation :

(90-100) Le navire est presque neuf, ou est extrêmement fiable. Seul l'entretien programmé est nécessaire.
(66-89) Le navire est fiable et permet généralement l'exécution du programme sans interruption. Seuls des réparations mineures et l'entretien programmé sont nécessaires.
(35-65) Le navire est avancé dans son cycle de vie. Il présente un certain manque de fiabilité et occasionne des interruptions de programme qui nécessitent des réparations et des investissements majeurs.
(0-34) Le navire présente un manque de fiabilité accru qui est susceptible d'avoir une incidence sur l'exécution des programmes. Il nécessite un investissement important ou un remplacement.

Le processus de notation des navires sera surveillé et validé au cours des prochains cycles de production de rapports.

Sous-programme 3.4.3 – Acquisitions de la flotte

Description

Le programme d'acquisitions de la flotte de la Garde côtière canadienne consiste à planifier, à gérer, à vérifier et à accepter les étapes de conception et de construction de nouveaux navires, gros et petits, d'aéroglisseurs, d'hélicoptères et de petites embarcations, et ce, conformément aux exigences opérationnelles de la Garde côtière canadienne et comme on le mentionne dans le plan de renouvellement de la flotte et dans le plan d'investissement intégré. Ce programme apporte un soutien au niveau de la gestion des projets afin d'assurer l'efficacité et l'efficience des divers aspects des projets, comme l'intégration, la portée, le temps, les coûts, la qualité, les ressources humaines, les communications, les risques et les approvisionnements. Conformément aux exigences, la mise en œuvre du programme d'acquisitions de la flotte est coordonnée par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Les activités associées aux acquisitions de la flotte sont également régies par différentes ententes commerciales à l'échelle internationale et nationale, ainsi que par des instruments juridiques, comme la *Loi sur la gestion des finances publiques* et le Règlement sur les marchés du gouvernement, de même que par des politiques, des directives et des lignes directrices fournies par le Conseil du Trésor, Industrie Canada et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. L'autorité fondamentale lorsqu'il s'agit d'accroître la capacité de la flotte est décrite dans la *Loi constitutionnelle de 1867, ainsi que dans la Loi sur les océans*.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2014-2015		
Dépenses prévues	**Dépenses réelles**	**Écart (Nombre réel moins nombre prévu)**
66 987 061	83 113 270	16 126 209

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2014-2015		
Prévu	**Réel**	**Écart (Nombre réel moins nombre prévu)**
85,0	56,2	-28,8

Remarque : L'écart entre les ressources humaines prévues et réelles est équilibré lorsque l'utilisation s'applique au programme État de préparation opérationnelle de la flotte (3.4).

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Une flotte moderne qui répond aux exigences et aux besoins opérationnels du gouvernement du Canada	Pourcentage des étapes essentielles réalisées par rapport aux prévisions	80 % d'ici le 31 mars 2015	20 %
	Pourcentage des nouveaux gros navires, petits navires et hélicoptères livrés par rapport aux prévisions	80 % d'ici le 31 mars 2015	100 %
	Pourcentage de navires dont le remplacement est prévu (durée de vie opérationnelle prévue restante de 10 ans ou moins pour les grands navires et de 5 ans ou moins pour les petits navires) et assortis d'un plan d'approvisionnement financé	90 % d'ici le 31 mars 2015	88,4 %

Analyse du rendement et leçons retenues

En 2014-2015, la Garde côtière canadienne (GCC) a accepté la livraison des deux derniers patrouilleurs semi-hauturiers d'une série de neuf, le NGCC *M. Charles M.B.* et le NGCC *Captain Goddard M.S.M.*

Bien que 100 % des navires prévus aient été livrés, la GCC a connu certains retards dans les projets en cours en 2014-2015. Pour l'achat de quinze hélicoptères de transport léger neufs et de sept hélicoptères de transport moyen neufs, les contrats ont été attribués en 2014-2015 comme prévu. Cependant, le projet de l'aéroglisseur neuf, le NGCC *Moytel*, est reporté à 2015-2016 en raison d'une prolongation de la période de garantie afin de corriger des défauts manufacturiers. De plus, l'attribution d'un contrat pour l'acquisition de nouveaux bateaux de recherche et sauvetage devait avoir lieu en 2014-2015. Cependant, l'ajout de cinq autres navires devant être financés par l'investissement dans les infrastructures a modifié le projet, et le processus d'appel d'offres de 2014 a été prolongé à la demande du secteur. On s'attend maintenant à ce que le contrat soit attribué en 2015-2016. La GCC continue de faire progresser les travaux d'ingénierie pour le projet de navires hauturiers de sciences halieutiques et de préparer le début de la construction par Vancouver Shipyards Co. Ltd. (VSY) dans le cadre de la Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de construction navale. L'attribution du contrat de construction qui devait avoir lieu en 2014-2015 est reportée à 2015-2016 en raison du délai de l'achèvement du travail d'ingénierie au VSY. Lorsque la construction commencera, le deuxième projet au chantier naval, celui du navire hauturier de sciences océanographiques de la Garde côtière canadienne, pourra bénéficier des ressources d'ingénierie. En raison des facteurs précités, la GCC n'a pu réaliser que 20 % des étapes essentielles prévues à l'exercice 2014-2015. On voit donc que, pour ce type de projet, il est nécessaire d'adopter des mesures de surveillance strictes et de permettre une flexibilité aux projets pour tenir compte de l'évolution des calendriers et des enjeux qui échappent parfois au contrôle de la GCC.

Depuis 2005, environ sept milliards de dollars ont été investis dans le renouvellement de la flotte de la GCC. Par cet investissement, la GCC a la capacité de mener des projets d'approvisionnement de navires en vue de satisfaire aux besoins les plus urgents de remplacement. À l'heure actuelle, la GCC dispose du financement pour près de 89 % des navires devant être remplacés au cours des cinq à dix prochaines années. Au vu du

vieillissement constant de la flotte de la GCC, le renouvellement de la flotte sera aiguillé dans ses priorités par le plan de Renouvellement de la Flotte de 2017, un plan évolutif et à long terme dont le but consiste à établir les priorités en matière de renouvellement et les mesures provisoires permettant de maintenir la prestation des programmes.

Programme 3.5 – État de préparation des actifs terrestres

Description

L'état de préparation des biens à terre de la Garde côtière canadienne veille à ce que les biens de la Garde côtière autres que la flotte soient disponibles et fiables afin d'assurer la mise en œuvre des programmes de la Garde côtière canadienne. Ces biens autres que la flotte comprennent des aides fixes et flottantes, comme les aides visuelles (p. ex. les phares et les bouées), les aides sonores (p. ex. les cornes de brume), les aides radar (p. ex. les réflecteurs et les balises), ainsi que les aides maritimes à longue portée, comme le système de positionnement mondial, de même que les systèmes de communication et de navigation électroniques et plus de 300 tours de radio. Le programme sur l'état de préparation des biens à terre assure la disponibilité et la fiabilité de ces biens grâce aux services de planification des investissements du cycle de vie, de génie, d'acquisition, d'entretien et d'aliénation. Le Collège de la Garde côtière canadienne apporte une contribution importante à la mise en œuvre de ce programme. Au besoin, on réalise ce programme en collaboration avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Les activités associées à la gestion des biens du cycle de vie qui font partie des biens à terre de la Garde côtière canadienne sont régies et encadrées en vertu de différents instruments juridiques, comme la *Loi sur la gestion des finances publiques* et le Règlement sur les marchés de l'État, ainsi qu'aux termes des politiques, des directives et des lignes directrices imposées par le Conseil du Trésor, le Secrétariat du Conseil du Trésor, Industrie Canada et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Le fondement juridique et l'autorité de ce programme sont présentés dans la *Loi constitutionnelle de 1867* et dans la *Loi sur les océans*.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2014-2015				
Budget principal des dépenses	**Dépenses prévues**	**Autorisations totales pouvant être utilisées**	**Dépenses réelles (autorisations utilisées)**	**Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)**
114 469 108	114 469 108	120 042 068	100 195 337	-14 273 771

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2014-2015		
Prévu	**Réel**	**Écart (Nombre réel moins nombre prévu)**
787,0	744,3	-42,7

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Des actifs basés à terre fiables prêts à répondre aux priorités et aux besoins opérationnels du gouvernement du Canada	L'évaluation[11] de l'état des biens du programme des Services de communications et de trafic maritimes demeure à un niveau acceptable de tolérance au risque pour ce qui est de la fiabilité, de la disponibilité et de la possibilité d'entretien	2 d'ici le 31 mars 2015	2,34
	L'évaluation de l'état des biens du programme des aides à la navigation demeure à un niveau acceptable de tolérance au risque pour ce qui est de la fiabilité, de la disponibilité et de la possibilité d'entretien	2 d'ici le 31 mars 2015	2

Analyse du rendement et leçons retenues

Le programme État de préparation des actifs terrestres de la flotte a obtenu une cote de l'état de 2,34 en ce qui a trait aux biens des Services de communications et de trafic maritimes (SCTM), qui demeurent à un niveau acceptable de tolérance au risque en matière de fiabilité, de disponibilité et de possibilité d'entretien.

Le programme État de préparation des actifs terrestres de la flotte a obtenu une cote de l'état de 2 en ce qui a trait aux biens du Programme des aides à la navigation, qui demeurent à un niveau acceptable de tolérance au risque en matière de fiabilité, de disponibilité et de possibilité d'entretien.

Au cours des 10 dernières années, la Garde côtière canadienne a réalisé des investissements dans le cadre du Plan national des dépenses en capital et du plan d'immobilisations à long terme en vue de ramener les actifs des SCTM à un état opérationnel de référence acceptable et, dans certains cas, de les renouveler complètement.

De 2006-2007 à 2014-2015, les investissements totaux pour les actifs des SCTM s'élevaient à environ 83 millions de dollars, alors qu'il aurait fallu au moins 100 millions de dollars pour diminuer le nombre d'actifs qui sont en mauvais état. En raison du budget limité pour l'ensemble des investissements dans les actifs de la GCC, le financement servant à la remise en état des actifs a toujours été fondé sur un budget fictif, et non sur les besoins réels.

[11] La cible est basée sur une échelle de notation de 1 à 4 où1 signifie bon et 4 signifie mauvais et sur l'objectif de remplacer le bien avant que sa cote atteigne 4. Comme les actifs devraient être remplacés à un rythme constant, la cible est une note moyenne de 2.

Programme 3.6 – Collège de la Garde côtière canadienne

Description

En tant qu'institution de formation de la Garde côtière nationale, bilingue et décernant des diplômes, le Collège de la Garde côtière canadienne offre aux professionnels de la marine l'enseignement nécessaire afin de pouvoir offrir des programmes pour aider à réaliser la mission et le mandat de la Garde côtière dans les domaines de la sécurité en mer et de la protection de l'environnement. L'état de préparation opérationnelle de la flotte de la Garde côtière canadienne, l'état de préparation des actifs terrestres, les Services de communications et de trafic maritimes, les Services de recherche et sauvetage et les Services d'intervention environnementale apportent une contribution intégrée à la mise en œuvre de ce programme. Le fondement juridique et l'autorité de ce programme sont présentés dans la *Loi constitutionnelle de 1867* et dans la *Loi sur les océans*.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2014-2015				
Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations totales pouvant être utilisées	Dépenses réelles (autorisations utilisées)	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)
12 928 545	12 928 545	14 551 816	14 551 816	1 623 271

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2014-2015		
Prévu	Réel	Écart (Nombre réel moins nombre prévu)
301,0	243,9	-57,1

Remarque : L'écart entre les ressources humaines prévues et réelles est attribuable au fait que l'admission d'élèves-officiers du Collège de la Garde côtière canadienne a été plus faible que prévu.

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Le personnel formé aux opérations est prêt à répondre aux exigences et aux besoins opérationnels du gouvernement du Canada	Pourcentage de diplômés du programme de formation des officiers par rapport au nombre de stagiaires admis	70 % d'ici le 31 mars 2015	66 %
	Pourcentage de diplômés du programme de formation des officiers des Services de communications et de trafic maritimes par rapport au nombre de stagiaires admis	90 % d'ici le 31 mars 2015	100 %

Analyse du rendement et leçons retenues

En tout, 66 % des élèves-officiers du Programme de formation des officiers (PFO) ont obtenu leur diplôme du Collège de la Garde côtière canadienne. Il est important pour le succès de la Garde côtière canadienne que les diplômés soient prêts pour les tâches et responsabilités associées à une carrière dans la GCC. Comme le rôle du collège est de

préparer les élèves-officiers à relever ces défis, il est raisonnable qu'un pourcentage des élèves-officiers ne réussisse pas le programme.

Le programme des Services de communications et de trafic maritimes a atteint un taux de diplomation de 100 %. Ce résultat est une preuve forte d'un groupe ciblé de personnes engagées à contribuer aux programmes à la Garde côtière.

Programme 3.7 – Produits et services hydrographiques

Description

L'utilisation sécuritaire des voies navigables canadiennes repose sur une connaissance des limites physiques régissant la navigation. Le Service hydrographique du Canada contribue à la sécurité sur les voies navigables du Canada en procédant à des relevés hydrographiques principalement à partir des navires de la Garde côtière canadienne pour ainsi mesurer, décrire et cartographier les caractéristiques physiques des océans et des eaux navigables intérieures du Canada. Faisant figure d'autorité en matière d'hydrographie au Canada, le Service hydrographique du Canada fait appel à ces données afin de produire des produits de navigation à jour, opportuns et précis pour ainsi faciliter le transport maritime au pays et en eaux internationales, et ce, conformément aux exigences de la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*, de la *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques* et de la Convention pour la sauvegarde de la vie humaine en mer de l'Organisation maritime internationale. En plus de favoriser l'atteinte des objectifs stratégiques en matière d'eaux sûres et sécurisées, les informations hydrographiques constituent un soutien fondamental à tout un éventail d'applications de recherche et de développement en ingénierie, recherche océanique, sécurité maritime, navigation marine, gestion océanique, sciences des écosystèmes, ainsi que pour les secteurs d'énergies renouvelables et non renouvelables.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2014-2015				
Budget principal des dépenses	**Dépenses prévues**	**Autorisations totales pouvant être utilisées**	**Dépenses réelles (autorisations utilisées)**	**Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)**
26 671 207	26 671 207	30 458 779	30 287 492	3 616 285

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2014-2015		
Prévu	**Réel**	**Écart (Nombre réel moins nombre prévu)**
264,4	228,1	-36,3

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Les utilisateurs des voies navigables du Canada disposent des produits et des services nécessaires pour une navigation sécuritaire sur les voies navigables du Canada	Pourcentage de la production prévue de cartes réalisées dans les zones prioritaires nationales	75 % d'ici le 31 mars 2015	63,2 %
	Pourcentage des niveaux des services hydrographiques publicisés qui sont atteints ou presque atteints	75 % d'ici le 31 mars 2015	75 %

Analyse du rendement et leçons retenues

Le programme des produits et services hydrographiques a élaboré 63,2 % des cartes prévues pour les secteurs prioritaires à l'échelle nationale. De plus, 63 autres produits non planifiés ont été considérés comme hautement prioritaires et ont également été lancés, ce qui a donné lieu à la diffusion de 202 cartes.

Le programme a atteint son objectif qui était de 75 %; les mesures du niveau de service ont été atteintes.

Programme 3.8 – Prévisions océaniques

Description

En tant que nation maritime entourée de trois océans et d'un vaste réseau d'étendues d'eau intérieures, le Canada doit comprendre les processus océaniques afin de pouvoir prédire les conditions des océans, ainsi que leur influence sur notre environnement et sur les communautés côtières. Pour ce faire, il effectue la recherche et la surveillance à long terme des principaux paramètres des océans (notamment la température, le niveau de la mer, les nutriments, les marées, le degré de salinité) en faisant appel à des véhicules spatiaux, aériens, autonomes, ainsi qu'à des observations réalisées à bord de navires et à la gestion des données pour assurer son intégrité et son accessibilité. Ce programme constitue le fondement de l'information maritime, incluant les produits de prédiction en rapport avec les océans et les services qui favorisent l'état de préparation en cas d'urgence (comme les avertissements dans les cas de tsunamis, les ondes de tempête), l'adaptation au changement climatique, les opérations de recherche et de sauvetage, l'atténuation des répercussions des déversements d'hydrocarbures, ainsi que les opérations en mer, comme les pêches et l'énergie marine. Les clients du programme comprennent la Garde côtière canadienne, d'autres ministères et organismes du gouvernement fédéral (comme Environnement Canada, la Défense nationale, Transports Canada, Sécurité publique Canada), des industries maritimes variées (p. ex. dans les domaines comme la navigation commerciale, l'énergie marine, l'industrie de la pêche), la communauté scientifique marine canadienne et internationale, ainsi que les Canadiens.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2014-2015				
Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations totales pouvant être utilisées	Dépenses réelles (autorisations utilisées)	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)
$ 799 464	$ 799 464	17 101 935	17 101 935	$ 802 471

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2014-2015		
Prévu	Réel	Écart (nombre réel moins nombre prévu)
96,7	102,0	5,3

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Le public canadien est informé à propos de l'état physique et biochimique actuel et futur des océans et des voies navigables du Canada	Pourcentage de demandes approuvées d'avis scientifiques sur les prévisions océaniques qui ont été traitées dans les délais impartis	90 % d'ici le 31 mars 2015	sans objet
	Pourcentage de demandes de données scientifiques traitées dans les délais impartis	95 % d'ici le 31 mars 2015	94 %

Analyse du rendement et leçons retenues

Aucune demande formelle de conseils n'a été reçue en 2014-2015; il est donc impossible d'évaluer cet objectif.

Le programme a traité 94 % des demandes de données scientifiques dans les délais prescrits.

Services internes

Description

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérées de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens immobiliers, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies uniquement à un programme particulier.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2014-2015				
Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations pouvant être utilisées	Dépenses réelles (autorisations utilisées)	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)
246 577 418	246 577 418	525 356 240	267 979 714	21 402 296

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2014-2015		
Prévu	Réel	Écart (Nombre réel moins nombre prévu)
1 936,4	1 851,8	-84,6

Analyse du rendement et leçons retenues

En 2014-2015, les initiatives suivantes ont été mises en œuvre :

- Poursuite de la mise en œuvre des mesures d'efficience découlant des budgets de 2012 et de 2013 par la mise en application du réaménagement des ressources du ministère ainsi que de tout autre changement connexe aux opérations et aux processus opérationnels, au besoin.
- Promotion des principes d'Objectif 2020 afin de réaliser la vision d'une fonction publique revitalisée de calibre international et établissement des possibilités de mettre en œuvre les initiatives d'Objectif 2020 au sein du Ministère.
- L'élaboration d'une stratégie scientifique quinquennale a fait place à une approche plus ciblée visant à offrir et à maintenir l'excellence scientifique dans la réalisation du mandat du Ministère.
- Mise en œuvre de la Directive sur la gestion du rendement du Secrétariat du Conseil du Trésor visant à renforcer la gestion des personnes et à maintenir une culture de l'excellence. La Directive sur la gestion du rendement a été mise en application avec succès en 2014-2015. L'accent sera dorénavant mis sur la gestion des talents et la planification de l'effectif.
- Poursuite de la modernisation des technologies de l'information en vue d'appuyer les programmes de transformation du Ministère et du gouvernement du Canada, en collaboration avec Services partagés Canada. Cette initiative vise également à encourager l'innovation et à faciliter la collaboration par :
  - la facilitation de la transition vers l'initiative Milieu de travail 2.0;
  - l'appui aux technologies de collaboration;
  - l'élaboration d'une stratégie ministérielle de gestion des applications du portefeuille.
- Amélioration de la gestion de l'information par :
  - la mise en application continue de la Directive sur la tenue de documents;
  - la mise en œuvre de l'initiative de transformation des services de courriel provenant de Services partagés Canada afin de soutenir le passage à un système de courriel électronique unique au gouvernement du Canada.
- Poursuite de la gestion efficace de la présence numérique du Ministère pour garantir une démarche intégrée de prestation des services et de communication

des renseignements aux Canadiens et aux intervenants, services et renseignements qui sont axés sur le client, qui sont rentables et qui garantiront une migration réussie vers un site unique pour le gouvernement.

- Poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie pluriannuelle de portefeuille national de biens immobiliers de Pêches et Océans Canada visant à concrétiser les occasions de réduire l'empreinte par l'harmonisation des biens immobiliers et des besoins des programmes. Cette initiative comporte la poursuite de l'examen des exigences et du désaisissement des actifs, notamment les phares excédentaires et les ports pour petits bateaux non essentiels, en vue de réduire le coût des opérations et la mise à jour des processus de gestion, que les programmes de Pêches et Océans Canada et de la Garde côtière canadienne ont entrepris pour réaliser les objectifs du Ministère.
- Réalisation de sept missions de vérification interne et poursuite du soutien au sous-ministre dans ses responsabilités en tant qu'administrateur des comptes.

Section III : Renseignements supplémentaires

Faits saillants des états financiers

Les données financières qui se trouvent dans le présent rapport visent à donner un aperçu global de la situation et des opérations financières de Pêches et Océans Canada.

État condensé des opérations (non audité)

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015
(en dollars)

Information financière	Résultats prévus 2014-2015	Résultats réels 2014-2015	Résultats réels 2013-2014	Écart (résultats réels 2014-2015 moins résultats prévus 2014-2015)	Écart (résultats réels 2014-2015 moins résultats réels 2013-2014)
Total des charges	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Total des revenus	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Charges par résultat stratégique

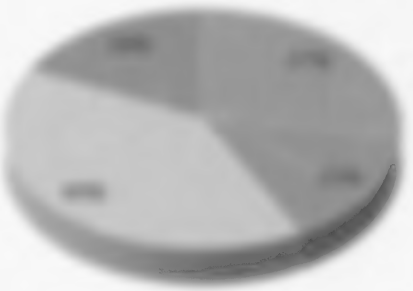

Les dépenses totales étaient de 1 710,3 millions de dollars à la fin de 2014-2015, soit une diminution de 116,9 millions de dollars ou de 6,4 % par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution est principalement attribuable à l'effet net d'une réduction des salaires et des avantages sociaux de 97,3 millions de dollars à la suite de la mise en œuvre des mesures de réduction des coûts, d'une diminution des pasifs éventuels de 15,3 millions de dollars, d'une diminution des besoins en services professionnels et spéciaux de 15,2 millions de dollars après la réalisation des travaux de nettoyage du navire *Calvinski* en 2013-2014 et d'une augmentation de l'amortissement des immobilisations corporelles de 13 millions de dollars.

Les charges totales ont été de 32,7 millions de dollars ou 1,9 % plus élevées que les charges attendues. Cet écart est surtout attribuable au fait que le Ministère a reçu, en cours d'exercice, des autorisations de dépenser supplémentaires grâce aux exercices du Budget supplémentaire des dépenses. Les principales augmentations sont liées aux résultats stratégiques Des secteurs maritimes et des pêches économiquement prospères (48,9 millions de dollars) et Des écosystèmes aquatiques durables (22,1 millions de dollars). En contrepartie, on constate une diminution des dépenses liées aux résultats stratégiques Des eaux sécuritaires et sécurisées (34,8 millions de dollars) et Services internes (3,5 millions de dollars).

Revenus par résultat stratégique

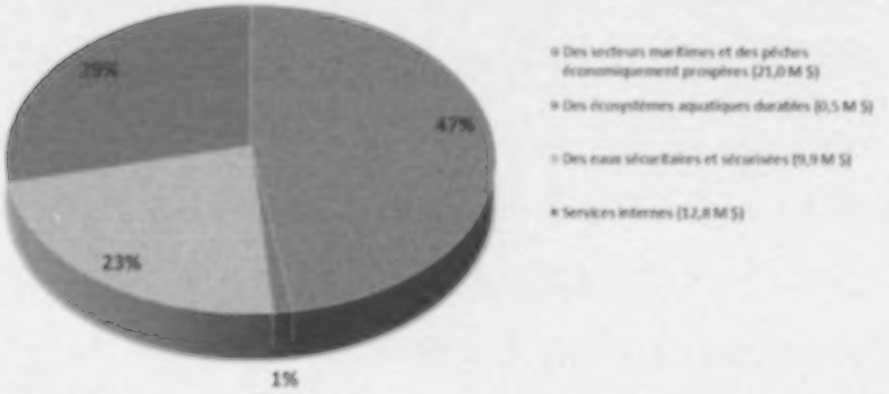
29%
47%
23%
1%
Des secteurs maritimes et des pêches économiquement prospères (21,0 M $)
Des écosystèmes aquatiques durables (0,5 M $)
Des eaux sécuritaires et sécurisées (9,9 M $)
Services internes (12,8 M $)

Les revenus totaux étaient de 44,3 millions de dollars à la fin de 2014-2015, soit une diminution de 0,5 million de dollars (1 %) par rapport à l'exercice précédent. Les revenus totaux sont principalement composés de la vente de biens et de services. Les revenus totaux du présent exercice n'ont affiché aucun changement important, mais il y a eu un certain remaniement des revenus par résultat stratégique. Les recettes provenant du résultat Des eaux sécuritaires et sécurisées ont diminué de 12,8 millions de dollars, principalement en raison des pertes sur radiation et dépréciation des immobilisations corporelles. Par ailleurs, les recettes tirées du résultat Services internes ont augmenté de 11,9 millions de dollars, principalement en raison de la vente de la base de la Garde côtière canadienne de Dartmouth et de biens immobiliers à la Société immobilière du Canada.

État condensé de la situation financière (non audité)

Au 31 mars 2015
(en dollars)

Information financière	2014-2015	2013-2014	Écart (2014-2015 moins 2013-2014)
Total des passifs nets	537 287 450	599 351 501	-62 064 051
Total des actifs financiers nets	282 808 098	275 984 643	6 823 455
Dette nette du Ministère	254 479 352	323 366 858	-68 887 506
Total des actifs non financiers	2 762 849 758	2 722 975 888	39 873 870
Situation financière nette du ministère	2 508 370 406	2 399 609 030	108 761 376

Passifs net par catégorie

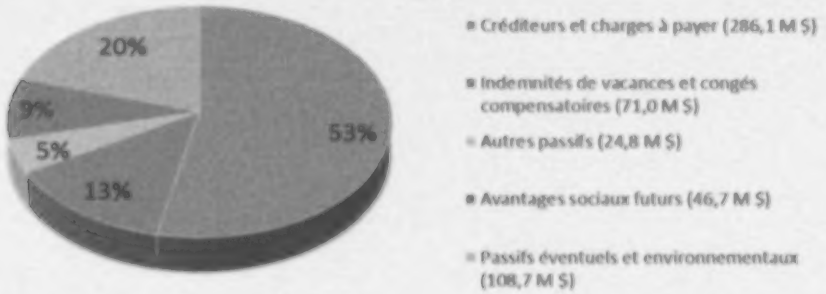
20%
9%
5%
13%
53%
Créditeurs et charges à payer (286,1 M $)
Indemnités de vacances et congés compensatoires (71,0 M $)
Autres passifs (24,8 M $)
Avantages sociaux futurs (46,7 M $)
Passifs éventuels et environnementaux (108,7 M $)

Le total des passifs nets était de 537,3 millions de dollars à la fin de 2014-2015, soit une diminution de 62,1 millions de dollars ou de 10,4 % par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution est principalement attribuable à une baisse de 31,4 millions de dollars dans les comptes créditeurs et charges à payer, une diminution des avantages sociaux des employés de 9,8 millions de dollars, et une diminution du passif éventuel de 21,5 millions de dollars, qui est le résultat d'une diminution des réclamations et litiges de 29,5 millions de dollars compensée par une augmentation des passifs environnementaux de 8 millions de dollars.

Actifs financiers nets

Le total des actifs financiers nets s'élevait à 282,8 millions de dollars à la fin de 2014-2015, soit une augmentation de 6,8 millions de dollars ou de 2,3 % comparativement à l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement attribuable à une augmentation de 7,6 millions de dollars ou de 2,8 % du montant à recevoir du Trésor à la suite d'un décalage entre le moment où une transaction reçoit les autorisations et celui où elle est traitée par le Trésor. Cela représente 97,7 % du total des actifs financiers nets, le reste se trouvant dans les comptes débiteurs et les avances.

États financiers

Les états financiers du Ministère sont disponibles sur le site Web de Pêches et Océans Canada[vii].

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires sont disponibles sur le site Web de Pêches et Océans Canada[viii].

- Stratégie ministérielle de développement durable;
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert;
- Audits internes et évaluations;
- Réponse aux comités parlementaires et aux audits externes;
- Rapport d'étape sur les projets de transformation et les grands projets de l'État;
- Rapport d'étape sur les projets visés par une approbation spéciale du Conseil du Trésor;
- Financement pluriannuel initial;
- Rapport sur les frais d'utilisation.

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée *Dépenses fiscales et évaluations*[ix]. Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

Pêches et Océans Canada
Direction générale des communications
200, rue Kent
13e étage, station 13E228
Ottawa (Ontario)
K1A 0E6

Téléphone : 613-993-0999
Télécopieur : 613-990-1866
Téléscripteur : 1-800-465-7735
Courriel : info@dfo-mpo.gc.ca

Annexe : Définitions

architecture d'alignement des programmes (*Program Alignment Architecture*) : Répertoire structuré de tous les programmes d'un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

cadre pangouvernemental (*whole-of-government framework*) : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

cible (*target*) : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (*appropriation*) : Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (*budgetary expenditures*) : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et les paiements à des sociétés d'État.

dépenses non budgétaires (*non-budgetary expenditures*) : Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses législatives (*statutory expenditures*) : Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses prévues (*planned spending*) : En ce qui a trait aux rapports sur les plans et priorités (RPP) et aux rapports ministériels sur le rendement (RMR), les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1er février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

dépenses votées (*voted expenditures*) : Dépenses approuvées annuellement par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi de crédits. Le libellé du crédit régit les conditions dans lesquelles ces dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein (*full-time equivalent*) : Mesure utilisée pour déterminer dans quelle mesure un employé représente une année-personne complète dans le budget

ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de rendement (*performance indicator*) : Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

plan (*plan*) : Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

priorité (*priorities*) : Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

production de rapports sur le rendement (*performance reporting*) : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme (*program*) : Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

programme temporisé (*sunset program*) : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Ce programme est aussi appelé programme à durée temporaire ou programme à élimination graduelle. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

rapport ministériel sur le rendement (*Departmental Performance Report*) : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

rapport sur les plans et les priorités (*Report on Plans and Priorities*) : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement chaque printemps.

rendement (*performance*) : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats ses comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

résultat (*result*) : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat stratégique (*Strategic Outcome*) : Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

résultats du gouvernement du Canada (*Government of Canada outcomes*) : Ensemble de 16 objectifs de haut niveau établis pour l'ensemble du gouvernement et regroupés selon 4 secteurs de dépenses : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

structure de la gestion, des ressources et des résultats (*Management, Resources and Results Structure*) : Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes de fin de document

[i] *Loi sur les pêches*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/f-14/
[ii] *Loi sur les océans*, http://www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/O-2.4/
[iii] *Loi sur les espèces en péril*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/s-15.3/
[iv] *Loi sur la protection des pêches côtières*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-33/
[v] *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*, https://www.tc.gc.ca/fra/lois-reglements/lois-2001ch26.htm
[vi] Le site Web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/esp-pbc/me-bpd-fra.asp
[vii] Les états financiers, http://www.dfo-mpo.gc.ca/dpr-rmr/2014-15/fin-fra.htm
[viii] Les tableaux de renseignements supplémentaires, http://www.dfo-mpo.gc.ca/dpr-rmr/2014-15/dpr-11-fra.htm
[ix] *Dépenses fiscales du gouvernement du Canada*, http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp